ISSN 1246-3442

DECISION MODIFICATIVE

N°1 DE 2017

Séance du 10 novembre 2017

Compte rendu des débats



NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945 1948 1949 1951 1953 1957 1959 1960 1963 1966 1968 1973 1975 1976 1977 1978 1982 1985 1986 1987 1988 1992 1994 1998 2000 2001 2002 2004 2005 2006 2007 2008 2010 2012 2013 2016	P. LECENE M. SEGAUT R. COUSIN M. PICARD L. OTTAVIANI J. SAUNIER M. ELLIA L. VERGER F. LABORDE H. BOUCOIRAN P. FEUILLOLEY Ch. ORSETTI Th. KAEPPELIN P. BLANC P. LEROY B. COURTOIS S. THIRIOUX JCh. ASTRUC M. DIEFENBACHER J.C. VACHER N. JACQUET A. MERLOZ H. MASSE R. THUAU L. BEFFRE B. SCHMELTZ M. BURG D. CONUS Mme P. WILLAERT	Rodolphe ROUBET - Dr Henri TOUSSAINT Jacques BORDENEUVE René ANDRIEU - Jean FRANCOIS-PONCET Dr Jean-Louis BRUNET Jean FRANCOIS-PONCET Michel DIEFENBACHER Pierre CAMANI

PRESIDENT: Pierre CAMANI

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1 M. Christian DELBREL

Journaliste

Maire de Pont-du-Casse

Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD

Infirmière

M. Christian DEZALOS Ch. O. AGEN 2

Retraité Maire de Boé

Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Laurence LAMY

Fonctionnaire

AGEN 3 M. Pierre CHOLLET

> Médecin pneumologue 1^{er} Adjoint au Maire d'Agen

Mme Baya KHERKHACH

Salariée

AGEN 4 M. Christophe BOCQUET

Vétérinaire (en retraite)

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Fonctionnaire

Adjointe au Maire d'Agen

L'ALBRET M. Nicolas LACOMBE

> Directeur d'école Maire de Nérac

Mme Marylène PAILLARES

Adjointe au Maire de Nérac

M. Alain MERLY Ch. **CONFLUENT**

Représentant de commerce (en retraite)

Maire de Prayssas

Vice-président de la communauté de communes du

Confluent et Côteaux de Prayssas

Mme Laurence DUCOS

Salariée

COTEAUX DE GUYENNE

M. Pierre CAMANI

Président du Conseil départemental

Cadre territorial (en retraite)

Mme Caroline HAURE-TROCHON

Médecin généraliste

FORET DE GASCOGNE

M. Raymond GIRARDI

Agriculteur (en retraite) Maire d'Argenton

Président de la communauté de communes des Coteaux

et Landes de Gascogne

Mme Hélène VIDAL

Fonctionnaire

FUMELOIS

M. Daniel BORIE

Retraité (SADEFA) Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH

Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE



Médaille communale et départementale

Médaille d'honneur agricole

Retraité

Maire de Paulhiac

Mme Christine GONZATO-ROQUES

Fonctionnaire

Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET

Gérant de société Maire de Damazan

Président de la communauté de communes du Confluent

et Côteaux de Prayssas

Mme Valérie TONIN

Agent immobilier

Adjointe au Maire de Barbaste

LIVRADAIS

M. Jacques BORDERIE

Chef d'entreprise

1^{er} adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot

Mme Séverine BESSON

Agricultrice

MARMANDE 1 M. Joël HOCQUELET

Médecin généraliste

Mme Emilie MAILLOU

Fonctionnaire

MARMANDE 2 M. Jacques BILIRIT

Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne

Mme Sophie BORDERIE

Infirmière-Anesthésiste

OUEST AGENAIS M. Jean DREUIL

Comptable (en retraite)

Maire de Sérignac-sur-Garonne

Président du Centre Départemental de Gestion

de la Fonction publique territoriale

Mme Françoise LAURENT

Retraitée de l'Education Nationale

PAYS DE SERRES M. Bernard BARRAL

Retraité

Mme Marie-France SALLES Ch.

Maître de Conférence Maire d'Engayrac

SUD EST AGENAIS M. Rémi CONSTANS

Médecin cardiologue (en retraite)

Maire de Layrac

Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération

茶

Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.

Retraitée Fonction publique d'Etat

Maire d'Astaffort

TONNEINS M. Jean-Pierre MOGA

Retraité (SEITA)

Sénateur de Lot-et-Garonne

Mme Line LALAURIE

Retraitée Fonction publique territoriale

Maire de Castelmoron-sur-Lot

Vice-présidente de la communauté de communes

Lot et Tolzac

VAL DU DROPT M. Pierre COSTES

Vétérinaire

Mme Danièle DHELIAS

Exploitante agricole

Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1

M. Guillaume LEPERS

Cadre commercial

Mme Patricia SUPPI

Fonctionnaire

VILLENEUVE 2

M. Patrick CASSANY

Gérant de société 1^{er} Vice-président du Conseil départemental Maire de Villeneuve-sur-Lot Président de la Communauté d'Agglomération

du Grand Villeneuvois

Mme Catherine JOFFROY

Avocate

LEGENDES:



Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

- C. Commandeur
- O. Officier
- Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Président: M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents: Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE,

M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY,

M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres: M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE,

Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène VIDAL,

M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET,

Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Séverine BESSON,

M. Rémi CONSTANS, Mme Louise CAMBOURNAC,

M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Jean-Pierre MOGA,

Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE,

Mme Line LALAURIE, Mme Patricia SUPPI

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT » ****

Président : Mme Sophie BORDERIE

Vice-Présidents: Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON,

M. Pierre COSTES

Membres: Mmes Hélène VIDAL, Marie-France SALLES, Louise CAMBOURNAC,

Baya KHERKHACH, Séverine BESSON, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents: Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres: MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Jean-Pierre MOGA,

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT Vice-Président : M. Michel MASSET

Membres: MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Guillaume LEPERS,

Jean-Pierre MOGA, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH

Vice-Présidents: Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN

Membres: M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,

Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE

Vice-Présidents: Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU

Membres: Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY

Vice-Présidents: M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD

Membres: Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,

Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI

Vice-Présidents: M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL

Membres: MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Présidente : Mme Marie-France SALLES Vice-Présidente : Mme Marylène PAILLARES

Membres: Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON,

Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Christian DEZALOS Vice-présidente : Mme Marie-France SALLES

Membres: Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET

Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 10 novembre 2017

	rayes
- Ouverture de la séance du 10 novembre 2017 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Constat du quorum	1
- Désignation du secrétaire de séance (Mme Brandolin-Robert)	1
- Discours d'ouverture du Président et débats	2
- Présentation de la Décision modificative n°1 de 2017 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques	20
- Présentation des travaux de la commission Politiques éducatives, collèges et enseigneme supérieur, par M. Lacombe, président de la commission	
- Intervention de M. TOULY, professeur et référent Culture au collège La Plaine de Lavardac	25
- Intervention de M. Poggioli, Directeur d'Académie	28
- Intervention de Mme Darrouzet, Déléguée académique de l'Action artistique et culturelle au Rectorat de Bordeaux	29
- Présentation des travaux de la commission Développement social, insertion et habitat par Mme Borderie, présidente de la commission, et débats	32
- Présentation des travaux de la commission Agriculture, forêt et environnement par M. Girardi, président de la commission	39
- Présentation des travaux de la commission Culture, sport, jeunesse et vie associative par Mme Joffroy, présidente de la commission, et débats	41
- Présentation des travaux de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M. Camani, et débats	51
- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, Infrastructures et mobilité par M. Cassany, président de la commission	58
- Présentation des travaux de la commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine par Mme Salles, présidente de la commission	61
- Présentation des travaux de la commission Finances et évaluation des politiques publiques par M. Dézalos, président de la commission, et débats	63
- Vote de la Décision Modificative n°1 de 2017	66
- Motions	68
- Dianoramas	75

Décision Modificative n°1 - 2017

SOMMAIRE

VIII - Commis	ssion Administration générale, ressources humaines et patrimoine	
8013	Approbation des débats des réunions du 3 avril et du 6 juillet 2017, consacrées au budget primitif 2017	p. 2
8014	Décision de compléter la Commission permanente suite à la vacance des sièges de Mmes Labit et Bonfanti-Dossat	p. 40
I - Commissi	on Développement social, insertion et habitat	
1005	Rapport d'étape du groupe de travail pour "une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle"	p. 38
1006	Politique départementale en faveur de l'insertion des personnes en difficulté	p. 38
V - Commiss	ion Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur	
5006	Convention éducative : appel à projet éducatif et culturel des collèges	p. 31
5007	Convention précisant les modalités d'exercice des compétences respectives du Conseil départemental et des collèges publics	p. 32
VI - Commis	sion Culture, sport, jeunesse et vie associative	
6003	Évolution des compétences obligatoires du Département dans le domaine Culturel	p. 50
6004	Politique culturelle départementale : évolution des régimes d'aide	p. 50
6005	Soutien départemental en faveur du sport	p. 51
III - Commiss	sion Développement économique, tourisme, numérique et politiques es	
3010	Aménagement numérique du territoire : rapport d'information	p. 57
3011	Contrat d'affermage Agropole - Rapport annuel du délégataire Exercice 2016	p. 57
3012	Convention territoriale d'exercice concerté des compétences (CTEC) entre le Département de Lot-et-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine	p. 57
II - Commiss	ion Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité	
2007	Action du Département en matière d'infrastructures et de transport - Bilan 2017	p. 59
2008	Infrastructures et transport	p. 60
2009	Rénovation de la ligne de fret Agen-Auch	p. 60
2010	Délégation de service public pour l'exploitation du réseau départemental de transport interurbain TIDEO	p. 60

VII - Commission Agriculture, forêt et environnement		
7005	Délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène Alimentaire - Présentation du rapport d'activité 2016 des Laboratoires des Pyrénées et des Landes	
VIII - Commiss	sion Administration générale, ressources humaines et patrimoine	
8015	Tableau des effectifs au 1er septembre 2017p. 6	
8016-6006	Rapport annuel 2016 des représentants du Département aux conseils d'administration des Sociétés d'Économie Mixtes Locales dont il est actionnairep. 6	
8017	Modification de la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)p. 6	
IX - Commissi	ion Finances et évaluation des politiques publiques	
9011	Avis de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine relatif au défaut d'équilibre du budget de l'exercice 2017 du département de Lot-et-Garonnep. 6	
9012	Rapport d'activité des services départementaux - Année 2016p. 6	
9013	Rapport sur les travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2016p. 6	
9014	Pertes et créances irrécouvrables – Provisionsp. 6	
9015	Affectation du résultat 2016 du budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Baladep. 6	
9016	Décision modificative n° 1 2017 - Budget principal et budget annexe du Foyer de l'Enfance Baladep. 6	
9017	Exécution du budget primitif 2018 avant le vote du budgetp. 6	

Le rattachement des charges et des produits à l'exercicep. 66

9018

Liste des interventions du 10 Novembre 2017

CAMANI Pierre 1 . 2 à 9 ; 17 à 20 ; 22 ; 23 ; 28 ; 31 ; 33 ; 34 ;35 ; 36 ;

37; 38; 39; 41; 43; 44; 47; 48; 49; 51 à 53; 54 à

56;59;61;62;64;66;67

BORDERIE Jacques 46; 47; 48; 49; 59

BORDERIE Sophie 32 à 33 ; 37

BORIE Daniel 45 ; 46 ; 47 ; 48 ; 49

BRANDOLIN-ROBERT Clémence 21; 22; 53; 54

CALMETTE Marcel 36

CASSANY Patrick 58 à 59

CHOLLET Pierre 33; 34; 37; 38; 53; 56; 64

 CONSTANS Rémi
 43 ; 44

 COSTES Pierre
 33 ; 37 ; 38

 DELBREL Christian
 13 à 15 ; 48

DEZALOS Christian 20 à 21 ; 56 ; 63 à 64

DUCOS Laurence 47 ; 48 GARGOWITSCH Sophie 49

GIRARDI Raymond 15 à 17 ; 39 ; 67

GONZATO-ROQUES Christine 37; 38

JOFFROY Catherine 41 à 43; 44

LACOMBE Nicolas 23 à 25

LEPERS Guillaume 9 à 12 ; 17 ; 34 ; 35 ; 36 ; 56 ; 61 ; 62 ; 67

SALLES Marie-France 61 SUPPI Patricia 17; 43

M. TOULY Lionel

(référent culture au collège de

La Plaine à Lavardac) 25 à 28 M. POGGIOLI Dominique 28 à 29

Directeur d'Académie

Mme DARROUZET Catherine 29 à 31

(déléguée académique de l'action Artistique et culturelle au Rectorat de

Bordeaux)

DÉCISION MODIFICATIVE Nº 1 DE 2017

SÉANCE DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de M. Jacques ANGLADE, Directeur général des services.

Étaient présents: M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence, M. CALMETTE Marcel, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, COSTES Pierre, DELBREL Christian, DÉZALOS Christian, Mmes DHELIAS Danièle, DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, JOFFROY Catherine, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MOGA Jean-Pierre, Mmes PAILLARES Marylène, SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés :

M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à Mme Maillou), Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. Delbrel), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à Mme Laurent), M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Borderie), Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Chollet), Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dézalos), M. MERLY Alain (a donné pouvoir à Mme Ducos).

M. le PRÉSIDENT. – Le quorum étant largement atteint, la séance est ouverte. Je voudrais excuser l'absence de certains élus : Jacques Bilirit, qui est souffrant, Jean Dreuil, Joël Hocquelet et Laurence Lamy.

Il me faut proposer un secrétaire de séance. Je propose que Mme Brandolin-Robert assume cette charge.

Cinq motions sont déposées : trois par l'opposition et deux par la majorité départementale.

Avant de démarrer notre séance, nous devons approuver le compte rendu des débats. Cela ne pose pas de problèmes, ne soulève pas de remarques.

RAPPORT N° 8013

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU 3 AVRIL ET DU 6 JUILLET 2017

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou), Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel), Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à M. Costes) M. DREUIL Jean (pouvoir à Mme Laurent), M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Borderie), Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet), Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos), M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos).

M. le PRÉSIDENT. – Avant d'engager la phase des discours, je dois soumettre au vote le rapport 8014, relatif à la décision de compléter, pour des raisons formelles, la commission permanente suite à la vacance des sièges de Mmes Labit et Bonfanti-Dossat. C'est purement formel. Nous devons adopter cette délibération parce qu'il doit y avoir un délai d'une heure entre l'adoption et la prise effective des fonctions. Dans ce délai d'une heure, d'autres candidats peuvent se présenter à ces postes laissés vacants par les deux démissions, mais nous nous sommes mis d'accord pour le remplacement. Je suppose qu'il n'y aura pas d'autres candidatures. Le directeur général me dit qu'il ne peut pas y en avoir puisque tout le monde est déjà membre d'une commission. Mais il faut respecter la forme, et nous allons la respecter. La décision de compléter la Commission permanente est adoptée sans discussion.

Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à deux personnalités politiques lot-et-garonnaises récemment disparues.

Michel Diefenbacher, décédé le 10 octobre dernier, fut mon prédécesseur, entre 2004 et 2008, à la tête du Département. Je salue le parcours de ce haut fonctionnaire qui, au gré de ses affectations, en qualité de sous-préfet de Marmande puis, plus tard, de Préfet du département, découvrit le Lot-et-Garonne et se prit de passion pour notre territoire. Engagé ensuite dans la vie politique sur ses terres adoptives du Marmandais, Michel Diefenbacher fut élu conseiller général en 2001, puis Président du Département où il succéda à Jean François-Poncet. Il fut aussi élu député de la circonscription de Marmande de 2002 à 2012. Au-delà de nos divergences, nous savions, lorsque l'intérêt du territoire le commandait, nous rassembler et porter ensemble des projets de développement pour le Lot-et-Garonne.

À ses côtés, dans cette Assemblée, il pouvait compter sur le soutien de Gilbert Fongaro, disparu quelques jours plus tard. L'emblématique maire de Pont-du-Casse, de 1965 à 2014, aura occupé, en 50 ans de vie politique, l'ensemble des mandats locaux (conseiller général, 1er vice-président du Département, conseiller régional et conseiller communautaire). Élu de terrain, il n'a eu de cesse de contribuer au développement de sa commune et de son canton. Ancré dans l'Agenais, il était aussi un ardent défenseur de la ruralité et vouait un attachement particulier à l'agriculture; et le musée du machinisme agricole qu'il a longtemps présidé en était l'un des symboles. Avec Gilbert Fongaro, nous étions également des adversaires sur le plan politique. Mais, faisant fi de nos différences, nous avons su travailler de concert sur nombre de dossiers locaux ou départementaux.

En mémoire de Michel Diefenbacher et de Gilbert Fongaro qui auront, tous deux, marqué notre département de leur empreinte, je vous demande de respecter une minute de silence. (Minute de silence)

Je vous remercie.

J'ai le plaisir maintenant d'accueillir dans notre Assemblée deux nouvelles élues, Mesdames Séverine Besson et Louise Cambournac, qui étaient jusqu'alors conseillères départementales remplaçantes. Madame Besson représentera le canton du Livradais à la suite de Madame Marie Labit, démissionnaire pour raisons personnelles. Madame Cambournac, par ailleurs maire d'Astaffort, représentera le canton du Sud-Est Agenais, succédant à Madame Christine Bonfanti-Dossat, qui a fait le choix de conserver son mandat de conseillère municipale après son élection en qualité de sénatrice.

Nous vous souhaitons, Mesdames, la bienvenue à nos côtés. Vous constaterez que, quels que soient nos engagements dans cet hémicycle, nous avons tous pour ambition de contribuer au développement du Lot-et-Garonne et d'aider nos concitoyens à y vivre mieux.

Enfin, je renouvelle mes plus vives félicitations aux deux nouveaux sénateurs élus en septembre dernier, Christine Bonfanti-Dossat et Jean-Pierre Moga, qui continue à siéger dans cette Assemblée. Je forme le vœu sincère qu'il reste parmi nous jusqu'au terme de son mandat, le cumul de ses deux fonctions ne lui étant pas interdit. Il pourra ainsi nous aider à relayer au sein de la Haute Assemblée et des instances parisiennes la voix du Lot-et-Garonne et des départements ruraux. Le soutien d'un parlementaire est en effet un élément important dans une Assemblée, tout particulièrement dans des périodes difficiles comme celles que nous traversons. Jean-Pierre Moga connaît bien les défis que nous devons relever. Il a participé à de nombreuses réunions telles que celles de la CLERCT (Commission locale d'évaluation des ressources et charges transférées) ; il a accompagné la délégation qui s'est rendue à Paris pour rencontrer des responsables du Gouvernement et des sénateurs sur les difficultés des départements ruraux. Chaque décision doit être prise au regard de circonstances et d'un contexte qui évoluent. C'est pourquoi je pense qu'il serait compris et accepté par le plus grand nombre que, dans l'intérêt de notre département et sans revenir sur la parole donnée, notre collègue revoie sa position initiale. En effet, je crois que, sur des sujets essentiels pour l'avenir de notre département, toutes les bonnes volontés doivent savoir s'unir, loin des clivages partisans, pour faire front commun.

Mes chers collègues, l'actualité aujourd'hui oscille entre bonnes nouvelles et inquiétudes. Une bonne nouvelle est d'abord l'annonce de l'extension de l'École nationale d'administration pénitentiaire. C'est un dossier que nous plaidons, tous ensemble, parlementaires et élus de l'Agenais, depuis plus d'un an. Notre méthode a été payante, si vous me permettez l'expression. Le 25 octobre dernier, à l'Assemblée nationale, en réponse à une question posée par le député Michel Lauzzana, Nicole Belloubet, ministre de la Justice et Garde des Sceaux, a annoncé que le choix du Gouvernement s'était porté sur Agen.

La mobilisation de tous les acteurs locaux aura été déterminante pour aboutir à ce résultat. Je veux les saluer tous : Jean Dionis du Séjour, maire d'Agen et président de l'Agglomération d'Agen ; Christian Dézalos, vice-président du Département et maire de Boé, commune sur laquelle une partie de l'ENAP est située ; le député Michel Lauzzana que je viens de citer, mais également Matthias Fekl, Lucette Lousteau et Henri Tandonnet, qui se sont fortement impliqués dans leurs anciennes fonctions.

En établissant que l'extension du site actuel était l'option naturelle, le choix le plus cohérent et le plus rationnel, nous avons su convaincre nos interlocuteurs, comme ce fut le cas dans les années 1990, pour l'implantation de l'ENAP à Agen. C'était le sens de l'intervention du Premier ministre, Manuel Valls, lors de sa venue à l'ENAP le 6 octobre 2016.

Je rappelle que ce projet aura des retombées économiques majeures à l'échelle du département. Il permettra d'accueillir en formation quelque 2 500 stagiaires surveillants supplémentaires par an.

Nous adoptons aujourd'hui la même démarche face au projet gouvernemental de réorganisation de la carte judiciaire. Vous le savez, la compétence de la Cour d'appel d'Agen s'étend sur trois départements : le nôtre et ceux du Gers et du Lot, qui font partie, eux, de la région Occitanie. Or, la Chancellerie prévoit de calquer le périmètre des régions administratives avec celui des régions judiciaires, menaçant ainsi directement le site agenais.

Pour éviter la suppression pure et simple de la juridiction agenaise, nous défendons un projet alternatif proposé par le premier Président de la Cour et le Procureur général. Une solution de compromis satisfaisante consisterait à transformer la Cour d'appel en une cour de justice qui conserverait un statut de niveau similaire et aurait une pleine compétence territoriale sur le Lot-et-Garonne et la Dordogne voisine.

Pour ce faire, j'ai pris l'attache de mon collègue Président du département de la Dordogne, qui s'est dit favorable à cette nouvelle organisation. J'ai ensuite échangé sur la question avec Dominique Raimbourg, ancien président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, chargé par la ministre de la Justice, avec l'ancien député Philippe Houillon, d'une mission relative à l'élaboration de la nouvelle carte judiciaire. Celui-ci a également accueilli favorablement ces propositions.

Notre objectif vise à faciliter le rapprochement des juridictions agenaise et périgourdine pour leur réserver la gestion des contentieux du quotidien (affaires familiales, tutelles, affaires correctionnelles...), ainsi que celle de domaines spécialisés caractéristiques de la vie économique de nos territoires, tels que l'agriculture, l'agroalimentaire et l'environnement.

Dans cette configuration, la présence de la Cour d'appel à Agen serait sauvegardée dans une version quasi similaire. L'argumentaire est en train d'être finalisé. Nous irons, parlementaires et élus locaux, ensemble avec les acteurs de la justice, soutenir le dossier à Paris.

Au titre des moins bonnes nouvelles, je veux évoquer un dernier sujet d'actualité avant d'aborder la situation financière des Départements. Il s'agit de la baisse de l'aide personnalisée au logement, décidée par le Gouvernement il y a quelques semaines.

Cette diminution, assortie de l'obligation faite aux bailleurs sociaux de réduire d'autant les loyers, aura des conséquences dommageables en matière de logement social. Sur le plan national, la perte de recettes que subiront les opérateurs se répercutera logiquement sur les programmes de constructions ou de rénovations qui seront alors différés voire abandonnés.

À titre d'exemple, en Lot-et-Garonne, le bailleur Habitalys a estimé le manque à gagner à un peu plus de 2 millions d'euros en 2018. Dès lors, certaines opérations ont été suspendues et certains appels à projets reportés.

Le monde du logement social a très vivement réagi à cette mesure qui le déstabilise durement alors qu'il fait œuvre utile et, dans le même temps, alimente l'économie locale, en particulier le secteur de la construction. L'impact de ces mesures sur nos entreprises locales sera majeur!

En votre nom, je veux témoigner toute notre solidarité et faire savoir aux acteurs locaux du logement social que nous soutenons leurs légitimes revendications. Je veux saluer tout particulièrement l'engagement de Marie-France Salles dans ce dossier et son courage à faire passer l'intérêt local et l'intérêt général avant des positionnements politiques nationaux.

J'en viens à présent aux difficultés des Départements. Ces difficultés ont été placées au cœur des débats du congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF), qui s'est tenu à Marseille à la mi-octobre. J'y participais avec d'autres élus départementaux. Un fait rare a marqué l'événement : le vote à l'unanimité des présidents de Départements, toutes sensibilités politiques confondues, d'une motion à l'adresse du Gouvernement.

Ce texte traduit la bonne volonté des Départements, qui se sont dits prêts à engager des discussions concernant la baisse des dépenses publiques à la condition que des engagements fermes et clairs soient pris.

Les pierres d'achoppement sont connues. Je vous les rappelle : le financement des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA), la prise en charge des mineurs non accompagnés et le respect du principe constitutionnel de la libre administration des collectivités.

Face à ces attentes, force est de reconnaître que le discours du Premier ministre, en conclusion des travaux, a suscité la déception voire la colère.

Le président de l'ADF lui-même, Dominique Bussereau, déclarait : « Nous avons un Premier ministre qui n'est pas venu nous dire "niet", mais qui ne nous a pas apporté de réponses. Le compte n'y est pas. »

Ces réactions s'expliquent de façon objective. Certes, le Premier ministre a reconnu, une nouvelle fois, les disparités existantes entre les territoires et la nécessité de les prendre en compte dans la contractualisation voulue entre l'État et les collectivités locales, mais il n'a proposé à ce jour aucune solution pérenne pour résoudre la problématique essentielle du financement des allocations de solidarité nationale.

Sur la question préoccupante des mineurs non accompagnés, dont le nombre est à la hausse, l'inscription de crédits supplémentaires au projet de loi de finances pour 2018 aurait dû permettre de desserrer un peu l'étau du surcoût de leur prise en charge. Mais je rappelle que nous sommes passés d'un montant de 0 euro en 2011 et 10 875 euros en 2012 à près de 5 millions d'euros en 2017. Et il est prévu que cette somme double l'an prochain, ce qui est tout simplement surréaliste. C'est l'exemple flagrant de l'impossibilité pour nous d'équilibrer notre budget et de dégager de l'autofinancement. Je précise que l'État ne couvre aujourd'hui que 10 % de cette dépense. Une mission d'expertise ad hoc a été créée par le Premier ministre. Les Départements espèrent que ses conclusions prévues pour la fin de l'année seront à la hauteur du défi financier.

En outre, j'ai relevé un changement de position, plutôt bienvenu, puisque le Premier ministre a annoncé la mise en place d'un fonds d'urgence, absent de la première version du projet de loi de finances rectificative. Ce fonds sera destiné aux Départements qui, comme le Lot-et-Garonne, sont confrontés à des déséquilibres structurels insurmontables. C'est naturellement une bonne nouvelle qui peut apporter une bouffée d'oxygène à court terme, mais l'absence de montant chiffré et des modalités de répartition ont fait naître des doutes sur l'efficacité de ce fonds.

Mes chers collègues, comme la grande majorité de mes homologues présidents de Département, j'estime globalement insuffisantes les réponses du Gouvernement aux doléances exprimées par les Départements, et singulièrement les Départements ruraux. Je le réaffirme clairement : sans approche nouvelle à leur égard, les Départements, tels que le nôtre, vont entrer dans une phase de difficultés majeures, malgré les mesures drastiques déjà prises en 2017.

Pour conjurer cette perspective, je poursuis les travaux engagés au sein du groupe de travail spécifique que m'a confié le président de l'ADF pour porter la voix des Départements en difficulté. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, lors de notre congrès, d'en présenter les premières conclusions, solides et étayées, dans le cadre d'une table ronde.

Ces pistes ont été consolidées par des experts des finances publiques et partagées par la plupart des Départements. Elles dessinent des solutions justes et efficaces pour assurer à la fois une péréquation horizontale entre Départements riches et pauvres et une péréquation verticale (il s'agit d'un financement de l'État) introduisant des critères de richesse (potentiel fiscal, taux d'imposition sur le foncier bâti, revenu par habitant) pour compenser le reste à charge des allocations nationales de solidarité.

Nous avons identifié des solutions différenciées selon les territoires, en prenant en compte les spécificités de chacun, et nous avons procédé à plusieurs simulations.

Ce travail devra utilement nourrir la réflexion du groupe d'experts et d'élus mandaté par le Gouvernement pour faire des propositions à l'horizon du projet de loi de finances pour 2019.

Vous le savez, ma détermination est totale pour continuer ce juste combat, ce combat essentiel, et empêcher toute tentation recentralisatrice. Car le danger d'un retour du refoulé jacobin est réel ; nous le voyons poindre aujourd'hui dans certaines propositions du Gouvernement.

Enfin et toujours sur la question financière, je veux préciser la signification de certaines données extraites du rapport de la Cour des comptes, publié récemment, sur les finances publiques locales en 2016. Des chiffres de ce document à portée nationale ont été habilement détournés pour entretenir une polémique malsaine au plan local. Ce rapport conforte globalement nos analyses. Même s'il se focalise sur quelques ratios dégradés que je vais commenter, il fait l'impasse sur des indicateurs très positifs, d'ailleurs soulignés par la Chambre régionale des comptes dans son rapport sur notre gestion des dernières années.

Ainsi, les charges à caractère général ont diminué de 6,5 % en 2015 et autant en 2016, passant de 10,08 millions d'euros en 2014 à 8,84 millions d'euros en 2016. Ce chiffre n'est pas cité dans le rapport de la Cour des comptes, c'est dommage.

Si les charges de fonctionnement, qui sont citées, ont bien augmenté de 1,9 % (soit 6,4 millions d'euros, cf. le compte administratif 2016), 1,3 % correspond à la progression des dépenses sociales obligatoires (frais d'hébergement, surcoûts de prise en charge des mineurs non accompagnés...). En réalité, les charges de fonctionnement n'ont donc augmenté que de 0,6 %.

Le rapport met également l'accent sur une hausse de 9,6 % d'autres charges de gestion courante. Ce chiffre s'explique aisément pour des raisons purement formelles. À titre d'exemple, l'écriture comptable opérée au moment du passage en DSP, avant le transfert de la compétence transport à la Région, a conduit à imputer sur cette ligne une dépense d'un million d'euros pour Tidéo, alors que la collectivité a économisé en réalité 500 000 euros sur ce service.

Par ailleurs, une subvention importante de fonctionnement à l'université agenaise (l'IUT) n'avait pas été engagée en 2015 car les documents nécessaires n'avaient pas été transmis au Département. Elle a donc été payée deux fois en 2016...

(projection d'un diaporama (1) p. : 75)

Concernant les dépenses de personnel, le rapport cite des Départements dont les dépenses baissent en 2016 contrairement au Lot-et-Garonne. Les Départements cités sont le Cher, les Ardennes, les Deux-Sèvres et l'Allier. Dans la diapositive qui va vous être présentée, on constate que ces Départements ont tous des dépenses de personnel très largement supérieures à celles du Lot-et-Garonne et que, pour atteindre notre niveau de dépenses, ils devraient procéder à des baisses drastiques d'environ un quart de leurs effectifs. C'est-à-dire que le Cher devrait baisser de 25 % ses charges de personnel pour atteindre le niveau du Lot-et-Garonne, les Ardennes de 24,8 % (Jean-Pierre Moga se souvient de notre rencontre avec le président du Département des Ardennes, que je connais bien, qui était également sénateur et membre de la même commission que moi, et qui nous avait fait part de ses difficultés), les Deux-Sèvres de 16,1 % et l'Allier 23,5 %. Vous comprendrez, mes chers collègues, qu'il est à la fois plus facile et absolument nécessaire pour ces Départements d'engager des réductions importantes de leurs effectifs.

La diapositive suivante vous présente les dépenses par habitant dans les Départements de la strate et le pourcentage d'encadrement de notre collectivité. Vous connaissez ces dépenses par habitant : nous sommes les meilleurs de la strate. Sur le doublement des cadres, j'entends une fable

circuler : notre collectivité aurait doublé le nombre de ses cadres. Voilà les chiffres depuis 2008. Effectivement, les effectifs ont augmenté...mais le pourcentage d'encadrement reste le même.

Cette diapositive prouve tout simplement qu'on peut manipuler les chiffres et que certains les manipulent ou méconnaissent le fonctionnement de notre collectivité.

Malgré cette situation particulière du Lot-et-Garonne, notre objectif de réduction de la masse salariale sera tenu. Pour 2018, la prévision de progression de la masse salariale sera nulle.

Enfin, le Lot-et-Garonne est cité comme étant le seul Département avec une épargne nette négative, alors qu'elle s'améliore ailleurs! Et pour cause! Nous sommes sur l'année 2016, et la plupart des Départements en difficulté ont augmenté leur fiscalité en 2015 et en 2016 pour éviter cette situation. Pour notre part, nous avons refusé d'augmenter la fiscalité, et avec le soutien de l'opposition d'ailleurs! En 2017, notre épargne nette est de nouveau largement positive, grâce en partie à l'augmentation de la fiscalité qui nous a été imposée. Voilà la réalité! La réalité des chiffres quand on ne les manipule pas et quand on examine bien les dossiers au fond des choses.

Au-delà de nos difficultés budgétaires, je voudrais ouvrir un peu la perspective et revenir sur les dispositions de la loi NOTRe, qui ont redéfini la place du Département dans le paysage institutionnel. La suppression de la clause générale de compétence pour les Départements et la nouvelle répartition des attributions entre collectivités nous ont conduits à revoir de fond en comble l'architecture de nos interventions. Tel est le cas désormais pour ce qui relève de l'aide directe aux entreprises, sauf agroalimentaires, dont nous avons perdu la compétence au profit de la Région. Mais, pour ce qui relève du développement économique, nous conservons des compétences majeures. Les infrastructures routières, les infrastructures numériques, l'animation économique locale restent pour nous des actions nécessaires et majeures en termes de développement économique.

Nous avons donc ouvert des négociations avec nos partenaires pour convenir des termes de notre retrait des différents syndicats mixtes à vocation économique. Je pense bien évidemment au Syndicat mixte pour le développement du Marmandais, à la structure porteuse du Marché d'intérêt national à Agen et à celle gestionnaire de l'aéroport d'Agen. Je n'entrerai pas dans le détail de chacun de ces dossiers. Nous tirons les conclusions d'une décision nationale qui s'impose à nous sans échappatoire possible, quoi qu'en disent certains. Vous l'avez compris, quitter ces organismes que nous avons contribué à mettre sur pied ou à maintenir par nos financements ne résulte pas de notre volonté. Notre implication dans ce domaine était telle qu'y renoncer aujourd'hui est douloureux. Mais, la loi est la loi et rien, en l'état, ne nous autorise à y déroger. Sur le sujet, je ne mènerai pas de combat d'arrièregarde, perdu d'avance. Je préfère regarder devant et consacrer mon énergie à bâtir avec vous le Département de demain.

La loi nous reconnaît un rôle majeur de pivot des solidarités territoriales et humaines. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire à maintes reprises, il nous revient d'investir pleinement cette responsabilité et de lui donner tout son sens. Le chantier est immense, et nous sommes en train de le mettre sur les rails.

Les différents dossiers soumis à votre examen aujourd'hui illustrent bien l'ambition qui est la nôtre. Elle conjugue le souci des préoccupations quotidiennes de nos concitoyens et la mise en œuvre de politiques innovantes pour le développement de notre territoire.

Dans notre département dont nous savons qu'il se classe parmi les plus pauvres de France, il est de notre devoir de veiller à assurer l'accès de tous ceux qui en ont besoin aux prestations sociales, tout en assurant un regard attentif sur leur juste attribution.

Le rapport sur la juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle

s'inscrit dans le prolongement des préconisations de la mission que j'avais confiée à Pierre Costes. Notre Assemblée les a votées au printemps dernier.

Au-delà de la notion de juste droit, je veux insister sur l'importance de l'accompagnement global des personnes en difficulté. Nous ne nous contentons pas d'aider ces exclus du monde du travail à survivre financièrement, nous nous efforçons surtout de faciliter leur réinsertion.

Donner à tous les meilleures chances de réussite dans le cadre de l'école pour permettre à chacun, à l'âge adulte, de trouver sa place, c'est un des enjeux de la convention éducative. Je laisse le soin aux orateurs prévus sur la question de présenter ce modèle de partenariat.

La culture sous toutes ses formes participe à cette éducation citoyenne, quel qu'en soit l'âge. L'évolution de nos aides qui vous est proposée démontre que la culture a toujours toute sa place dans notre territoire rural. Elle n'est pas une simple activité accessoire ou un supplément d'âme, mais bien une clé du développement économique et une condition de la fraternité dont nous avons tant besoin.

Aux côtés de la culture, le sport est un vecteur essentiel de l'animation de notre département. Notre action en la matière mérite, là aussi, d'être mieux adaptée aux besoins des acteurs locaux. Pour ce faire, avec Daniel Borie, nous lancerons prochainement des états généraux du sport qui auront pour objectif de renforcer notre partenariat avec le monde associatif.

Nos politiques ouvrent des perspectives et s'appuient aussi sur des bilans. Celui de nos travaux routiers en 2017, qui vous est présenté, traduit la diversité et la densité de nos engagements en termes de modernisation de nos infrastructures. Au-delà de la sécheresse d'une liste, l'essentiel réside dans l'amélioration de la fluidité du trafic et de la sécurité pour les usagers de la route.

Toutes ces actions dressent le panorama d'une démarche tout entière vouée au quotidien des Lot-et-Garonnais.

Je vous l'ai dit, nous attachons également du prix à la mise en œuvre de chantiers innovants qui donnent les moyens à notre département, à nos entrepreneurs, de marquer des points dans la compétition économique. Pour y parvenir, notre département doit être encore plus attractif. Le Bureau d'accueil des tournages, que nous avons créé, y contribue incontestablement. Son activité a fait récemment la une de l'actualité avec le tournage d'un film de Stéphane Brizé. Ces tournages ont des retombées économiques conséquentes, évaluées à 1,5 million d'euros pour notre territoire. C'est par ailleurs l'image de notre département qui se trouve valorisée auprès des créateurs, des artistes et d'un large public de cinéphiles.

Autre dossier structurant à l'ordre du jour de notre réunion : l'aménagement numérique. Le rapport d'information vous détaille notamment l'état d'avancement du déploiement de la fibre optique. Vous constaterez que ce chantier majeur pour le Lot-et-Garonne se décline, sans accroc, selon le calendrier fixé. Le Campus numérique, pour sa part, s'inscrit désormais pleinement dans le paysage départemental et régional.

Le changement, la nouveauté, nous le savons, suscitent toujours des interrogations. Mais il faut sans relâche convaincre pour surmonter tous les doutes et aller de l'avant. C'est la responsabilité et le devoir de tout élu.

C'est le choix que nous faisons en proposant une réflexion sur une nouvelle politique de territorialisation aux élus communaux et intercommunaux. Il s'agit d'optimiser nos interventions à l'échelle des territoires et de cibler davantage nos aides en fonction des besoins locaux. Comme pour tous les départements, nos interventions diminuent en volume financier. À nous de mieux les cibler et de les rendre plus efficaces. J'irai dès lundi soir et les trois jours suivants à la rencontre des élus de tout le département pour leur exposer cette nouvelle stratégie partenariale et écouter leurs préoccupations,

et je vous invite tous à être présents à ces réunions.

Mes chers Collègues, j'en viens à la conclusion : cette décision modificative, dont je laisserai le soin à Christian Dézalos de présenter les aspects financiers, traduit une volonté d'adaptation constante du Département aux enjeux du moment.

Dans un monde dangereux et instable qui bouscule les habitudes et fragilise les liens sociaux, le Département demeure un repère, grâce à ses élus, grâce à son action.

Si la loi NOTRe et les circonstances budgétaires nous ont amenés à réviser nos champs d'intervention, nous gardons l'ambition de rester un acteur majeur de l'aménagement du territoire et de l'accompagnement des Lot-et-Garonnais, à différentes étapes de leur vie.

Nous restons le premier investisseur public du département, avec un budget d'investissement de 50 millions d'euros, auxquels il faut désormais ajouter les 13 millions annuels dans le déploiement de la fibre optique.

Toutes nos actions, comme nos investissements en faveur de la rénovation des casernes de pompiers et de gendarmerie ou de la mise en route de maisons de santé, du Campus numérique, pour ne citer que les plus importants, témoignent de notre rôle crucial au service de nos concitoyens. Leurs attentes sont nombreuses. Nous ne pourrons y répondre que si l'État reconnaît la plénitude de nos missions en nous garantissant les moyens financiers pour les exercer.

Mais je garde confiance parce que je me bats avec vous et avec tous les Départements pour une cause juste et légitime. Je vous remercie et je vais passer la parole à M. Guillaume Lepers.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens évidemment à m'associer à l'hommage qui a été rendu à Michel Diefenbacher et Gilbert Fongaro. Ce sont deux monuments de la vie politique lot-et-garonnaise qui nous ont quittés coup sur coup et je souhaite, au nom de notre groupe, saluer une fois de plus leur mémoire.

Michel Diefenbacher, après une très brillante carrière de préfet, avait choisi l'engagement politique sur notre territoire. Il a fait ce choix avec conviction, sans jamais se départir des qualités de probité et loyauté inhérentes à ses premières fonctions et son tempérament. Après avoir été un grand serviteur de l'État, il a été un grand serviteur du Lot-et-Garonne, dans ses fonctions de Président du Conseil général évidemment, mais également à l'Assemblée nationale et au Conseil régional. Michel Diefenbacher a indubitablement fait avancer notre territoire. Il l'a fait en engageant les grands chantiers de contournement de Marmande, Agen et Villeneuve-sur-Lot. Il l'a également fait en gérant avec attention les deniers publics des Lot-et-Garonnais, laissant en 2008 une collectivité bien gérée. Et en fin connaisseur de la chose publique, il avait prédit, dans une lettre adressée aux conseillers généraux au moment de son départ, les difficultés financières que nous connaissons aujourd'hui.

Avec Gilbert Fongaro, qui fut son premier vice-président, c'est un autre élu emblématique de notre département qui s'en va. Il fut longtemps l'un des piliers du Conseil général, et l'instigateur de politiques départementales structurantes telles que le Tremplin rural et le Pass bonne conduite. Mais comment évoquer Gilbert Fongaro sans parler de Pont-du-Casse, où il construisit une belle carrière professionnelle et devint le maire indéboulonnable et visionnaire que nous connaissons ? Il fut un maire à la fois bâtisseur et organisateur d'une expansion démographique qui a fait de sa commune l'une des plus importantes de l'Agenais. Et il constitue en cela un modèle d'acteur public responsable et engagé.

Aussi, au moment où l'action publique se trouve profondément bouleversée, où l'engagement politique est particulièrement questionné, et alors que nos collectivités, Département en tête, font face à des vents contraires, il est bon de prendre exemple sur nos illustres prédécesseurs, pour fonder nos actes et nos discours sur le roc de l'intérêt supérieur du territoire.

C'est dans cet esprit que j'aborderai cette session du Conseil départemental, qui intervient dans un contexte à la fois solennel, pour les raisons que nous venons de rappeler, mais aussi dans un contexte de danger pour notre institution, qui appelle de notre part sérieux et responsabilité.

Monsieur le Président, je partage votre position sur le sort réservé aux Départements ruraux. Il est insupportable de voir ces collectivités contraintes à augmenter fatalement leur fiscalité pour pallier leur manque de ressources, quand les Départements riches maintiennent les taux les plus bas. C'est une injustice territoriale qui, certes n'est pas nouvelle, mais a beaucoup prospéré ces dernières années, sous l'effet conjugué des baisses de dotations et de l'augmentation des dépenses sociales. Et je regrette que, dans le cadre de sa réforme territoriale, le pouvoir précédent n'ait pas eu le courage de traiter cette question, pourtant brûlante pour nos territoires.

Le Gouvernement actuel ne semble pas plus enclin à engager une action forte pour assurer la viabilité financière des Départements, si ce n'est, comme l'a fait le précédent, par des fonds d'urgence dont nous sommes réduits à espérer chaque année l'obole. En cela, les déclarations du Premier ministre lors du dernier congrès de l'ADF ne traduisent en rien la perspective de solutions pérennes.

Or, le peu d'empressement du Gouvernement à intervenir s'explique aisément. Cette inaction est motivée par la bonne santé financière des Départements au niveau national, telle que décrite récemment par la Cour des comptes. Son rapport annuel sur les finances publiques locales est en cela riche d'enseignements. Il démontre l'amélioration globale de la santé financière des Départements, qui repose tout autant sur l'augmentation des recettes que sur la réduction des dépenses.

L'augmentation des recettes est essentiellement liée à la hausse des produits de fiscalité. En 2016, 35 départements ont voté une hausse de leur taux de taxe foncière, ce dont a résulté une progression jamais vue du produit de cette taxe au niveau national.

Par ailleurs, de très nombreux Départements sont parvenus à réduire leurs dépenses de fonctionnement, hors dépenses sociales, permettant une stabilisation globale de ces dépenses à +0,1 %. Et même en matière de dépenses sociales, la décrue s'annonce : après avoir augmenté de 4,1 % en 2014, elles décélèrent à 3,2 % en 2015 pour passer à 2,1 % en 2016.

Le tableau dressé par la Cour des comptes sur les finances départementales révèle donc une amélioration globale, portée par des hausses de fiscalité, une décélération de la dépense sociale et des efforts importants de gestion. Un constat qui m'incite malheureusement à penser que le Gouvernement ne mettra pas en haut de ses priorités la question départementale.

Or le problème, chers collègues, c'est que notre collectivité ne participe pas à cette amélioration globale. Elle fait même partie des Départements les plus en difficulté! Pourquoi?

Une partie de la réponse se trouve dans le refus, exprimé par toutes les composantes de cette Assemblée, d'augmenter la fiscalité ces dernières années. Nous ne voulions pas charger un peu plus le fardeau fiscal des Lot-et-Garonnais, déjà bien assez alourdi par l'État. Et je persiste à penser que le levier fiscal doit être la dernière des solutions.

La seconde partie de la réponse se trouve dans la gestion de la collectivité, en particulier dans ses dépenses de fonctionnement, puisque c'est aussi à ce niveau qu'ont agi les autres Départements. Mais cette gestion appelle, à mon sens, plus de questions que de réponses. À ce titre, Monsieur le Président, les conseillers départementaux comme les Lot-et-Garonnais ont besoin de réponses précises.

Dans le rapport de la Cour des comptes, je lis, Monsieur le Président, que 77 Départements sont parvenus à réduire leurs dépenses de fonctionnement en 2016. Je lis que le Lot-et-Garonne fait partie des six Départements dont l'augmentation des charges de fonctionnement a été supérieure à 2 %. Je lis aussi que cette évolution est calculée hors dépenses sociales et hors dépenses d'hébergement. Aussi Monsieur le Président, comment expliquez-vous cette augmentation des

dépenses de fonctionnement, encore une fois hors dépenses sociales et hors dépenses d'hébergement ?

Dans ce rapport, je lis également, Monsieur le Président, que les dépenses de personnel ont reculé en moyenne de 0,2 % en 2016. Or il est inscrit à notre compte administratif une augmentation de 3,7 % de ces mêmes dépenses de personnel. Une progression que vous aviez justifiée par des mesures Gouvernementales, comme la hausse du point d'indice. Aussi Monsieur le Président, comment expliquez-vous que nos charges de personnel augmentent plus fortement que les autres Départements, alors que nous sommes soumis aux mêmes mesures Gouvernementales? Par ailleurs, cette augmentation pourrait-elle être justifiée par l'embauche de 25 agents supplémentaires entre 2015 et 2016, et notamment de 11 cadres de catégorie A, comme établis dans le tableau des effectifs?

Enfin, Monsieur le Président, je lis que le Lot-et-Garonne était, en 2016, le seul Département à connaître une épargne nette négative, ce qui semble être la conséquence logique des éléments que j'évoque.

Ce constat, chers collègues, il est établi par une institution pluriséculaire, reconnue mondialement pour son expertise – puisque je rappelle que la Cour des comptes certifie les comptes de l'ONU – et qui sait faire la différence entre un budget primitif et un compte de gestion.

Monsieur le Président, le groupe que j'ai l'honneur de présider travaille. Il participe aux travaux de l'Assemblée, il fait des propositions, mais il a besoin de données et d'informations précises sur la situation de la collectivité. C'est le sens des questions que je viens de vous poser.

Entendez-nous, Monsieur le Président. Écoutez-nous. Car l'expérience démontre que nous n'avons pas toujours tort.

Nous n'avions pas tort, lorsque nous mettions en garde contre l'évolution de nos finances et le risque de mise sous tutelle. Nous n'avions pas tort lorsque nous demandions une commission adhoc pour réfléchir sur nos finances et l'avenir de nos politiques, même si les préconisations qui en sont sorties n'ont, pour la plupart, pas été appliquées. Nous n'avions pas tort quand nous demandions un contrôle financier de la collectivité. Nous n'avions pas tort quand nous demandions un meilleur contrôle des allocations de solidarité, qui fait d'ailleurs l'objet d'une recette supplémentaire dans cette DM. Nous n'avions pas tort, lorsque nous proposions une baisse des indemnités des conseillers départementaux, fût-elle symbolique, pour accompagner les efforts demandés aux Lot-et-Garonnais.

Mes chers collègues, les dernières élections présidentielles et législatives ont démontré l'ampleur de la défiance de nos compatriotes à l'égard de nos partis traditionnels. Ils nous ont signifié leur aspiration à une pratique politique renouvelée, moins clivante, plus constructive. Nous devons tirer les leçons de ces élections. Et c'est pour cela qu'au-delà de nos désaccords, nous continuons de faire des propositions, pour mieux gérer la collectivité, pour mieux contrôler nos dépenses, pour mieux mesurer l'efficience de nos actions, en particulier dans les domaines qui mobilisent la majeure partie de nos finances.

Vous avez pris des dispositions, ces dernières années, pour tenter d'endiguer la crise. Vous avez notamment supprimé des régimes d'aide, vous en avez réduit d'autres, vous vous êtes désengagés de certaines structures.

Parce que la situation financière l'exige, et parce que nous n'avons plus le choix, nous vous proposons d'aller plus loin.

Nous vous proposons de fonder nos décisions sur le contrôle de gestion que vous avez mis en place l'an dernier. Il existe, il est nécessaire d'en transmettre les conclusions aux conseillers départementaux pour, encore une fois, travailler, avancer sur de nouvelles pistes d'économies.

Nous vous proposons d'engager un véritable plan de stabilisation de la masse salariale. Rappelez-vous, il faisait partie des préconisations que nous avions adoptées en commission de

refondation des politiques départementales. Vous aviez prévu une stabilisation en 2018, mais avec une progression de 4 % de la masse salariale cette année, nous serons loin de l'objectif.

Arrêtons de renforcer les équipes de direction, comme vous le disiez, Monsieur le Président, et engageons un plan pour parvenir à cette stabilisation promise l'an prochain.

Nous vous proposons, comme nous le faisons depuis deux ans, de revenir ensemble sur tous les régimes d'aide, de mesurer l'utilité, l'efficience, le coût de chacun d'entre eux. Il faut aller audelà du simple choix politique dans ce domaine, et regarder l'ensemble de nos interventions.

Nous vous proposons de mettre en place des indicateurs de performance pour nos politiques sociales, notamment dans le domaine de l'insertion comme le préconise la Cour des comptes, pour améliorer l'efficience de nos actions.

Nous vous proposons d'auditer les nombreuses structures associatives que nous finançons, notamment dans le domaine social, pour, là aussi, vérifier la bonne utilisation de nos financements et l'efficience des actions menées. Nous pourrions, dans ce domaine, engager un dialogue constructif avec le monde associatif, pour déterminer avec eux les interventions que le Département a vocation à financer.

Nous vous proposons à nouveau de suggérer du bénévolat près de chez eux aux bénéficiaires du RSA. Cela permettrait de lutter contre la désocialisation, faciliter le retour à l'emploi et donc limiter le coût de nos interventions. Cette mesure peut également permettre d'endiguer la crise du bénévolat que nous constatons sur nos territoires.

Nous vous proposons de réviser nos procédures d'élaboration des plans d'aide aux personnes âgées et du choix des modes d'hébergement, en prenant davantage en compte les incidences financières de nos choix. La Cour des comptes nous indique qu'il existe des marges de manœuvre substantielles à rechercher dans ce domaine.

Nous vous proposons de revoir l'organisation de nos services, en fusionnant encore certaines directions, certaines commissions et certaines vice-présidences, comme nous vous l'avions déjà dit.

Voilà des propositions concrètes, cohérentes, non exhaustives, j'en ai conscience, mais qui peuvent nous permettre de sauver ce Département. Car c'est bien de sauver notre collectivité dont il s'agit, Monsieur le Président, chers collègues, pour sauver avec elle ses politiques structurantes et utiles aux Lot-et-Garonnais.

Et je vous le dis très clairement : je n'accepterai pas une nouvelle hausse de fiscalité en 2018. J'ai vu trop de colère, d'exaspération, de découragement parfois, pour accepter un tel augure. J'ai vu trop de mes concitoyens dégoûtés de la politique, en voyant leur taxe foncière augmenter de 20 %, alors qu'en même temps ils voient l'État et certaines collectivités se désengager de leur territoire. J'ai vu trop de mes concitoyens me dire qu'ils ont encore une fois été les pigeons, victimes d'un système fiscal qui tape toujours sur les mêmes.

Je vous le dis parce que je vois poindre l'année 2018, et avec elle les mêmes difficultés, les mêmes impasses, qui ont fait de 2017 une année noire pour le Département. Je vous le dis parce que, si nous avons été élus, nous tous ici présents, c'est pour porter la voix de nos concitoyens dans cet hémicycle.

Alors prenons le taureau par les cornes. Arrêtons de nous cacher derrière un verbiage politicien que, de toute façon, les électeurs n'entendent plus. Et changeons, faisons évoluer nos politiques, notre culture administrative, notre organisation. Parce que c'est notre responsabilité.

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. DELBREL. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je m'associe évidemment aux hommages qui ont été rendus précédemment à Michel Diefenbacher et Gilbert Fongaro, deux grands hommes qui auront marqué de façon indélébile le paysage politique lot-et-garonnais et notre si joli département. J'ai eu la chance et l'opportunité, dans une première vie, de croiser leur route et d'apprécier ces deux personnages. Je pourrais parler des heures de Gilbert Fongaro. J'ai eu l'honneur de rappeler ce qu'il fut et ce qu'il a fait pour le département et pour sa ville, Pont-du-Casse, lors d'un vibrant hommage républicain que nous avons pu organiser sur le parvis de l'hôtel de ville. Je profite de l'occasion pour remercier tous les élus, anciens et nouveaux, qui se sont joints à moi pour lui rendre l'hommage qu'il méritait. Paix à leur âme !

Rassurez-vous, point de coup de gueule ce matin! Et si j'ai pu choquer quelques chastes oreilles dans cet hémicycle lors de notre dernière commission permanente, je m'en excuse volontiers. Mais de grâce, ne jouez pas non plus aux vierges effarouchées! Vous savez désormais comment on fonctionne. Quand la Dynamique citoyenne a quelque chose à dire, elle le dit. Quand elle a un abcès à crever, elle le crève... Ça tombe bien, j'ai encore quelques reliquats ce matin en magasin. Je sais, ce n'est jamais le bon endroit, jamais le bon moment. Mais on ne me refera pas.

Que dire de cette DM1 ? Pas grand-chose sinon son importance toute relative et son impact financier mineur dans le vrai débat existentiel qui agite aujourd'hui les Départements, dont le nôtre, vous le savez ici tous, sous respiration artificielle. Ce qui nous inquiète aujourd'hui, c'est le manque de visibilité pour demain, le flou artistique ou plutôt économique qui entoure 2018 – je n'ose même pas parler de 2019. Comment notre cher Lot-et-Garonne va-t-il s'en sortir, s'il s'en sort ? Des questions qui restent pour l'heure sans réponse. Il est clair qu'on y verra justement plus clair le 22 décembre, lors de l'adoption du PLF, le fameux projet de loi de finances. Prions ici pour que le Père Noël ne soit pas une ordure...

C'est précisément en pleine grève du ramassage des poubelles que je me suis rendu à Marseille, au Congrès national de l'ADF, l'Assemblée des Départements de France, avec certains collègues présents ici, dans l'espoir de ramener des débuts de réponse aux interrogations qui ne cessent de me tirailler depuis déjà de trop longs mois. Pour être franc avec vous et complètement transparent, nous sommes rentrés bredouilles, sans réponse. Nous avons pourtant vu du beau monde, croisé quatre ministres en deux jours, dont le Premier, Édouard Philippe, qui a clôturé les débats dans le théâtre national de Marseille, la célèbre Criée du vieux port. Il a parlé pendant une petite heure, reconnaissant ouvertement les disparités entre Départements, urbains, littoraux et ruraux, promettant aussi un fonds d'urgence, sans évidemment préciser le montant. On ne va pas se mentir, il n'a rien proposé, ou si peu. Pour résumer, il nous a fait du « Si vous n'avez besoin de rien, n'hésitez pas à m'appeler, voilà mon numéro ». Pas surprenant puisque la veille déjà, nous avions eu droit à une piqûre anesthésiante administrée par Jacques Mézard, le ministre de la Cohésion des territoires. J'ai failli m'endormir...

Vous l'aurez compris, si l'on s'en tient aux seuls discours, rien de nouveau sous le chaud soleil de Marseille! Ou plutôt si : une baleine échouée dans le vieux port, pour saluer notre arrivée. Demandez donc à Michel Masset, il a même immortalisé le clin d'œil. Ils sont vraiment forts, ces Marseillais! On connaissait la légende de la sardine, ils nous ont fait le coup du cachalot! Cétacé! Revenons à nos moutons! C'est assez! Assez de discours, on veut des actes maintenant, et des vrais, du concret!

On pourrait croire que ce congrès n'a donc servi à rien. Et c'est faux. Déjà, il y a eu cette motion adoptée à l'unanimité – c'est une première dans l'histoire de l'ADF, le président Camani l'a rappelé en préambule –, par tous les Départements, toutes obédiences politiques confondues. Que dit très rapidement cette motion ? Que les présidents des Départements de France sont prêts à ouvrir des discussions avec le Gouvernement concernant la baisse des dépenses publiques, à quatre conditions sine qua non.

La première : que l'État résolve de manière pérenne la problématique du financement des trois allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH – le RSA relevant de la solidarité nationale, que les Départements assurent pourtant pour le compte de l'État... le Lot-et-Garonne en sait quelque chose). Il en va de la pérennité de notre modèle social.

Deuxièmement, que l'État assure le financement de l'évaluation de la minorité jusqu'à la mise à l'abri des jeunes non accompagnés (les fameux MNA arrivant sur le territoire national). J'ouvre une petite parenthèse. Chez nous, en Lot-et-Garonne, sachez que les dépenses liées aux MNA ont été multipliées par cinq en cinq ans, passant de 800 000 euros à 5 millions d'euros. Chaque jeune coûte 50 000 euros par an au Conseil départemental, et leur nombre ne cesse d'exploser, et l'addition évidemment de gonfler. C'est le maire de Pont-du-Casse qui vous le dit : ce matin, le foyer de l'enfance de Balade est en sureffectif. Mais je sais que les services du Conseil départemental, notamment autour de Céline Cros-Ronne, travaillent activement dans ce sens.

Troisièmement, que l'État respecte la libre administration des collectivités, principe constitutionnel de notre République décentralisée, et renforce l'autonomie financière et fiscale des Départements.

Enfin, quatrièmement, que l'État reconnaisse la remarquable capacité d'innovation des Départements en assouplissant la loi NOTRe et en ouvrant davantage le recours à l'expérimentation, sans remettre en cause l'équilibre territorial institutionnel.

Quatre conditions non négociables, mais qui restent malgré tout à négocier.

Ce congrès a aussi permis au conseiller départemental que je suis d'échanger avec d'autres conseillers départementaux, avec des plus nantis que nous, mais également avec des aussi pauvres que nous. Hé oui, il en existe! Un exemple concret pour mieux mesurer la diversité des territoires et des richesses. Dans les Bouches-du-Rhône, le département qui nous accueillait, qui compte trois fois moins de communes que le Lot-et-Garonne, le montant des subventions pour les sports sur une année s'élève à 15 millions d'euros, quand il dépasse à peine le million et demi chez nous, entre Garonne et Lot. Normal, me direz-vous, quand on a l'Olympique de Marseille dans ses filets! Justement, savez-vous à combien se monte la subvention départementale de l'OM? Je sais que Daniel Borie connaît la réponse. 400 000 euros par an. Vous avez bien entendu. C'est grosso modo le salaire mensuel brut du brésilien Luiz Gustavo, la nouvelle recrue phare du mercato estival. Je vous rappelle que nous donnons, même si rien n'est comparable, près de 200 000 euros au SUA par an, baisse comprise avec la coupe des 33 % infligée à toutes les associations sportives en 2017 sur notre territoire.

J'en finis avec Marseille pour vous dire – c'est mon ressenti – que le groupe de travail que préside Pierre Camani à la demande de l'ADF, pour défendre les intérêts des Départements en difficultés, renvoie une image plutôt positive et, j'ai envie de dire, combattive. Dominique Bussereau, l'ancien ministre aujourd'hui président de l'ADF y a fait plusieurs fois allusion dans ses différentes interventions. Notre Président Pierre Camani a d'ailleurs présenté ses premières conclusions en terre phocéenne lors d'une table ronde organisée dans le cadre du congrès. Il fut question de péréquation verticale et horizontale pour compenser le reste à charge des allocations nationales de solidarité. À suivre donc!

On l'a déjà dit et on le redit ce matin, c'est l'État qui a le pouvoir de décider, de sauver ou pas notre Département. Car nos concitoyens – Guillaume Lepers l'a dit et je m'inscris dans ce qu'il a dit tout à l'heure – ne pourront supporter une nouvelle hausse de fiscalité en 2018. Je ne vous cache pas qu'on en a pris plein la tronche quand les gens du canton Agen 1 ont reçu leur feuille d'imposition foncière. Mais c'est aussi notre rôle d'élu de terrain de ne pas nous échapper dès que le bateau tangue un peu. Il a fallu parler, expliquer, faire preuve de pédagogie, de diplomatie. Nous avons essayé de convaincre aussi ; c'était plus compliqué, je vous l'accorde, mais cela fait partie de notre mission. D'autres concitoyens ont pris soin – et ils ont bien fait d'ailleurs – d'écrire directement au président. Je sais qu'il leur a répondu par courrier, ils sont venus me le dire et me le montrer.

N'empêche, ils ont toujours en travers de la gorge cette augmentation fiscale, à juste titre. Il faut d'ailleurs proscrire toute nouvelle idée de hausse d'impôts pour les années à venir, car c'est à l'État de payer. De payer ses dettes envers les Départements, et d'assumer ses compétences et ses responsabilités, toutes ses responsabilités. Mais tout attendre aussi de l'État serait une erreur, une grave erreur.

Notre Département devra malheureusement poursuivre sa cure d'amaigrissement et son régime « pain sec ». Il devra aussi prioriser ses projets, adapter ou plutôt réadapter son PPI, et réduire encore et toujours ses dépenses de fonctionnement, même si on se rapproche de l'os... Moins d'investissements, moins d'aides, moins de projets, moins de marge de manœuvre, moins d'agents, moins de tout, et toujours plus « d'emmerdes » ! Moins + moins = moins. C'est mathématique.

Dans cet océan d'incertitudes, de crispations, de privations et de strangulations, notre cher Lot-et-Garonne cherche de l'air à défaut de trouver de l'or, et chaque bonne nouvelle – elles sont malheureusement très rares – est un vrai bol d'oxygène. L'extension de l'ENAP et ses 60 millions d'investissements en sont une majuscule pour notre territoire, pour tout notre territoire – l'ENAP qui, soit dit en passant, n'aurait jamais atterri à Agen sans la ligne aérienne, une ligne aujourd'hui en sursis, fragilisée par la LGV Bordeaux-Paris et, soyons clairs, par le manque de sérieux de la compagnie Hop qui, bizarrement, accumule les annulations et les retards depuis un gros trimestre et l'arrivée – étrange coïncidence – de la ligne à grande vitesse. Elle voudrait tuer cette ligne qu'elle ne s'y prendrait sûrement pas autrement. Et cette ligne doit vivre. Il faut la sauver coûte que coûte, pour l'économie tout entière de notre département. Oui, il faut la sauver malgré le désengagement contraint du Conseil départemental – je remercie encore la loi NOTRe…

La Région doit se substituer à nous. J'en appelle à une mobilisation totale, notamment des conseillers régionaux de la majorité, jusqu'alors très discrets sur le sujet, pour monter au feu et pérenniser notre pont aérien. C'est un vrai combat qui les attend, qui nous attend. Allez hop! Au boulot! Nous n'avons pas le droit de lâcher le manche, pas maintenant. D'autres combats nous attendent, vous en avez parlé, pour accompagner notamment nos bailleurs sociaux dans le bras de fer engagé contre l'État, pour maintenir aussi la Cour d'appel d'Agen.

J'aurais pu aussi vous parler de la plus juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale, de leur contrôle, évoquer les nouveaux régimes d'aide en termes de politique culturelle, disserter sur l'aménagement numérique aujourd'hui indispensable pour réduire certaines fractures territoriales, mais d'autres ici le feront sans doute mieux que moi. J'aurais pu aussi vous inviter à lire *Autrement dit*, le journal de mes amis de l'opposition. Dans le dernier numéro, j'en prends plein la gueule pour pas un rond... Lisez-le. C'est gratuit, le journal et les attaques. Moi, ça m'a fait sourire. Autrement dit, ne changez rien! Merci, le combat continue.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. M. Girardi pour la majorité départementale.

M. GIRARDI. – Compte tenu de ses petits soucis de santé, le président du groupe n'a pas pu être là ; en général, il intervient. Je viens dire quelques mots au pied levé au niveau de la majorité départementale. Je crois, Président, que dans votre intervention d'ouverture, une nouvelle fois – cela revient régulièrement –, vous avez clairement expliqué les raisons pour lesquelles nous sommes effectivement aujourd'hui dans cette situation très difficile, qui est à la limite du supportable et du réalisable en ce qui concerne la question de trouver des solutions. Je trouve que c'est une excellente chose que, par la voix de Guillaume Lepers et de notre collègue à l'instant, ils disent, chacun à leur façon, qu'ils partagent l'analyse du sort réservé aux Départements. En effet, c'est important parce que cela prouve que, d'une certaine façon, il y a unanimité dans cette enceinte pour ce qui est de l'analyse de la situation.

Depuis une quinzaine d'années, puisque les premières difficultés départementales datent d'environ 2002, avec l'APA à l'époque, je crois que deux éléments majeurs sont à rappeler. Premièrement, c'est la modification de la fiscalité, avec le remplacement de la taxe professionnelle et

la réduction de cette ressource par incidence, avec aussi la suppression de la taxe d'habitation. La révision de la fiscalité a fait que la dynamique naturelle des ressources fiscales a diminué ou s'est figée. Et puis bien sûr il y a l'explosion des dépenses sociales : l'APA, le RSA et la PCH. On sentait venir cet effet ciseau. Dans l'éloge que Guillaume Lepers faisait tout à l'heure de Michel Diefenbacher, j'ai entendu que déjà, en 2008, le président de l'époque avait dit qu'on allait vers de graves difficultés ; cela se ressentait déjà à l'époque. Cela témoigne d'une situation évolutive sur quinze ans. Les difficultés datent d'avant le dernier mandat présidentiel, elles n'ont pas démarré avec le dernier mandat et avec le nouveau Président de la République. Cette situation évolutive n'était pas liée à la nature politique de l'État, mais à une situation d'ensemble à laquelle ni les uns ni les autres n'ont voulu apporter les solutions qui permettraient aux Départements comme le nôtre et à une cinquantaine en France de pouvoir passer le cap.

Ensuite, poser la question des causes de ces difficultés revient à ne pas avoir bien écouté les explications que le Président apporte régulièrement. Des questions ont été posées, mais je crois que les réponses ont déjà été données dans l'intervention initiale. Le Président y reviendra sûrement.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement liées à la masse salariale, je voudrais juste rappeler que c'est un combat permanent pour arriver à la contrôler, voire la diminuer si possible. J'ai en tête que dans la strate qui correspond au Lot-et-Garonne, notre Département est globalement un exemple dans la mesure où il fait partie de ces collectivités où la masse salariale est l'une des plus faibles de France. La masse salariale de l'Aude est le double de la nôtre alors que ce Département est comparable au nôtre. Selon que l'on part du niveau de l'Aude ou du Lot-et-Garonne, les efforts à réaliser sont plus compliqués dans un cas que dans l'autre. Il est plus commode de partir d'en haut que lorsqu'on est déjà en bas. Je tenais juste à le rappeler.

Il ne faut pas sombrer dans la langue de bois. J'entends l'opposition dire qu'elle n'a pas eu toujours tort : bien évidemment, personne n'a jamais complètement tort ou toujours tort. Heureusement ! Dans les analyses qui sont faites, il y a toujours une part de vérité, même si parfois il y a une part de... je disais de langue de bois pour ne pas dire de démagogie.

Des solutions sont proposées et je trouve, Président, qu'elles sont plutôt judicieuses. Réduction de la masse salariale : cela tombe bien, c'est justement ce que l'on fait! Que cela soit proposé, nous ne pouvons qu'avoir un écho favorable dans la mesure où c'est ce que nous faisons. Entre travailler et réussir à la diminuer, c'est autre chose. On sait très bien que dans les collectivités territoriales, la dynamique naturelle est à une augmentation de la masse salariale et elle est extrêmement difficile à contrôler, vous le savez dans vos communes et communautés de communes, en raison de l'évolution de la grille. Je ne dis pas qu'il ne faut pas essayer de la réduire, mais c'est quand même un peu compliqué. Il ne faut pas essayer d'amener une analyse différente en ce qui concerne le Département par rapport à l'ensemble des collectivités. Nous travaillons à cette réduction et nous allons continuer.

Vous dites qu'il faut supprimer ou modifier des régimes. C'est une bonne idée. D'ailleurs, c'est ce que l'on fait depuis quelques années déjà. On a réduit des régimes, on les a modifiés... Vous parlez de réduction forte de différents soutiens et subventions : je trouve que c'est une bonne idée, justement c'est ce que l'on fait depuis plusieurs années maintenant.

Par conséquent, les solutions que vous nous proposez, qui sont du bon sens, correspondent à ce que nous essayons de mettre en pratique. Ce n'est pas sans effet, parce que des millions et des millions d'euros ont été économisés depuis des années par cette mise en place. Je ne sais pas si ce n'est pas une course perdue d'avance. Qu'on puisse réduire les dépenses de quelques millions d'euros sur des dépenses pas vraiment obligatoires, mais à la vitesse où augmentent les dépenses sociales et au vu de nos capacités à réduire les dépenses, je trouve que la marge est de plus en plus serrée. Pour moi, c'est une course perdue d'avance.

Ensuite, il est évident que la question de la fiscalité est un crève-cœur. Je ne connais pas un élu territorial, de n'importe quelle collectivité, qui va augmenter les impôts avec plaisir. Quand Jean François-Poncet les a augmentés de 25 % en 2004 ou 2005, je me souviens des débats que cela avait soulevés. Évidemment que c'est un crève-cœur pour tout le monde!

Compte tenu de la gravité de la situation, je crois que nous avons intérêt à additionner nos combats pour que nous obtenions de vraies mesures de la part de l'État. Sans cela, aujourd'hui, je pense que c'est un combat difficile et peut-être perdu de pouvoir arriver à trouver cet équilibre pour assumer l'ensemble des tâches et missions qui sont les nôtres. Voilà rapidement quelques mots, Président.

- **M. le PRÉSIDENT. –** Je vous remercie. Oui, Monsieur Lepers ? Vous êtes intervenu, on ne va pas ouvrir le débat.
- **M. LEPERS. –** Donc je ne peux pas parler. Quand on me cite, j'aime bien pouvoir répondre quand même.
- M. le PRÉSIDENT. Ça se passe tout le temps comme ça. Ne nous refaites pas le coup à chaque fois! Avant d'être à la tête de cette Assemblée, ça fonctionnait comme cela, et ça fonctionne partout comme cela. Je ne vous coupe pas la parole, vous aurez l'occasion de vous exprimer. Dans certaines collectivités en Lot-et-Garonne, le président coupe les micros ; je ne le coupe jamais, je dis simplement que, dans cette organisation, je conclus, on passe aux débats et vous aurez l'occasion de répondre dans les interventions que je laisse libres ensuite. Sinon, on peut engager des débats à n'en plus finir.

Je voudrais simplement vous répondre très rapidement parce que je crois que, globalement, nous sommes tous d'accord sur le fond et sur l'analyse. Après, l'opposition a besoin d'exister, donc elle fait de l'opposition et elle tord un peu les chiffres – je l'ai démontré et je vais le redémontrer. Et elle ne travaille pas assez le fond des chiffres – mais je vais le démontrer.

Mme Suppi, s'il vous plaît, nous vous avons écoutée.

Mme SUPPI. – M. Lepers ne peut pas vous répondre!

M. le PRÉSIDENT. – S'il vous plaît, Mme Suppi, ça suffit, j'interviens, je ne vous coupe pas quand vous intervenez, vous ne me coupez pas. Le débat, c'est d'abord le respect des uns et des autres.

Donc, je voudrais revenir sur ce dont vous avez parlé et ce qui est au cœur de votre intervention aujourd'hui: la difficulté des Départements, la nôtre, qui n'est pas spécifique malheureusement, qui est le lot de tous les Départements ruraux. Nous partageons tous cela, et je voudrais faire part de mon effarement devant la situation qui est faite aux Départements ruraux en particulier, aux Départements en général, mais certains arrivent à s'en sortir. Nous savons bien que les Hauts-de-Seine ou les Alpes-Maritimes se cachent derrière les Départements pauvres pour pouvoir continuer à dépenser allègrement l'argent qu'ils reçoivent, parce qu'ils sont dans des territoires qui ont un potentiel économique et fiscal exceptionnel et ils se cachent derrière nous pour éviter d'avoir à faire de la justice territoriale et donc du partage avec les Départements moins bien dotés.

Cette situation est un scandale national, qui a des répercussions majeures, comme on le voit bien, sur ce qu'on appelait la fracture territoriale – je n'appelle plus cela une fracture territoriale, parce que c'est une vraie béance maintenant entre les territoires urbains, métropolitains, qui se développent, qui concentrent les richesses, les formations, les salaires de haut niveau, etc., et les départements ruraux, qui ont beaucoup plus de difficultés dans cette course-là.

Cette logique n'est pas seulement une logique politique, étatique, c'est une logique qui est dans la dynamique de la mondialisation malheureusement, où tout pousse à la concentration. Mais jusqu'à une certaine époque, il y avait une politique d'aménagement du territoire, qui faisait que l'on compensait les inégalités de richesse entre les territoires riches et les pauvres, par la main de l'État, qui a une capacité de péréquation au niveau national. On voit bien qu'avec la situation qui est faite aux Départements, cette politique n'existe plus – depuis des années, je vous l'accorde, depuis malheureusement trop d'années.

Le problème aujourd'hui est que tout cela s'accélère et prend des proportions énormes, qui font qu'on aura beau chipoter sur les économies de gestion à 500 000 € ou 100 000 €, cela ne changera pas le problème. Le problème est chiffré à 46 millions d'euros, plus 5 millions cette année pour les mineurs non accompagnés. Au niveau national, j'ai crié de la même façon que je vais le faire devant vous, dans l'instant où j'ai appris que la progression de la dépense serait la même, c'est-à-dire qu'elle doublerait, puisque cette dépense double quasiment tous les ans. J'ai dit : « C'est impossible ! Vous ne pouvez pas nous faire cela ! » J'ai dit cela aux représentants de l'État au niveau national. Imaginez que, l'an prochain, nous passions de 5 à 10 millions... C'est surréaliste !

Notre travail de meilleure gestion est nécessaire, et nous le faisons, mais il ne suffit pas. Et c'est ça qui est dramatique et qui est démoralisant quelque part. Nous, les Départements ruraux, avons le cuir solide pour résister dans ce contexte-là. Encore une fois, le Département du Lot-et-Garonne n'a pas de situation spécifique.

Quand vous voyez un rapport de la Cour des comptes qui dit qu'en 2016 la situation financière des Départements s'améliore, c'est bien sur une année, mais une analyse sur une année peut s'avérer complètement fausse. Elle est vraie pour beaucoup de Départements parce que ceux-ci ont d'une part augmenté leur fiscalité et d'autre part bénéficié de droits de mutation exceptionnellement élevés, tandis que d'autres n'ont pas eu besoin de cumuler : justement les Départements les plus riches, pour qui l'augmentation des droits de mutation suffit amplement pour assumer la croissance de leurs dépenses. Ce n'est pas le cas chez nous. Nous sommes bien dans une France à deux vitesses, et les moyennes globales nous révoltent.

Au Congrès des présidents de Départements, cela a été mis en avant. Comment la Cour des comptes, instance dont vous avez vanté les mérites, peut dire des choses de cet ordre-là ? La situation des Départements ne s'améliore pas. Pour une part, pour certains, elle s'améliore, mais pour une autre part, nous sommes toujours dans la même situation ; et l'augmentation de fiscalité, en Lot-et-Garonne comme dans les Ardennes ou ailleurs, ne changera pas la donne tant que le fossé est aussi important.

Même s'il y a une décélération de la dépense sociale, cela ne veut pas dire une baisse. Décélération, cela veut dire que cela continue à augmenter. Quand la ressource, elle, diminue, cela crée forcément un effet ciseau, dont on a parlé, et cela crée des déficits.

Je voudrais juste revenir à quelques précisions sur les chiffres, toujours sur le rapport de la Cour des comptes. Vous avez mal lu ou mal interprété ; j'ai regardé, deux paragraphes se suivent et l'on peut tirer une certaine interprétation avec le deuxième paragraphe, qui parle des frais de gestion et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Or, dans le compte administratif 2016 du Département du Lot-et-Garonne, que vous devriez connaître puisque vous avez participé au vote, la hausse est de 1,9 %, pas plus de 2 %, comme Madame le payeur départemental peut en attester, et ce n'est pas hors dépenses sociales, heureusement! Celles-ci augmentent de 1,3 %, ce qui fait 4,3 millions d'euros. Ainsi, hors dépenses sociales, la hausse des charges de fonctionnement est de 0,6 %. Donc nous ne sommes pas très loin de la moyenne des Départements. J'aurais aimé que la Cour des comptes fasse la moyenne des Départements ruraux et la moyenne des Départements métropolitains, et là vous verriez que les différences sont de 2 à 5 points dans les équilibres de gestion. Tout cela est simple et vérifiable ; il suffit de travailler un peu sur les dossiers.

Comme je vous l'ai déjà dit dans mon introduction, en 2016, le Département du Lot-et-Garonne est le seul à avoir une épargne nette négative, parce que nous avons été les seuls, avec votre soutien, à prendre des risques, c'est-à-dire à ne pas augmenter la fiscalité dans la situation où nous étions en 2015 et 2016. Nous avons pris des risques et nous les avons assumés ensemble parce que, sincèrement, j'étais persuadé que l'État prendrait des mesures, des dispositions ; j'étais persuadé que mon Gouvernement prendrait des mesures en 2016 et en janvier 2017. Vous ne le découvrez pas ! Je vous l'ai exprimé x fois. Souvenez-vous de la rencontre avec le Premier ministre Manuel Valls, souvenez-vous de mes démarches dans les ministères en début d'année. J'étais persuadé qu'il y aurait une réaction ; il n'y en a eu aucune, et nous avons de quoi être inquiets effectivement pour l'avenir, parce qu'avec le nouveau Gouvernement, même si je n'ai pas d'a priori et que pour l'instant nous travaillons, les signaux ne sont pas très positifs. Mais ce sont des signaux ; moi, j'attends les actes et j'espère que les actes seront à la hauteur de l'enjeu, parce que je sais qu'en haut lieu on est vraiment conscient de ces problématiques départementales.

Mais ne travestissons pas la réalité. Regardons la réalité des chiffres. Notre épargne nette négative s'améliore forcément : nous avons augmenté la fiscalité comme l'ont fait les Départements ruraux bien avant nous. Ce faisant, nous avons pris des risques parce que nous avons aussi asséché notre fonds de roulement. Nous avons pris des risques que nous avons assumés ensemble. En tous les cas, j'assume ce que nous avons fait.

Si certains d'entre vous écoutent France Inter, vous avez peut-être entendu ce matin le président du Département de la Seine-Saint-Denis, qui est intervenu pour faire part de sa révolte devant la situation qui lui est faite, parce que la Seine-Saint-Denis est un Département pauvre, beaucoup moins que nous, mais qui comporte de nombreuses personnes pauvres et dont les dépenses de RSA sont élevées. Il a les mêmes ressources budgétaires que le Département des Hauts-de-Seine, parce que la Seine-Saint-Denis est un département dynamique qui cumule 600 millions d'euros de charge de RSA contre 200 millions d'euros pour les Hauts de Seine. Les situations sont donc extrêmement différentes.

Pour le reste, concernant la masse salariale, nous avions pris l'objectif ensemble de faire en sorte que la progression soit de 0 en 2018, et nous continuerons. Elle sera de 0, vous le verrez dans les propositions budgétaires. Mais, encore une fois, c'est certainement plus facile pour les Départements qui ont été cités. Sur tous les Départements de la strate, aucun n'a une charge de masse salariale identique à la nôtre : nous sommes de ceux qui dépensent le moins. Vous imaginez bien que lorsqu'en plus on prend comme principe la non-diminution de la masse salariale des services sociaux (hors administration, je veux dire les services sociaux qui sont sur le front du social), parce qu'il est impossible de la diminuer, le front du social s'amplifiant chaque jour, comme vous le savez bien, et nos assistantes sociales et nos travailleurs sociaux ont des difficultés sur le terrain... Je ne vous propose pas et je ne me résoudrai pas à baisser le nombre de salariés sur le terrain ; ce serait d'ailleurs contreproductif, parce qu'à un moment donné c'est le service qui s'arrêterait. En effet, si vous surchargez certaines personnes, elles finissent par craquer et nous avons des difficultés.

Nous parlons toujours du ratio de masse salariale, mais je voudrais quand même souligner que c'est grâce aux salariés malgré tout que notre action prend son efficacité sur le terrain, c'est grâce à eux que nous fonctionnons, c'est grâce à eux que nos services sont des services de qualité. Je voudrais quand même arriver à parler d'eux d'une manière autre qu'en termes de masse salariale : en termes d'investissement personnel et d'engagement, parce qu'il faut voir le travail qui est effectué par les services. C'est une occasion pour moi de les saluer et de les remercier pour l'efficacité de leur travail, puisque nous réussissons à effectuer un service équivalent aux Départements ayant à peu près la même population, le même cadre que nous, avec un nombre d'agents beaucoup moins important.

Je voudrais en terminer là. Quant à vos propositions de gestion, c'est ce que nous faisons, Monsieur Lepers. Le contrôle de gestion a audité un certain nombre d'associations qui gèrent des établissements sociaux, et il continue pour nous permettre de surveiller la gestion et de réduire la progression de la dépense dans le cadre des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens), tout en conservant un minimum de qualité de services dans les établissements pour personnes

handicapées, pour les mineurs et les majeurs. Par ailleurs, le service des routes a engagé un travail important sur le nombre de véhicules de service, ayant réduit de 15 % ce nombre. Je pourrais vous citer de nombreuses actions que mène notre collectivité ; nous en parlerons bien sûr lors de notre prochaine commission de refondation.

Vous parlez de hausse de fiscalité pour 2018 : mais ce n'est pas envisageable, Monsieur Lepers! Il n'en est pas question! Donc il nous faudra, collectivement, si l'État ne prend pas ses responsabilités – car on a beau investiguer le fonctionnement de la collectivité, on peut toujours trouver ici ou là quelques économies, quelques marges de manœuvre, et c'est ce à quoi nous nous attelons –, prendre peut-être demain des mesures exceptionnelles. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler lors du débat d'orientations budgétaires, puisque le projet de loi de finances aura été adopté, et nous verrons à ce moment-là quelle est la situation qui nous est faite.

Je veux remercier Christian Delbrel d'avoir parlé longuement du Congrès de l'ADF, beaucoup plus que je ne l'ai fait, parce que c'est vrai que ce congrès était particulier et exceptionnel. J'ai retenu qu'à Marseille et au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, nous nous sommes fait la réflexion entre nous de n'être pas dans le même monde, absolument pas dans le même monde. Le nombre d'huissiers dans les couloirs de Marseille, alors que nous n'en avons pas ici... Le nombre de chauffeurs... Je vous parle du train de vie, sans parler des politiques publiques : c'est exceptionnel. Donc, nous sommes sanctionnés alors que nous sommes les meilleurs gestionnaires des fonds publics. C'est le même rapport entre les très grandes villes et les petites communes, où les élus font eux-mêmes les travaux parce que les budgets sont réduits et qu'il faut faire des économies. C'est nous qui sommes sanctionnés par l'État : c'est assez extravagant.

J'en termine là. Je vais donner la parole à Christian Dézalos, à qui j'aurais dû la donner à la fin de mon discours normalement. Il va présenter la décision modificative.

(projection d'un diaporama (2) p. :76)

M. DEZALOS. – Merci, Président. Chers collègues, ce sera relativement rapide. Cette décision modificative intervient quatre mois à peine après le vote du budget primitif rectifié, le 6 juillet dernier. Cette décision modificative numéro 1 sera normalement la dernière de l'exercice. Mais, comme on l'a bien vu, l'essentiel n'est pas là ; en tout cas, notre regard à tous se porte davantage sur le budget 2018. Je veux simplement témoigner que ce chantier du budget 2018 est dès à présent ouvert, à l'interne, et cela va s'amplifier de façon à construire un budget 2018 qui prenne en compte, si elles interviennent, les bonnes nouvelles qu'on attend de l'État, mais il ne faut pas se faire d'illusions non plus. En ce qui concerne les faibles marges de manœuvre du Département lui-même, je crois que tout sera mis en œuvre, comme l'a rappelé le président, pour que notre budget soit construit en l'absence d'augmentation de fiscalité en 2018 et avec toute la rigueur que la situation appelle.

Cette décision modificative est de faible ampleur puisque le budget qui vous est proposé progresse de 2,4 M€ en mouvements réels, ce qui représente 0,5 % de l'ensemble du budget. Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2,4 millions. Pour l'investissement, les inscriptions nouvelles de dépenses s'élèvent à 1,4 million et sont financées par des redéploiements de crédits. Quant au 1 million de recettes nouvelles en investissement, il sera versé à la diminution de l'emprunt d'équilibre.

Détaillons les recettes de fonctionnement. Elles proviennent, pour l'essentiel, du secteur social, avec des recouvrements d'indus sur le terrain de l'insertion, pour la somme que vous voyez, avec aussi une somme de 314 000 € provenant de la conférence des financeurs pour la prévention de la vieillesse et l'autonomie. On compte 250 000 € de recettes sur le fonds d'appui aux politiques d'insertion et 180 000 € dans le champ de l'aide à domicile. Bref, les recettes sont relativement limitées. Il y a aussi une écriture de régularisation, qui découle du transfert à la Région de la compétence transport, à hauteur de 390 000 €. Pour finir, vous voyez quelques recettes diverses.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles atteignent 2,4 M€. Il s'agit, là encore, de quelques ajustements portant sur le développement social, à la fois sur quelques revalorisations relatives aux allocations individuelles de solidarité (+1,144 M€ pour le RSA, une hausse aussi pour la PCH, en revanche une diminution de la dépense pour l'APA). Quelques crédits supplémentaires sont inscrits pour les frais de séjour en établissement médico-social, pour le placement familial et pour le foyer de l'enfance.

Les autres dépenses de fonctionnement portent sur des subventions, des participations et des charges à caractère social : 220 000 € supplémentaires au titre des subventions (à la Chambre d'agriculture, pour la promotion des fruits et légumes, pour le Campus numérique et pour les clusters) ; 246 000 € pour les participations (concernant le SMEAG, Epidropt, l'IUT et l'ADIL pour des sommes modiques) ; 109 000 € d'ajustements au titre des charges à caractère général. Il faut y ajouter une provision pour les intérêts moratoires, principalement en lien avec la ligne à grande vitesse, et puis un solde compensé par des recettes d'un montant équivalent au titre de la conférence des financeurs, du FAPI (Fonds d'appui aux politiques d'insertion) et de la compétence transport.

Les dépenses d'investissement correspondent à des redéploiements de crédits et à un prélèvement à hauteur de 350 000 € sur le chapitre des dépenses imprévues. Les propositions portent sur le domaine des infrastructures, des collèges et bâtiments départementaux, à hauteur de 1,362 M€. Comme je l'ai déjà dit, les recettes dégagées en investissement sont affectées à la réduction d'équilibre que nous avons inscrite au budget primitif.

Pour terminer, vous avez une vue globale du budget du Département tel qu'il résulte du vote du budget primitif le 6 juillet, corrigé par la décision modificative qui vous est proposée. Vous voyez, comme toujours, le poids du social. Dans le débat qui a lieu de façon récurrente sur le personnel, vous constatez qu'il faut replacer les choses à leur échelle : 60 M€ représentent évidemment une somme importante, avec de faibles marges de manœuvre comme cela a été rappelé tout à l'heure, mais il faut rapprocher ces 60 M€ du budget de fonctionnement de 343 M€, les dépenses sociales s'élevant à peu près à 230 M€. Voyez, il faut relativiser les choses. La véritable clé se trouve dans la résolution du problème du financement de la charge sociale. D'ailleurs, à cet égard, j'ai pris connaissance de la motion que le groupe d'opposition propose, et cela est ressorti également de vos propos, en particulier ceux de M. Lepers : il est dit clairement dans cette motion que l'État doit prendre ses responsabilités, notamment en matière de politique sociale, car « il est inconcevable que les Départements continuent d'assumer seuls le financement des principales politiques sociales de notre pays en dehors de toute logique de solidarité nationale ». Je crois que cette Assemblée, à l'unanimité, fait ce constat. Nous n'attendons plus que les réponses.

Au final, la DM1 porte le budget à 343,5 M€ en fonctionnement et 94 M€ en investissement, en comprenant notre contribution à la ligne à grande vitesse à hauteur de 20 M€ (il reste 52 M€ en dépenses d'équipement et un peu plus de 20 M€ de remboursement du capital de la dette). Évidemment, quand on augmente les impôts, il est facile de dégager de l'épargne brute : elle est à peu près dix fois plus élevée qu'elle ne l'était sur l'exercice 2016. Mais augmenter les impôts n'est pas la solution.

M. le PRÉSIDENT. – Absolument. Merci pour cette présentation très claire.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Monsieur le Président, je voulais vous interroger sur le projet de loi de finances (PLF) 2018, dont vous avez brièvement parlé, parce que ce projet de loi de finances m'inquiète particulièrement concernant le sort de notre collectivité. Je ne sais pas si vous avez pris connaissance des différents articles et notamment du pacte financier avec l'État, qui va lier les 319 plus grandes collectivités de France, dont fait partie le Département du Lot-et-Garonne. Je rappelle à mes collègues quel est un peu l'état d'esprit de ce pacte. L'État va s'engager à ne pas baisser ses dotations ; en contrepartie, il va demander aux collectivités de signer avec le Préfet un pacte assez contraignant, puisqu'il va imposer à la collectivité de respecter un certain nombre de règles, notamment l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, qui ne devra pas dépasser les 1,4 %, la capacité

de désendettement, qui devra être inférieure à onze ans, et sans doute le taux d'épargne brute, qui devra être supérieur à 10 %. Je suis assez inquiète parce qu'on ne respecte aucun de ces critères et que, dans ce cas-là, le concours de l'État devrait baisser. Malgré l'augmentation des impôts, on n'atteint pas les 10 % d'épargne brute : on est à peu près à 8 %. Monsieur le Président, je voudrais savoir quelles sont les pistes que vous avez données à vos vice-présidents et à vos chefs de service pour travailler sur ce budget 2018 et ne pas subir la double peine, à savoir la baisse des dotations.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour la question. Effectivement, je n'en ai pas parlé tout simplement parce que le PLF n'est pas adopté. J'espère qu'il subira quelques modifications. Dans tous les cas, nous y travaillons parce que, encore une fois, c'est surréaliste. D'abord sur le principe. L'État pose un cadre, des limites pourquoi pas, mais ce cadre va être mis en place par les préfets, c'est-à-dire que nous devrons, dans ce pacte de confiance, établir notre budget et aller le soumettre au Préfet. Sur le principe, c'est un retour à la situation d'avant 1982.

Deuxièmement, donner des seuils de croissance des dépenses de fonctionnement, pourquoi pas ? Personnellement, je n'y suis pas opposé, parce que c'est ce que nous faisons, c'est ce à quoi toutes les collectivités sont soumises. L'État doit réduire ses déficits, et donc je trouve que ce principe-là ne me pose pas de problème sur le fond. 1,4 %, je trouve que c'est beaucoup pour une collectivité. Nous étions à 1,9 % l'an dernier, dont 1,3 % de croissance due à la dépense sociale, qui en plus n'est pas compensée. Je suis prêt à répondre à cette proposition hors dépenses sociales, parce que nous ne les maîtrisons pas. Ce n'est pas compliqué de gérer une collectivité quand on maîtrise toutes ses dépenses, comme le bloc communal et la Région. Le bloc départemental est le seul bloc de collectivités qui ne maîtrise pas ses dépenses, et les dépenses les plus importantes. C'est cela qui est à l'origine de nos difficultés.

Sur la capacité de désendettement inférieure à onze ans, nous sommes repassés à huit ans. Pourquoi pas ? C'est bien pour cela que le rapport de la Cour des comptes sur l'année 2016 est un rapport conjoncturel, sur des ratios annuels que nous avons volontairement rendus mauvais : nous l'avons fait volontairement. Pour 2017, des mesures ont été prises et les ratios remontent.

Enfin, une épargne brute supérieure à 10 % est tout simplement surréaliste, parce que cela veut dire que nous devrions, si nous appliquions ces mesures, nous désendetter de 30 % d'ici 2022. Vous entendez bien ? Nous désendetter de 30 % ! Sur 40 millions, cela fait 60 millions, ce qui veut dire zéro investissement pendant deux ans.

L'État attend aussi des collectivités un excédent de 0,8 % du PIB. Cela vient compléter ce que je dis : le désendettement permettra de réaliser des excédents. Dans l'excédent global des comptes de la Nation, il y a le budget de l'État, le budget de la Sécurité sociale et le budget des collectivités. En 2022, dans le projet de loi de programmation des finances, il est prévu que l'État réduise son déficit de manière importante, mais il sera toujours déficitaire de 1,2 point de PIB selon la projection. Nous, nous devrions être excédentaires de 0,8 point du PIB. C'est, encore une fois, surréaliste. Je n'en ai pas parlé parce que je me dis que ce n'est pas possible. Je pense que c'est impossible pour les Départements ruraux en particulier. Pour le bloc communal et le bloc régional, je pense que c'est extrêmement difficile. Et la conséquence est majeure : un désendettement de 30 % signifie qu'il faut non pas réduire les investissements comme nous le faisons, mais les supprimer. Les présidents des Départements et nombre de parlementaires considèrent que c'est surréaliste. Aujourd'hui, nous n'avons pas de réponse, et si nous n'avons pas de réponse en janvier, il faudra prendre des mesures fortes, très fortes.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Quelles sont les consignes que vous avez données à vos vice-présidents et à vos chefs de service pour la construction du budget 2018 ?

M. le PRÉSIDENT. – Ce sont les mêmes que l'an dernier, c'est-à-dire faire le plus d'économies possible, parce que nous avons cette obligation d'être irréprochables en termes de gestion. Mais ce n'est pas parce que nous ferons le plus d'économies possible, au détriment de notre

territoire... M. Delbrel parlait tout à l'heure du fait que nous allions atteindre « l'os » : nous y sommes en Lot-et-Garonne. Donc, tout ce qui sera fait se fera au détriment des politiques publiques sur le territoire.

Chers collègues, nous allons démarrer nos travaux. M. l'Inspecteur d'académie est parmi nous depuis un moment, parce qu'il doit intervenir. Je vais vous proposer de commencer par la commission Politiques éducatives, Collèges et Enseignement supérieur.

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. le PRÉSIDENT. – Je vais demander à Nicolas Lacombe de présenter les travaux de sa commission.

M. LACOMBE. – Merci, Monsieur le Président. La commission des Politiques éducatives et des collèges présente deux rapports pour cette DM1, dont le rapport 5007 : renouvellement de la convention qui précise les modalités d'exercice des compétences respectives du Conseil départemental et des collèges publics. Cette convention portera sur les années 2018 à 2020. Elle est très semblable à l'actuelle et n'appelle a priori aucune observation. Le rapport 5006 est un point sur la convention éducative dans sa nouvelle formule, qui est en application dans l'ensemble des collèges publics du département depuis la dernière année scolaire.

Cette nouvelle convention éducative, adoptée lors de la DM1 2016, mais expérimentée lors des deux années scolaires précédentes, avait quatre objectifs principaux. Le premier était d'adapter ces modalités aux enjeux de la loi de refondation de l'école de la République de 2013. Le second était de concentrer les moyens du Département sur les collégiens, qui constituent une compétence obligatoire du Département. Le troisième objectif vise à conforter le partenariat avec l'Éducation nationale, et le quatrième objectif consiste à anticiper et surtout maîtriser le budget dans le contexte financier qui vient d'être largement évoqué.

Aujourd'hui, ces objectifs sont tous atteints, ce que nous souhaitons vous montrer à travers la courte présentation qui va suivre. Après un petit film et un diaporama que je vais vous présenter, trois témoignages suivront : celui de Lionel Touly, qui est enseignant et référent culturel au collège La Plaine de Lavardac et qui nous dira ce qu'apporte la convention éducative à la vie de l'établissement ; ensuite, le témoignage de M. l'Inspecteur d'académie, qui soulignera la solidité du partenariat entre le Département et l'Éducation nationale, et qui doit placer dans son propos un mot insolite, que je vous invite à découvrir – soyez attentifs à son intervention... c'est un petit pari entre lui et moi ; et enfin le témoignage de Catherine Darrouzet, qui est déléguée auprès du recteur pour l'action culturelle et qui témoignera de la spécificité lot-et-garonnaise dans ce domaine.

Avant ces trois témoignages, je vous propose de visionner un petit film d'une durée de 1 minute 20 secondes. (Diffusion de la vidéo)

La convention éducative dans sa nouvelle formule est le fruit d'un contexte. Cette convention ancienne, qui date de 1997 et a donc vingt ans, s'inscrit dans le cadre de la loi de refondation de l'école de 2013 et de la réforme des collèges de 2015. Elle répond à plusieurs enjeux, d'abord le recentrage du Département sur ses compétences réglementaires, notamment la loi NOTRe, des économies budgétaires et l'adaptation des cadres à la réorganisation des enseignements, et est liée à la réforme des collèges de 2013.

(projection d'un diaporama (3) p. : 80)

123 itinéraires sont possibles, avec des projets départementaux comme « Chœur en scène » que vous connaissez tous. La diversité des domaines dans ces 123 itinéraires est portée par les associations et les structures publiques. Les itinéraires sont construits entre les partenaires, dans une dimension transdisciplinaire. Vous voyez par exemple sur la diapositive que cinq partenaires différents répondent à un itinéraire proposé.

Le diagramme suivant montre les trois domaines qui répondent le plus à la demande des enseignants et des établissements. Le premier est le domaine de la culture et de la création artistique ; le second est l'information, la communication et la citoyenneté ; et le troisième thème qui rencontre du succès est la transition écologique et le développement durable. Cela ne veut pas dire que les autres thématiques ne sont pas abordées, mais elles le sont dans une moindre proportion.

La procédure a été extrêmement simplifiée et donne aujourd'hui satisfaction aux établissements. Elle est élaborée tous les ans en fin d'année scolaire pour l'année scolaire suivante, entre les établissements, le Département et l'Inspection académique. Cela présente des avantages, le premier étant la lisibilité du dispositif, puisque dès la fin de l'année l'établissement connaît à la fois la somme qui lui est allouée et les projets pour lesquels il a été retenu. C'est aussi une lisibilité pour le Département, puisqu'on est passé d'une logique de guichet, par laquelle on ne savait pas forcément financièrement où l'on allait en début d'exercice budgétaire, à une logique de projet, par laquelle les établissements répondent à un appel à projets mis en place dans une enveloppe fermée.

Nous nous sommes recentrés sur le collège, qui constitue la compétence obligatoire du Département (le diagramme montre la part du premier degré et celle du second degré). Il reste encore quelques élèves du premier degré, environ mille, qui sont concernés par la convention éducative, laquelle s'applique à partir du cycle 3, qui comprend le CM1 et le CM2. Certains collèges ont des projets de liaison école-collège avec leurs CM1 et CM2. Le deuxième point qui ressort de cette diapositive est la maîtrise financière parfaite des budgets prévus pour cette politique de convention éducative, puisque l'enveloppe décidée en début d'année est scrupuleusement respectée. Il faut savoir aussi que si pour un collège l'enveloppe n'est pas consommée pour l'année, le solde est déduit de l'appel à projets de l'année suivante. C'est donc une maîtrise financière parfaite du dispositif à la fois pour le collège et pour le Département.

Deux exemples de la mise en place de la convention éducative sont donnés, dans deux collèges urbains, avec deux modèles différents. Chaque trait du « zigzag » correspond à une année scolaire (sixième, cinquième, quatrième et troisième). À gauche, le collège urbain utilise différents parcours de la convention éducative sur l'ensemble du cursus scolaire, de la sixième à la troisième. Et sur la droite, vous voyez un collège qui est plutôt axé sur une thématique qu'il décline sur les quatre années du collège.

La diapositive suivante montre deux exemples de collèges ruraux, de moins de 300 élèves. À gauche, la convention éducative est utilisée de façon très abondante, avec une liaison école-collège (avec des projets mis en place avec les CM1-CM2, en liaison avec le collège). À droite, le collège utilise la convention éducative essentiellement sur une partie de la scolarité (cinquième, quatrième et troisième), à chaque fois avec un partenariat étroit entre les différents partenaires. Globalement, sur les collèges ruraux, l'utilisation de la convention éducative est plus riche que dans les collèges urbains, du fait de l'éloignement des différentes structures et des différents partenaires qui peuvent l'enrichir.

Quels sont les effets de cette convention éducative ? D'abord de la cohérence, un travail en interne, avec les partenaires de l'Éducation nationale et les partenaires extérieurs, et un dialogue permanent au sein des établissements mais aussi entre les établissements, l'Inspection académique et le Département. Le deuxième effet est une efficience réelle, sur le plan de la maîtrise budgétaire, avec aussi le renvoi vers des opérateurs du territoire et avec la rapidité en matière d'instruction et de décision. Dès sa signature, la convention permet effectivement d'avoir une avance et d'assurer la trésorerie nécessaire au démarrage dès la rentrée scolaire, puisqu'elle est votée en commission permanente au mois de septembre. Enfin, l'effet est un écosystème qui fonctionne, puisque nous avançons en

inscrivant les projets dans la culture de l'établissement, en conjuguant les accompagnements, qu'ils soient techniques ou pédagogiques, et en diversifiant les expériences (projets du Département, projets du Rectorat, les différentes options des établissements) pour la réussite des élèves.

En conclusion, on peut dire que la convention éducative contribue à ce que nos élèves des collèges du Lot-et-Garonne vivent une scolarité riche, en milieu rural. Je tiens à remercier Valérie Duguet, qui a été l'architecte de cette nouvelle convention éducative qui rencontre aujourd'hui un réel succès dans l'ensemble des collèges du département, puisque tous répondent à l'appel à projets.

Je vais maintenant laisser la parole à Lionel Touly, qui est enseignant au collège de Lavardac et qui est le référent culturel, puisque chaque établissement a désigné un référent culturel, qui est notre interlocuteur pour la convention éducative.

Je précise juste que j'ai placé mon mot insolite dans mon propos... M. l'Inspecteur d'académie l'aura reconnu.

(projection d'un diaporama (4) p. : 85)

M. TOULY. – Bonjour à tous. Je suis Lionel Touly, je suis professeur avant d'être référent culturel au sein du collège. Je suis à la fois quelqu'un qui coordonne au sein de l'établissement les actions autour notamment de l'utilisation de la convention éducative et j'en suis aussi l'un des utilisateurs : j'ai donc la double casquette. Aujourd'hui, je voudrais vous montrer les effets de cette convention à la fois auprès de l'équipe enseignante et de l'équipe de direction, mais aussi et surtout auprès des élèves, qui sont finalement les enfants des personnes qui paient des impôts ici. Vous allez voir la réelle utilisation, au cas par cas, de cette convention.

Je voudrais quand même vous rappeler la problématique du collège de Lavardac, en tout cas une photographie d'un collège en milieu rural, de 300 élèves. Vous voyez quelques freins, des éléments qui nous obligent à aller beaucoup plus loin dans la proposition qu'on pourrait faire dans un collège urbain. Nos effectifs sont en baisse; certaines catégories socioprofessionnelles sont surreprésentées (57 %); Lavardac se caractérise aussi par un éloignement culturel même si l'Espace d'Albret est très proche (il reste que l'accès à d'autres partenaires culturels est extrêmement réduit, donc il nous faut lutter contre cet éloignement, du fait de ce territoire qui est assez vaste). Néanmoins, l'équipe est jeune, dynamique, soutenue par l'équipe de direction, et les communes sont impliquées, je tiens à le dire.

Tout cela produit une réelle combinaison, qui nous oblige à nous tourner vers l'offre proposée par le Conseil départemental, avec deux objectifs très caractéristiques pour nous : réduire les inégalités et favoriser la réussite de nos élèves. Car il serait dommage d'être obligés de se cantonner à faire un enseignement classique alors que l'on peut avoir accès à l'innovation, à l'inventivité, aux ressources. Pour nous, la convention éducative est à la fois un outil et un catalogue de propositions. Le collège de Lavardac l'utilise depuis six ans, depuis son stade expérimental. Il y a quelques années, vous aviez permis que certains collèges expérimentent cette convention éducative de manière un peu plus importante que d'autres, avant de passer à un élargissement et à un recentrage. Les travaux ont permis que l'action du Conseil départemental soit recentrée vraiment sur les collèges, tout en nous permettant de continuer à travailler avec nos collègues de CM1 et CM2, avec le cycle 3.

Regardons de plus près. Vous voyez qu'il y a eu trois étapes pour nous. Je voudrais vous montrer l'étape à laquelle nous sommes aujourd'hui. Nous utilisons plusieurs entrées (M. Lacombe a mentionné plus d'une centaine d'itinéraires). Ces itinéraires couvrent différents domaines, à la fois culturels, scientifiques, artistiques...Les enseignants avaient du mal à entrer dans l'outil parce qu'ils n'utilisaient pas les mêmes mots. Mme Duguet et ses équipes ont fait un gros effort pour que l'on parle le même langage, sans abuser du jargon, des acronymes et qu'il soit plus simple pour nous d'entrer dans cette convention.

De la même manière, grâce au travail partenarial qui s'est installé depuis six années, nous avons compris que nous pouvions être des consommateurs mais aussi des « consommacteurs » ; et pour nous, c'est très important car maintenant des collègues utilisent simplement des parcelles de la convention éducative pour alimenter des projets qu'ils créent eux-mêmes, c'est-à-dire que cela a apporté de l'eau au moulin. En rendant visibles les différentes ressources sur le territoire et en sachant où on peut les trouver, quels conseils on peut obtenir et quels financements on peut obtenir ensuite, les gens s'approprient cette convention, ils cherchent, ils fouillent, reforment, refondent, et cela nous permet de créer nos propres actions en utilisant vos propres ressources. Voilà ce qui nous a intéressés.

Ainsi, on ne se limite plus au cycle 4 (cinquième, quatrième et troisième) : nous avons pu élargir nos actions, du CM1 jusqu'à la troisième. Cela nous permet d'avoir une cohérence.

J'aimerais vous montrer ensuite que vous êtes notre financeur numéro 1. Les familles sont impliquées les premières, mais elles ne sont pas des financeurs : elles participent, notamment pour les voyages scolaires, pour lesquels nous sommes obligés de les solliciter afin de compléter le financement. Si l'on parle véritablement de financeur, c'est-à-dire quelqu'un avec lequel on va construire un budget et utiliser les reliquats, on peut voir qu'une culture s'installe au sein du collège, montrant un souci de la gestion de la dépense publique. Nous aussi, à chaque fois que nous arrivons à faire des économies sur une action, nous savons que nous allons créer des respirations ailleurs. Le reliquat qui est porté l'année suivante permet aussi de montrer que nous sommes de bons gestionnaires et que nous ne sommes pas que des consommateurs : nous sommes des « consommacteurs ».

Actuellement, 24 actions du collège sont financées par le Conseil départemental. 37 ne sont pas financées par la collectivité parce que nous n'en avons pas besoin : nous savons aussi créer des actions qui ne coûtent pas d'argent, des actions simples et efficaces, au service des apprentissages, pour améliorer la réussite de nos élèves. Nous savons le faire. Néanmoins, parfois, parce que nous sommes contraints par l'institution de créer des parcours et des ouvertures, nous sommes amenés à solliciter des experts, et c'est là que la convention éducative devient importante.

Nos élèves doivent pratiquer, fréquenter, rencontrer... Comment puis-je permettre à un élève de rencontrer un artiste, au coût de 60 euros de l'heure pour qu'il intervienne auprès d'une classe, en sachant que 50 % sont à la charge de l'établissement ? Il faut que je trouve des partenaires. Heureusement que j'ai le Conseil départemental qui finance une partie! Heureusement que j'ai la DRAC qui m'épaule! Heureusement que la Direction académique à l'action culturelle soutient aussi certains projets! Vous avez vu que vous étiez en complément de l'action de la DAAC.

Des projets que l'on trouve en Lot-et-Garonne se retrouvent dans d'autres départements, bien que la convention éducative n'existe pas dans tous les autres départements. C'est donc un atout pour nous.

Quand je veux emmener des élèves fréquenter l'Espace d'Albret et que cela coûte 86 € simplement pour l'aller-retour entre Lavardac et Nérac, il faut que je puisse financer cela. Quand j'ai accès à une billetterie à tarif préférentiel à l'Espace d'Albret (5 € par jeune), ce n'est pas pour rien. L'argent va dans des musées, à l'utilisation de médiateurs dans ces espaces culturels ou liés à la création... Vous voyez que la plus grosse part revient aux intervenants. Ils permettent à des élèves de pratiquer. C'est intéressant pour un élève de rencontrer le théâtre en lisant une œuvre en classe ; c'est quand même beaucoup mieux quand cet élève passe dix heures avec un artiste et qu'il va apprendre un texte avec lui, le mettre en scène et le jouer devant ses camarades. Quand l'Espace d'Albret nous libère la salle une soirée, c'est encore mieux : nous organisons un Printemps des arts de la scène. Vous avez entendu parler de tout cela. L'écho est réel. Le théâtre se vit, il s'apprend quand on le vit. Ce n'est qu'un exemple ; on pourrait parler de « Chœur en scène » et d'autres projets.

Voici la classe de sixième au collège de Lavardac, à 40 minutes à vol d'oiseau... Voici tout ce que va faire un élève de sixième. Vous voyez que son année est colorée par différents projets, certains à dominante culturelle, d'autres à dominante éducation civique, d'autres pour la découverte

professionnelle... L'idée n'est pas de vous montrer le détail, mais de comprendre que grâce à la convention éducative on arrive à multiplier des points de rendez-vous tout au long de l'année scolaire, pour finalement enseigner différemment : cela s'appelle la pédagogie de projets, et vous en êtes un des acteurs majeurs.

Cela permet à des élèves de mieux mémoriser, de rendre concrète une situation parce qu'ils l'auront vécue. Cela permet aux élèves de créer des liens. Il ne s'agit pas uniquement d'aller visiter Villascopia parce qu'on est en train d'aborder la période gallo-romaine, mais à un moment donné d'avoir été réellement au cœur d'un événement et ensuite d'avoir quelque chose à rapporter et à inscrire, puisqu'on va garder une mémoire de tout cela avec les outils des élèves.

Un autre effet très bénéfique est sur le comportement. Depuis six ans que nous adhérons à la convention éducative de manière beaucoup plus forte, nous avons créé une charte du spectateur, et cela fait deux ans que nous ne l'utilisons pas. À force de fréquenter les lieux culturels, quels qu'ils soient, les élèves, nos enfants, prennent l'habitude d'avoir une attitude citoyenne lorsqu'ils se déplacent en sortie. Cela crée un effet bénéfique sur l'ambiance de l'établissement, même si cela ne règle pas toutes les problématiques ; en tout cas, cet effet est mesurable.

Pour vous donner une idée des colorations, vous voyez ces briques dont chacune représente une classe, certaines les classes de CM, d'autres les classes de sixième, etc. Vous voyez que c'est assez équilibré entre le cycle 3 et le cycle 4 en termes de nombre d'élèves. Notre parcours évolue peu sur les colorations, mais il se densifie. Chaque élève sera passé dans une classe théâtre : chez nous, c'est un élément marqueur, d'autant plus que le lycée de Nérac propose une option théâtre. Nous souhaitons que cet élément marqueur continue. Vous voyez que d'autres classes ont une coloration plutôt autour de l'orchestre et de l'opéra. Le développement durable prend une part importante avec le projet Apiscope. Le patrimoine aussi. Le travail avec nos ressources locales est pour nous important, et là les trois communes sont encore plus impliquées que sur les autres projets. Vous voyez que le théâtre n'est pas la seule dominante artistique : on va travailler sur la danse, sur les langues. Et on n'oublie pas les élèves de Segpa, puisque notre petit collège comprend environ 60 élèves qui ont des besoins spécifiques et qui sont impliqués sur tous les projets. Vous voyez aussi la découverte professionnelle, le monde économique, qui est très présent pour ces élèves – je ne parle pas que de l'opération « De firme en firme », en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, je parle bien d'aller découvrir régulièrement la vie d'une entreprise et d'être au contact des acteurs de terrain.

Les enseignants travaillent de manière beaucoup plus pluridisciplinaire et autonome. J'ai la chance d'avoir deux chefs d'établissement qui cadrent les interventions, qui nous donnent les orientations, mais qui nous donnent aussi une autonomie dans la gestion de la convention éducative. Ce n'est pas une carte blanche parce qu'ils ont un droit de regard et parce que nous travaillons aussi de manière étroite avec la gestionnaire. M. Lacombe a montré qu'un outil financier était maintenant proposé par les services de Mme Duguet : c'est très important parce que nous ne faisons pas un suivi à la semaine, mais à la quinzaine, pour nous demander quels sont les financements engagés, ce qui nous reste, si des élèves ont été absents, sur quoi nous pourrions engager des billets non consommés... La réflexion est permanente tout au long d'un cycle. Nous réfléchissons en juin à tout ce qui va se passer dans l'année N+1. Nous sommes vraiment dans une logique programmatique, nous ne sommes pas dans une logique de simples demandeurs de fonds sans projets. Nous vous rendons des comptes.

Vous avez compris que j'étais enthousiaste. Bien sûr que cette convention éducative est indispensable! J'ai choisi une image un peu « zen » pour montrer l'équilibre, des équilibres intéressants surtout quand on arrive à un niveau de fonctionnement assez optimal, un socle assez stable, une équipe éducative qui fonctionne dans la durée, et ce avec notre premier partenaire, qui est la pierre angulaire du système bien qu'ici tout soit arrondi : c'est la convention éducative. La pierre au-dessus, c'est l'État – je pense aux crédits que nous recevons par le biais du ministère de l'Éducation nationale, et je pourrais penser à la DRAC aussi. Il faut reconnaître que nous ressentons des inquiétudes. Nous entendons qu'il faut gérer au mieux les budgets qui vous sont alloués. Est-ce que l'État va encore pouvoir donner autant

pour que les collèges puissent encore apporter une offre éducative de qualité à nos élèves? Au sommet, vous voyez que nous agissons pour les familles et les élèves. Nous essayons de continuer à avoir une dynamique et d'être inventifs. Bien sûr, nous pouvons essayer un équilibre différent, qui sera peut-être moins beau et plus risqué; nous devrons peut-être réduire des voilures, nous nous y attendons, et il faudra être inventifs, faire toujours autant mais avec moins de moyens. Néanmoins, si l'on veut permettre à des jeunes de rencontrer des experts, il faut que vous puissiez continuer à nous soutenir. Nous sommes prêts à faire de la co-éducation. Les enseignants ont souvent un tort qui est qu'une fois la porte de la classe fermée, ils sont seuls face aux élèves, et ils ont l'impression de détenir un savoir. Mais ce savoir doit être partagé, parce que la vie est fondée sur l'ouverture : c'est aller vers les autres, c'est rencontrer, c'est fréquenter et c'est pratiquer. C'est ce que permet la convention éducative. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour votre intervention et votre enthousiasme. Je crois que s'il y avait une cause à défendre, elle est très bien défendue. Nicolas Lacombe l'a dit, il avait été demandé qu'un bilan soit fait sur la convention éducative ; vous y contribuez et je vous en remercie. Merci pour votre enthousiasme et votre travail. Je veux remercier aussi M. Poggioli pour sa présence aujourd'hui à nos côtés pour parler de cette convention et de ce travail de partenariat que nous connaissons tous, mais je suis sûr que vous avez tous découvert des choses, comme moi d'ailleurs, dans les parcours. Il est important que l'on parle de cette nouvelle forme, avec l'appel à projets et un parcours sur toute la scolarité. Je remercie aussi Mme Darrouzet, qui est déléguée académique du Rectorat de Bordeaux, à l'éducation artistique et culturelle, et qui nous parlera des spécificités de notre démarche. Nous vous écoutons, Monsieur le Directeur d'académie.

M. POGGIOLI. – Avant de commencer mes propos, je veux remercier M. Touly pour son enthousiasme et sa passion et dire aussi que le bonheur est à l'Éducation nationale; parfois, j'ai tendance à l'oublier dans mes propres instances et je voudrais vous dire que cela fait du bien de vous entendre, et je vous invite à poursuivre votre carrière éventuellement en devenant chef d'établissement, car vous en avez toute la fibre.

Monsieur le Président du Conseil départemental, Monsieur le premier Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Monsieur le Président de la commission Éducation, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs, je vous remercie très sincèrement pour votre invitation. C'est un honneur et un véritable plaisir, car depuis plus de trois années à la tête des services de l'Éducation nationale (j'attaque ma quatrième année), j'ai pu estimer votre engagement de tous les instants au service de l'éducation de nos jeunes. Engagement sur le volet des collèges, en tant que représentant de la collectivité départementale, mais aussi, pour beaucoup d'entre vous ici présents, engagement dans vos écoles en tant que maires, adjoints au maire ou conseillers municipaux. Cet engagement a certainement profondément marqué mon propre parcours professionnel.

La convention éducative est née en 1997, elle a donc vingt ans. Mais contrairement à nos vingt ans faits d'insouciance et de liberté, cet outil partenarial a, je crois, atteint l'âge de la maturité. En effet, sa restructuration et son nouveau cadre de travail permettent de mieux accompagner les collèges publics dans la construction d'un parcours éducatif propre à chaque élève. D'abord, sa restructuration s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République, dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences et dans le cadre de la réforme du collège. Ensuite, l'appel à projets qui constitue le dispositif unique de co-financement des actions s'appuie sur le projet local du collège. Il permet ainsi de décliner puis de concrétiser, pour chaque élève, les différents parcours éducatifs qui jalonnent le cursus scolaire, en particulier aux cycles 3 et 4, à savoir le parcours d'éducation artistique et culturel, le parcours citoyen, le parcours avenir et enfin le parcours santé.

La convention éducative représente donc un outil parfaitement adapté aux 28 collèges du territoire, en permettant la mobilisation du réseau des acteurs locaux, formés aux attentes éducatives et pédagogiques de ces établissements. Elle laisse la totale liberté d'initiative aux enseignants tout en prenant en compte la transversalité des compétences du socle commun. Elle donne ainsi du sens aux

apprentissages en mobilisant les élèves dans un projet qu'ils conduisent, qui affûte leur créativité et qui leur permet d'expérimenter par eux-mêmes. Elle donne ainsi des moyens aux chefs d'établissement – je tiens à remercier le principal du collège de Lavardac – pour fédérer leurs équipes, d'une part grâce à un calendrier qui permet l'anticipation et la préparation de l'année scolaire, d'autre part grâce à des propositions structurées, simples d'accès et préchiffrées.

Mesdames et Messieurs, vous offrez ainsi un outil d'une redoutable efficacité éducative, et je suis persuadé que son évolution récente est le fruit de la qualité de notre partenariat. À ce titre, je souhaite remercier les acteurs administratifs de votre département qui portent cette lourde organisation. Ils sont convaincus par leur mission et par là même, très convaincants. Ainsi, un véritable travail commun s'est construit, travail en confiance qui permet la co-construction des outils, travail en confiance qui permet d'établir le dialogue nécessaire pour travailler à l'amélioration continue du dispositif, travail en confiance pour respecter les prérogatives pédagogiques des équipes et la légitimité des décisions prises dans les conseils d'administration.

La convention éducative, traduite par votre effort budgétaire, est essentielle car elle est un levier puissant de réduction des inégalités sociales, qui sont malheureusement importantes dans notre département. Qui pourrait dire ici que nos vies sans activités intellectuelles, artistiques ou sportives seraient aussi riches culturellement et socialement? Vous offrez à nos jeunes la possibilité de vivre ces activités, toujours de très grande qualité, qui seraient sans cela d'accès impossible pour un grand nombre. En ce sens, vous permettez à nos jeunes de développer un ensemble de connaissances, de valeurs morales, physiques, intellectuelles, scientifiques, qui sont essentielles. Vous participez ainsi, au même titre que les acteurs de l'école et des familles, au développement de la personnalité des jeunes et à leur future intégration sociale comme citoyens responsables. Votre action est très ambitieuse et, pour cela, je vous remercie très sincèrement.

M. le PRÉSIDENT. – Merci. Monsieur le Directeur.

Mme DARROUZET. – Monsieur le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs dans vos grades et qualités que je ne rappellerai pas puisque j'ai bien compris que l'heure tournait et que les estomacs commençaient à se faire entendre, il est très agréable quand on parle à la fin et que tout a été dit de ne pas voir ce qu'on pourrait redire, ou alors il faudrait le redire mieux et l'exercice devient très difficile. En écoutant M. Touly et mon collègue Dominique Poggioli, j'ai vu partir un à peu tous les éléments que j'avais prévu de vous dire, ce qui me place dans une assez grande difficulté... Plus sérieusement, il me semble important d'énoncer quelques points devant cette Assemblée aujourd'hui, d'autant que vous n'avez peut-être pas souvent l'occasion d'entendre cette parole, parce que je vais porter devant vous une parole académique.

Pour la petite histoire... quand j'ai rencontré mon mari, il m'a dit qu'il était né à « Agen même ». J'ai eu du mal à comprendre ce que cela voulait dire puisque je venais d'une autre origine. Quand j'ai rencontré mes beaux-parents, ils m'ont expliqué qu'ils avaient été obligés d'aller vivre à Agen. Mon beau-père était originaire de Barbaste, il avait épousé ma belle-mère qui elle, était née à Lavardac ; il y avait une histoire de pont infranchissable entre les deux communes...c'était les Montaigus et les Capulets. Mon beau-père était médecin généraliste installé à Agen parce que c'était absolument impossible, vu la mésalliance qu'il avait faite en épousant ma belle-mère, de s'installer sur Barbaste. Donc, chaque fois que je viens en Lot-et-Garonne, je pense à cette histoire, je pense à eux et à tout l'amour que je continue de leur porter, après leur disparition. Donc vous voyez, j'ai un nom qui fleure bon le Lot-et-Garonne par ma belle-famille et c'est cette tendresse que j'éprouve pour ce département que je retrouve dans la convention éducative que vous avez mise en place, surtout que vous êtes le seul département de l'Académie de Bordeaux à l'avoir fait.

Conduisant une politique académique, en tant Inspectrice académique et déléguée académique aux arts et à la culture, mon rôle est d'être à côté du Recteur de l'Académie de Bordeaux et de déployer la politique à l'échelon des cinq départements. J'ai des relations professionnelles tout à fait fécondes avec chacun des départements, dont je respecte évidemment la nature, la spécificité, les

orientations; mais c'est avec le Lot-et-Garonne que nous sommes allés le plus loin en termes de partenariat. Je voulais vous en remercier sincèrement, parce que c'est quelque chose d'absolument exemplaire dans la politique académique et c'est un élément que je cherche non pas à dupliquer, mais à porter devant les élus des autres Conseils départementaux en leur disant : « Regardez, cela fonctionne en Lot-et-Garonne, donc il n'y a aucune raison que cela ne fonctionne pas dans un autre département. »

Cette convention éducative que vous avez votée et sur laquelle vous mobilisez énormément de moyens et d'énergie présente, à mes yeux de pédagogue, quatre composantes exemplaires. Premièrement, elle est pensée dans le temps long de la pédagogie, c'est-à-dire que vous placez cette convention sur les quatre années du collège, mais vous ne tournez pas le dos au premier degré. Dans la dernière conversation que j'aie eue avec les acteurs administratifs de votre Conseil départemental, qui sont devenus à mes côtés, au fil des rencontres et des échanges, de véritables acteurs éducatifs, j'avais dit qu'il fallait continuer sur les classes de seconde, de première et de terminale, car les élèves n'appartiennent pas à une collectivité territoriale : ils doivent être imaginés dans tout le cursus de leur apprentissage. Il faut absolument que cette convention éducative rayonne auprès du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, qui est en train de se restructurer. Il faut que lorsqu'on met en place des actions d'une richesse inouïe sur le collège, cela puisse être prolongé au lycée sous la forme d'options, de spécialités ou facultatives. J'en ai fait ouvrir une en cinéma, il y a peu de temps, au lycée Stendhal à Aiguillon. Il faut essayer de penser l'élève dans la continuité de son parcours d'apprentissage. Votre convention éducative accepte d'interroger ces frontières, que ce soit pour le premier degré ou pour le lycée. À titre personnel et pédagogique, je voulais vous en remercier.

La deuxième force de cette convention éducative est qu'elle épouse toutes les formes d'art et de culture. Elle s'occupe à la fois des formes patrimoniales et contemporaines, mais aussi des expressions populaires et savantes. Elle est pensée véritablement dans toute la diversité des rencontres culturelles. Or, quand on parle de culture dans l'Éducation nationale, on parle de la culture que nous avons, nous, mais nos élèves mettent en place d'autres formes de culture que les nôtres et nous ne devons pas leur tourner le dos : les danses urbaines, le street art, de très nombreuses expressions artistiques naissent aujourd'hui, et la convention éducative les accepte dans toutes leurs formes. Je veux saluer cette position citoyenne et d'ouverture intellectuelle.

La troisième chose est que cette convention éducative croise l'expérience artistique. l'expérience esthétique et l'expérience réflexive. Ainsi, nos élèves ne sont pas simplement dans un temps où ils rencontrent : ils sont aussi dans un temps où ils apprennent et créent. Il est vrai que le département du Lot-et-Garonne a pour caractéristique, parmi les indicateurs académiques, d'avoir des élèves qui ne sont pas toujours dans une grande performance scolaire. La vertu de la convention éducative est que celle-ci leur permet de nouer un autre rapport à l'école et au savoir. Un élève en difficulté est souvent un élève qui n'a pas forcément de difficultés cognitives, mais qui ne comprend pas ce qu'il fait à l'école, pourquoi il est là, ce qu'on lui veut, pourquoi on s'acharne à lui donner des devoirs et à lui faire apprendre ceci et cela, parce que la vraie vie qu'il a autour de l'établissement scolaire contredit complètement ce qui lui est demandé à l'école. Grâce à la pluralité des actions que vous proposez dans la convention, vous permettez à l'élève qui est dans votre département de penser autrement ce qu'il fait à l'école, ce qui est capital. On n'en retirera peut-être pas les bénéfices tout de suite ; en vous parlant du temps long de la pédagogie, vous comprenez qu'une réussite scolaire ne se mesure pas à l'aune d'un trimestre, mais sur la formation d'un élève qui petit à petit grandit et devient citoyen en partageant avec les autres. Toutes les expériences artistiques contenues dans cette convention vont le permettre.

Enfin, je tiens à vous dire qu'il y a à l'heure actuelle un véritable partenariat, une véritable communauté d'hommes et d'idées qui se sont noués autour de cette convention. Je vous en donne un exemple concret. Le Rectorat lance un appel à projets « Art et culture » ; nous faisons des commissions dans lesquelles nous examinons tous les projets par département, et nous invitons Valérie Duguet et Philippe Tran à venir nous rejoindre pour choisir avec nous les collèges, les lycées et tous les dispositifs que nous allons accompagner financièrement dans le Lot-et-Garonne. Ils sont toujours présents, et non

seulement ils viennent et nous apportent leur éclairage territorial, mais ensuite ils font en sorte de coordonner leurs propositions avec les nôtres. De fait, pour les élèves du département, c'est une double richesse, et je voulais sincèrement vous en remercier.

M. le PRÉSIDENT. – Merci beaucoup, Madame Darrouzet. Je crois que nous découvrons beaucoup de choses ; du moins, votre mise en perspective est extrêmement intéressante. Vous apportez, tous les trois, un rayon de soleil dans un contexte un peu morose. Vous nous avez remonté le moral, parce que la convention éducative est l'exemple même de ce que l'on peut faire en termes d'amélioration de la qualité de gestion tout en gardant un service de qualité. Il n'y a pas si longtemps, le budget était de 470 000 € ; nous sommes aujourd'hui à 240 000 €, et pourtant, grâce à Mme Valérie Duguet et M. Philippe Tran, qui suivent cette convention pour la collectivité et qui contribuent avec vous à en faire cet outil pédagogique performant, nous arrivons à concilier les deux, avec des économies de fonctionnement fortes, à partir du moment où il y a une vraie réflexion et un vrai partage entre vous, les services et la commission et son président, Nicolas Lacombe.

Je suis très heureux aujourd'hui parce que ce petit rayon de soleil nous démontre que nous pouvons contribuer à l'épanouissement de nos élèves, de nos collégiens. Nous avons cette responsabilité des collèges et nous serons vos ambassadeurs auprès de la Région pour qu'on puisse éventuellement continuer. Vous avez raison, c'est tout un parcours pédagogique qu'il faut maintenir. C'est aussi un petit rayon de soleil parce que nous nous rendons compte que, malgré tout, nous contribuons à la formation de citoyens émancipés et à leur réussite scolaire.

Nous avons terminé la présentation. M. Nicolas Lacombe n'a rien à ajouter. Je vais vous remercier, et au plaisir de vous revoir en Lot-et-Garonne, Madame Darrouzet!

Nous passons au rapport 5007, la convention précisant les modalités d'exercice des compétences respectives du Conseil départemental et des collèges publics.

- M. LACOMBE. Il s'agit simplement du renouvellement de cette convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2017. Elle est renouvelée jusqu'au 31 décembre 2020, après renégociation entre le Département et les établissements dans le cadre du G14, qui regroupe sept gestionnaires et sept principaux de collège. Les modifications sont très mineures par rapport à la convention précédente, donc je ne pense pas que cela appelle de grandes observations.
- **M. le PRÉSIDENT.** Je pense qu'il n'y a pas de problème. Le rapport est adopté. Le rapport précédent sur la convention éducative était une présentation, dont l'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 5006

CONVENTION EDUCATIVE: APPEL A PROJET EDUCATIF ET CULTUREL DES COLLEGES

Rapporteur: M. LACOMBE

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 5007

CONVENTION PRECISANT LES MODALITES D'EXERCICE DES COMPETENCES RESPECTIVES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DES COLLEGES PUBLICS

Rapporteur : M. LACOMBE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors de ces votes :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Dhelias), M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou), Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel), M. DREUIL Jean (pouvoir à Mme Laurent), M. HOCQUELET Joël pouvoir à Mme Borderie), Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet), Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos), M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos).

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme BORDERIE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, pour cette session DM1, la commission Développement social, Insertion et Habitat présente deux rapports sans incidence financière directe. Il s'agit, d'une part, d'un point sur la politique d'insertion des publics en difficulté et, d'autre part, d'un bilan d'étape de la mise en œuvre des préconisations du groupe de travail relatif à la juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle. Ces deux rapports seront présentés par Pierre Costes à la suite de mon propos introductif.

Mais auparavant je souhaite vous faire part de différents points qui constituent l'actualité principale et les enjeux actuels dans le domaine de l'aide et de l'action sociale. Le secteur de l'autonomie des personnes constitue une des préoccupations majeures des membres de la commission, notamment s'agissant du maintien à domicile. C'est en ce sens que le président et moi-même avons réuni, le 5 octobre dernier, les 63 associations locales d'aide à domicile et leurs fédérations dans ce même hémicycle. Nous leur avons présenté le contexte dans lequel le Département, malgré ses contraintes budgétaires, maintient son soutien à leur égard. Ce fut également l'occasion de leur exposer le cadre méthodologique d'élaboration des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (les CPOM). Une fois ces CPOM signés au cours du premier trimestre 2018, le Département bénéficiera de l'aide financière de la CNSA, permettant d'envisager une revalorisation modulée du tarif horaire d'intervention. De plus, mais dans une moindre proportion que les années précédentes, des crédits d'aide à la restructuration, d'un montant de 150 000 €, pourront être attribués aux associations particulièrement en difficulté. Toujours avec le même objectif de prévention de la dépendance, la conférence des financeurs vous proposera, lors de la toute prochaine commission permanente, de nouvelles mesures portées par une large diversité d'organismes locaux.

Dans le secteur de l'enfance, et comme annoncé préalablement, un premier bilan d'étape de la réorganisation de la direction Enfance et Famille est en cours, portée depuis le 1^{er} septembre dernier par une nouvelle directrice expérimentée. D'ores et déjà, les modalités d'organisation et de fonctionnement de la cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes (la CRIP) sont

en cours d'ajustement sur un mode opérationnel. La fonction d'évaluation de ces situations est d'autant plus sensible qu'elle engage la responsabilité de tous, mais plus directement celle de notre président, qui est venu à la rencontre des agents chargés de cette délicate mission.

Ce secteur de l'aide sociale à l'enfance reste très sollicité du fait de l'arrivée régulière, quasi quotidienne, de mineurs non accompagnés, qui à ce jour sont au nombre de 124. Tout est fait pour qu'un accueil et un accompagnement décents leur soient proposés malgré une réelle saturation du dispositif d'hébergement, comme dans tous les départements.

Les actions d'insertion sociale et professionnelle restent un sujet de préoccupation. La diminution de 40 % du nombre de contrats aidés pour 2018, après le brusque coup d'arrêt en août dernier, vient mettre à mal tous les efforts déployés par les travailleurs sociaux pour accompagner les bénéficiaires de minima sociaux vers le retour à l'emploi. Pour autant, ils ont su récemment relever le défi en orientant une vingtaine de bénéficiaires du RSA, toujours éligibles aux contrats aidés qui leur sont dédiés, pour assurer la poursuite de l'activité dans les collèges.

Il y a maintenant plus d'un an que l'ensemble des travailleurs sociaux et médico-sociaux ont participé, le 13 octobre 2016, à une journée consacrée au concept du développement social local. Depuis lors, nos engagements ont été tenus, avec une large politique de formation qui s'est traduite par deux sessions de sensibilisation, mobilisant une quarantaine d'agents, suivies d'une autre de perfectionnement pour vingt agents. D'ores et déjà, les actions relevant de ce concept sont engagées, comme à Port-Sainte-Marie, dans le cadre d'un diagnostic territorial partagé avec le centre social, ou comme au CMS Montanou, en partenariat avec un autre centre social et la participation active des habitants du quartier à la création d'un jardin partagé.

Enfin, le secteur de l'aide sociale n'échappe pas à l'exigence de rigueur budgétaire. Les élus de la commission l'ont bien intégrée. Je vous remercie et je laisse maintenant la parole à Pierre Costes pour les deux rapports.

- **M. COSTES. –** Chers collègues, je vais vous parler du rapport 1005, c'est-à-dire le rapport d'étape du groupe de travail pour une juste attribution des prestations individuelles d'aide sociale et leur contrôle. La juste attribution va de pair avec un fonctionnement exemplaire de nos services, et je félicite notre chargée de mission, Mme Fondriest, le directeur général des services, le contrôle de gestion, les chefs de service du Développement social, ainsi que les travailleurs sociaux pour s'approprier cette exigence de rigueur. Pour cela, il faut gérer plusieurs difficultés sans traumatiser le fonctionnement habituel du secteur social et de ses acteurs ; il faut modifier un état d'esprit, maîtriser les effectifs, réaliser une montée en compétences des travailleurs sociaux dédiés. Dans chaque pôle social (RSA, APA et PCH, mais aussi hébergements des personnes âgées, handicapées, établissements sociaux et médicosociaux, et lieux de vie), un responsable contrôle est ou sera mis en place progressivement, avec une formation adaptée. À terme (je souhaite à la mi-2018), ces responsables formeront une équipe dédiée. Cette approche de rigueur et de juste droit ne doit pas être et n'est pas réservée au secteur social, même s'il représente plus de 60 % du budget de fonctionnement ; c'est l'affaire de tous les services départementaux.
- **M. le PRÉSIDENT. –** Très bien. Je vous remercie. Ce sont deux rapports de présentation. Monsieur Chollet, une intervention ?
- **M. CHOLLET. –** Oui, juste avant de commenter ce rapport, je suis un peu navré du déroulement de cette session parce qu'il faudrait clairement que vous annonciez les choses. Si après l'exposé des présidents, à savoir le vôtre, celui de Guillaume Lepers et celui de Christian Delbrel, il n'y a que la majorité qui répond, et en l'occurrence cela a été le cas aujourd'hui, puisque seul Raymond Girardi a parlé, je trouve que c'est anormal.

Soit vous dites que seuls les trois présidents parlent, soit vous ouvrez un peu le débat. Mais on ne peut pas, dans une Assemblée comme la nôtre, avoir seulement Raymond, qui se perd d'ailleurs

dans les couloirs du temps et qui remonte à Jean François-Poncet alors que lui-même a augmenté les impôts deux fois, sans que nous puissions répondre, nous retrouvant avec une parole bloquée. Je vous demande très simplement et calmement de ne pas oublier, dans l'équité du temps de parole, qu'à la fois la Dynamique citoyenne et l'opposition puissent parler après ce débat.

- M. le PRÉSIDENT. Je crois qu'il y a un malentendu, Monsieur Chollet. M. Girardi est intervenu parce que M. Bilirit n'est pas là, et il est intervenu au nom de la majorité, c'est-à-dire en tant que président de groupe. Le président du groupe de la majorité, le président Delbrel et le président du groupe d'opposition se sont exprimés. Qu'y a-t-il là d'original et de différent ?
- **M. CHOLLET. –** D'habitude, vous ouvrez un peu le débat. Il n'y a pas que les présidents qui ont des choses à dire ; les autres conseillers sont capables d'amener des idées.
- **M. le PRÉSIDENT.** Cela ne s'est jamais fait. On y revient tout le temps... Si j'ai pu brimer votre parole, exprimez-vous. Vous pouvez vous exprimer librement, mais il faut qu'une session soit un peu structurée et rythmée, sinon on ne va pas s'en sortir. Monsieur Lepers, je vous écoute.
- **M. LEPERS. –** Quand votre nom est cité plusieurs fois, en réponse à ce que vous avez dit, il est normal qu'on puisse répondre assez rapidement et pas trois heures plus tard. J'avais beaucoup de choses à dire par rapport à l'intervention de M. Girardi notamment, notre point de vue étant légèrement différent. Mais il est parti et je ne vais pas parler à une chaise. J'aimerais simplement dire, parce que vous ne l'avez pas noté, que mon discours de ce matin contenait de multiples propositions. Je pense que vous n'avez pas compris l'évolution de ce discours.

Au regard de la matière abondante des dernières années, j'aurais pu revenir sur les alertes. On m'a souvent dit que je ne comprenais rien aux chiffres ; maintenant, on dit que c'est la Cour des comptes. J'aurais pu démarrer mon discours de cette manière, pendant un quart d'heure ; je ne l'ai pas fait. J'ai posé des questions parce que ce sont des questions posées tous les jours quand les gens voient les différents taux de la Cour des comptes, etc. Je les ai posées parce que je dois répondre à des gens qui me posent des questions. Quant aux propositions, on m'a répondu que tout était fait. On ne pourra pas me dire que cette fois-ci je n'ai pas été constructif – je m'en rappellerai dans quelques mois d'ailleurs. Je propose de faire telle chose pour le bénévolat et le RSA, et l'on me répond que c'est fait. On va voir. On me dit que le bilan du contrôle de gestion est fait, que tout est fait. Alors montreznous les résultats.

Ce n'est pas parce que nous sommes dans l'opposition que nous sommes différents et que nous n'avons pas le droit aux résultats du contrôle de gestion. Nous aussi, nous avons peut-être des idées par rapport à ce bilan pour proposer des choses. Si le bilan des structures dans le social est fait, j'aimerais bien, moi aussi, connaître les résultats. Je ne suis pas plus idiot qu'un autre, et peut-être qu'en voyant les résultats du contrôle de gestion j'arriverai à proposer des choses. Vous nous dites en permanence que nous ne proposons rien. Je vous dis que maintenant nous avons une attitude différente, même si nous ne sommes pas d'accord sur le fond, et c'est pour cela que je ne veux pas qu'on englobe mes propos en faisant croire que je suis d'accord sur la situation – de l'État oui, mais pas du Département. Mais nous n'allons pas passer nos sessions à parler de cela.

Maintenant, parlons de l'avenir, parce que j'ai très peur pour 2018. Pouvoir regrouper les services, repenser nos commissions, avoir peut-être moins de vice-présidents : ces propositions ne sont pas polémiques, elles sont logiques. En tout cas, pour aujourd'hui, nous avons travaillé. Vous avez dit sur je ne sais plus quelle radio que nous ne travaillions pas. Vous avez dit que nous ne comprenions rien aux chiffres. Je commence à avoir l'habitude, même si nous commençons à avoir un peu plus d'expérience. Sachez que ces propositions émanent d'un groupe qui a travaillé depuis quelques semaines pour cette séance. Nous ne sommes pas là pour attendre les prochaines élections. De toute façon, les gens en ont marre de cette politique politicienne.

Nous sommes là pour proposer des choses, et je pense que c'est ce que nous avons fait ce matin, et voilà la réponse : « On a fait, vous ne proposez rien », cela dit avec beaucoup d'arrogance. C'est pour vous dire notre déception. Avant, nous étions des grands critiqueurs qui disaient n'importe quoi ; maintenant, nous essayons de faire des propositions et on nous dit que tout est fait. Moi je peux vous dire que je les ai toutes notées, et on en parlera à chaque session, parce que je n'ai pas l'impression que tout soit fait. On verra évoluer les choses. Je dis tout cela sans colère, mais avec déception.

- M. le PRÉSIDENT. Monsieur Lepers, il n'y a pas eu d'arrogance dans mes propos.
- M. LEPERS. Dans les vôtres, non.
- M. le PRÉSIDENT. Il n'y a eu d'arrogance dans les propos de personne, me semble-t-il. Personne n'a dit que la Cour des comptes ne comprenait rien. Si vous voulez qu'on ait un échange sérieux, ne travestissez pas la réalité. Je n'ai pas dit que la Cour des comptes ne comprenait rien, j'ai rétabli vos interprétations polémiques.
 - M. LEPERS. Il n'y avait que des questions.
- **M.** le PRÉSIDENT. Non, il n'y avait pas que des questions, vous avez eu des affirmations dans votre discours sur la situation et sur les deux ou trois ratios évoqués par la Cour des comptes. J'ai rétabli la réalité. Je pense que vous avez compris ce qui se passait, et vous avez interprété les choses. Dans la presse, dans vos journaux, vous déversez beaucoup de choses qui ne sont pas aussi gentilles que l'attitude que vous avez l'air d'avoir aujourd'hui. Donc permettez-nous de réagir et de dire quand c'est démagogique ou polémique et d'essayer de rétablir la vérité. Je l'ai fait posément et simplement. La Cour des comptes ne raconte pas n'importe quoi, elle ne se trompe pas, elle juge et elle prend des ratios pour illustrer un raisonnement. On n'a pas de chance, elle ne prend pas les ratios qui sont bons dans la collectivité, mais je voulais les mettre en avant, parce qu'il y a aussi de bons ratios. Elle a pris deux ou trois ratios, que j'ai remis dans leur contexte.

Quand vous parlez de plus de 2 % de dépenses de fonctionnement hors dépenses sociales, je dis que c'est faux : si l'on fait la vérification, c'est faux. C'est 1,9 %, dépenses sociales comprises. C'est extrêmement important ! Vous avez lu le rapport peut-être un peu vite.

J'ai essayé de comprendre aussi, je me suis retourné vers mes services en les interrogeant sur ce 2 %, je n'avais pas ce pourcentage en tête, et en fait l'augmentation des dépenses de fonctionnement n'est pas de 2 % hors dépenses sociales. Sinon ce ne serait pas cohérent. Si l'on fait le comparatif sur des moyennes nationales, nous ne sommes pas si mauvais que cela, vu la place que prennent les dépenses sociales dans notre budget.

Encore une fois, si la Cour des comptes réalisait un travail approfondi – sans remettre en cause le fait qu'elle travaille bien... Mais les ratios nationaux veulent tout dire et rien dire. On peut ensuite les interpréter et mettre dans le ratio national les Hauts-de-Seine, Paris, les Alpes-Maritimes et les Départements ruraux. C'est pour cela que je vous ai dit que j'aurais aimé que la Cour des comptes fasse le ratio des trente Départements ruraux et puis le ratio des trente Départements plus riches, et vous verriez que les choses sont différentes. Les plus riches peuvent faire des réductions, bien sûr, et ils y ont été contraints par la baisse des dotations, qui au moins a servi à quelque chose pour certaines collectivités. J'ai simplement rétabli la vérité, sans volonté polémique, et j'ai bien saisi vos questions, mais peut-être ne vous ai-je pas suffisamment bien répondu.

Quand je vous dis « On le fait », bien sûr qu'on le fait ! Vous avez l'air de découvrir qu'il faut faire des investigations dans l'ensemble des services. Ce que je ne vous ai pas dit, mais peut-être aurais-je dû vous le dire, c'est que j'ai demandé immédiatement à mon directeur général des services de nous faire la liste de toutes les actions engagées et qui ont généré des économies. Cette liste va être établie. Je vous ai cité quelques actions de mémoire. Je vois souvent les directeurs pour leur

rappeler la direction dans laquelle nous devons aller pour plus d'efficacité, et tout le monde dans les services est conscient de la difficulté du moment et de la nécessité de réaliser des économies.

La convention éducative est un beau sujet, et je vous rappelle que vous aviez demandé au BP un bilan sur cette convention. Les services ont effectué ce bilan, qui démontre deux choses : premièrement que nous sommes capables d'être efficaces − vérifiez les budgets, nous étions à 470 000 € il n'y a pas très longtemps, nous sommes à 240 000 €, et pourtant l'effet levier joue tout autant.

Deuxième point, la convention éducative est une dépense non obligatoire, et son éventuelle suppression m'a traversé l'esprit, parce que cela représente 240 000 €, plus quelques emplois. Ce serait une source d'économies. Après ce qui s'est passé aujourd'hui, il va être compliqué de la supprimer, même si cette dépense n'est pas obligatoire. Il était bien de rappeler le rôle que joue cette convention dans la formation des collégiens. Même si en haut lieu on nous dit que ce domaine ne nous concerne pas, nous pouvons dire que cela concerne nos territoires. C'est vrai pour l'éducation, c'est vrai aussi pour l'économie, dont on nous dit que nous n'avons plus la compétence. Nous n'avons pas la compétence du soutien aux entreprises, mais quand on vient me dire qu'un Département rural ne fait pas d'économie, c'est une plaisanterie. Quand vous développez des zones industrielles, il faut des routes de qualité. Si le numérique n'a pas trait à l'économie, je ne m'y connais plus. Nous investissons énormément dans ces domaines.

J'espère vous avoir répondu calmement et simplement. Votre demande sera exaucée : nous vous donnerons globalement le résultat de nos travaux.

- **M. LEPERS. –** Structures, régimes d'aide... Cela fait plusieurs fois que je parle des régimes d'aide.
 - M. le PRÉSIDENT. Si vous voulez un contrat de gestion... Ou entrez dans la majorité...
- **M. LEPERS. –** Nous avons envie que l'opposition fasse avancer les choses pour que le Département ne se retrouve pas démuni en 2018 et soit obligé de revoter une hausse.
- M. le PRÉSIDENT. Et que ce soit grâce à vous s'il y a de bons résultats. Et vous ne faites pas de politique... Je vous remercie. Nous allons passer au dossier suivant s'il n'y a pas d'autres interventions.
- M. CALMETTE. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie d'avoir rouvert les débats parce que je me souviens d'une époque où ce n'était pas vous qui étiez président, mais quelqu'un d'autre, et lorsqu'il y avait des sessions chaque président avait droit à la parole, et ensuite, quand nous voulions la prendre, on nous disait qu'il y avait des commissions pour intervenir, et je peux vous dire qu'on nous reprenait la parole et que nous ne l'avions pas à nouveau.
 - M. le PRÉSIDENT. Cela a changé.
- M. CALMETTE. J'ai écouté les débats de ce matin, je vois le président se défendre, expliquer qu'on nous demande de faire des économies et que nous sommes obligés d'en faire parce que le budget ne nous permet pas de dépenser plus. Vous, vous dites que les économies ne sont pas faites là où il faut et qu'il faudrait fonctionner autrement. Ce genre de discours peut être tenu tous les ans

Si le problème de fond ne change pas, si l'État continue à être sourd à nos demandes, effectivement au printemps de l'année qui vient nous aurons la même discussion. Moi je crois qu'il faut qu'on ait une réaction et une attitude fortes, unanimes, unitaires dans notre Département, dans tous les Départements dans notre situation, pour que l'État ne continue pas d'être sourd à nos demandes, sinon on continuera à avoir des Départements riches voire très riches et d'autres comme nous qui sommes

en train de crever, parce que toutes les économies que l'on fait sont au détriment des Lot-et-Garonnais et du Lot-et-Garonne, et ce n'est pas pour cela que nous avons été élus ! Monsieur le Président, je vous remercie, je voulais vous le dire.

- M. le PRÉSIDENT. Merci, M. Calmette.
- M. CHOLLET. Je reviens sur le rapport 1005, qui vient d'être présenté. Il s'agit des attributions des prestations d'aide sociale et leur contrôle. On est dans un domaine dont on a déjà beaucoup parlé. Nous sommes bien d'accord avec vous pour dire que la fraude sociale n'est rien par rapport à la fraude fiscale, que les scandales des Paradise Papers et autres permettraient largement de compenser les problèmes du Lot-et-Garonne et de tous les Départements français. Toujours est-il qu'il faut malheureusement qu'on se débrouille un peu tout seul, puisque les Gouvernements passent et tardent à prendre des décisions. Nous avons deux questions sur ce dossier. Par rapport au comité de suivi, regroupant des élus de la majorité et de l'opposition, nous n'avons pas eu l'impression qu'il avait été mis en place, mais nous avons vu qu'un travail avait été réalisé par l'administration. N'hésitez pas à embarquer les élus dans ce travail. Deuxièmement, par rapport aux indus, nous sommes un peu étonnés qu'ils progressent. Nous avons demandé une majoration de la vigilance par rapport à cela, mais, d'une année sur l'autre, les indus continuent à progresser de 1 million à 1,130 million.

Nous prenons acte du rapport : les choses vont dans le bon sens. Sur le terrain, nous sommes d'accord avec ce que vous relevez. Par exemple, la cause la plus fréquente est la suspicion de vie maritale notamment pour le RSA. Dans nos quartiers, nous voyons des femmes de dealer en vie maritale alors qu'elles déclarent l'inverse. D'autre part, vous parlez du changement d'adresse, qui est une technique très facile pour ne pas être pris de la part des faux RSA.

- M. le PRÉSIDENT. M. Costes, il était prévu d'organiser un comité de suivi. Avez-vous prévu une date ?
- **M. COSTES.** Je pense qu'il aura lieu en début d'année prochaine. En ce qui concerne les indus, je ne sais pas où vous avez vu qu'ils avaient augmenté à la hauteur que vous indiquez. N'est-ce pas plutôt une récupération d'indus ?
 - M. CHOLLET. À la page 166.
 - M. COSTES. Il s'agit de récupération.
 - M. CHOLLET. Ce n'est pas très clair.
 - M. COSTES. Mais il s'agit de récupération.
 - M. CHOLLET. Est-ce de la récupération ou de la détection ?

Mme BORDERIE. – C'est une augmentation de la récupération.

M. le PRÉSIDENT. – Effectivement, c'est une meilleure récupération par rapport à 2016, par une meilleure efficacité. Y'a-t-il d'autres questions ?

Mme GONZATO-ROQUES. – Je voulais simplement dire, en tant qu'élue concernée par cette politique du contrôle et du juste droit, parce qu'il est question aussi de personnes pouvant prétendre à des droits et qui ne le faisaient pas jusque-là, que pour que les élus travaillent dans ce secteur, il faut savoir que les sujets sont hautement techniques et touchent à la confidentialité. Il est quand même très délicat de procéder à un partage d'informations ; il doit être très scrupuleux.

M. CHOLLET. – C'est justement pour cela que nous voulons participer. Des gens que nous connaissons très bien dans nos quartiers disent ne pas vivre maritalement. Les élus peuvent vous faire remonter ces informations. Ils sont en connexion avec la réalité. Il peut être intéressant de vous aider dans ce domaine.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je ne pense pas que cette commission du juste droit a pour but de mettre en place un comité de délation. En tant qu'élue, je ne vais pas dire que je connais un monsieur X qui vit avec madame Y.

- **M. CHOLLET. –** Je n'ai pas dit cela. Je veux dire que les élus sont capables, dans chacun de leur canton, de vous dire exactement ce qui se passe de façon globale. Ensuite, à vous, avec les services, d'adapter la meilleure stratégie pour aller au fond des choses.
- **M. COSTES. –** Il s'agit uniquement, dans les comités de suivi, de faire prendre conscience aux élus que ce travail est fait. Mais il ne s'agit pas du tout de dénoncer localement des problèmes. Deuxièmement, la difficulté de mobiliser nos travailleurs sociaux implique de s'y prendre avec beaucoup de douceur pour changer des paradigmes qui ont existé pendant très longtemps et pour que ces personnes adoptent nos mesures. L'équipe va se mettre en place progressivement. L'état d'esprit des travailleurs sociaux se modifie aussi parce que c'est une réalité et une nécessité pour nous. C'est pour cela qu'il faut y passer du temps.
- **M. le PRÉSIDENT. –** C'est vrai que c'est toute une culture à changer sur le terrain. Mais les choses évoluent dans le bon sens malgré tout. L'Assemblée en prend acte.

RAPPORT N° 1005

RAPPORT D'ETAPE DU GROUPE DE TRAVAIL POUR « UNE JUSTE ATTRIBUTION DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES D'AIDE SOCIALE ET LEUR CONTROLE »

Rapporteur : M. COSTES

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 1006

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTE

Rapporteur : M. COSTES

L'Assemblée prend acte.

Absents lors des votes :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Dhelias), M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou), Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel), M. DREUIL Jean (pouvoir à Mme Laurent), M. HOCQUELET Joël pouvoir à Mme Borderie), Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet), Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos), M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos).

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – Rapidement, je vais vous dire quelques mots sur la situation de l'agriculture. Tout le monde est conscient de l'importance de l'agriculture dans ce département. C'est l'un des pôles de développement économique et social les plus importants et chers à l'ensemble des conseillers départementaux. L'année agricole a été un peu difficile. Certaines filières ont extrêmement souffert, ce qui n'était pas forcément le cas depuis deux ou trois ans. Par exemple, il faut savoir que la filière du melon est pratiquement en voie de disparition dans le département. Je ne parlerai pas de certaines filières d'élevage, comme le lait. Cela doit nous préoccuper. Parfois, on a des surprises : la filière de la prune et du pruneau d'Agen, qui fonctionnait plutôt bien depuis quelques années, s'est effondrée, à cause d'une production importante. Il ne faut pas être trop alarmiste, mais sachez que des secteurs ont souffert, pour une raison simple: pour plusieurs productions, les agriculteurs n'ont pas de prix rémunérateur. Au niveau national, le Président de la République a souhaité les états généraux de l'alimentation, où sera traitée la question de la répartition de la plus-value en agriculture et notamment de la partie qui revient aux agriculteurs. Nous louons cette démarche, à condition que ce ne soit pas une grande messe de plus qui ne débouche sur rien, surtout quand les mêmes nous disent qu'on est dans une économie de marché, d'offre et de demande, et qu'en fait on est lié au marché international. Il est un peu compliqué de se battre pour que les agriculteurs aient des prix rémunérateurs si l'on considère normal de se plier au marché tel qu'il est. Nous verrons tout à l'heure la motion que je propose sur le dumping sanitaire, qui peut apporter des solutions.

L'autre partie très importante pour le Lot-et-Garonne concerne les ressources en eau. Il faut savoir que depuis un an et demi ou deux ans, nous avons un déficit structurel, qui fait qu'il serait bien que le temps se mette à la pluie, mais cela ne dépend pas de cette Assemblée! On ne se lasse jamais du beau temps, mais parfois il faudrait qu'il pleuve un peu pour remplir les réserves, sinon nous irons vers des difficultés importantes si les ressources en eau ne sont pas compensées en hiver.

Au niveau de la commission, nous avons un seul dossier, le 7005, sur la délégation de service public au niveau de la santé animale et de l'hygiène alimentaire. C'est le rapport d'activité annuel, que vous avez sous les yeux. Il s'agit d'en prendre connaissance, sachant que c'est un service important au niveau sanitaire en ce qui concerne les animaux liés à l'agriculture et les autres d'ailleurs. La structure à qui nous avons confié la mission réalise un bon travail. Les demandes des agriculteurs sont effectivement bien suivies. Ce service, établi pour une période de cinq ans, prendra fin en 2019 ; il continue donc pour les deux années à venir. On peut considérer que le Laboratoire des Pyrénées fait bien son travail, et nous avons eu raison de le retenir pour assumer ce service.

M. le PRÉSIDENT. - Parfait. Je vous remercie. Pas d'interventions ?

Je vous invite donc à aller déjeuner et à nous retrouver à 14 h 30. Avant de partir, on me rappelle que nous n'avons pas délibéré sur la composition de la commission permanente, puisqu'aucune nouvelle candidature n'a été présentée dans l'intervalle. Le droit est respecté.

RAPPORT N° 7005

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE SANTE ANIMALE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE —
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DES LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES

Rapporteur: M. GIRARDI

L'Assemblée prend acte.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Dhelias), M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou), Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel), M. DREUIL Jean (pouvoir à Mme Laurent), M. HOCQUELET Joël pouvoir à Mme Borderie), Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet), Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos), M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos).

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

RAPPORT N° 8014

DECISION DE COMPLETER LA COMMISSION PERMANENTE SUITE A LA VACANCE DES SIEGES DE MMES LABIT ET BONFANTI-DOSSAT

Rapporteur : M. le PRESIDENT

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Jacques (pouvoir à Mme Dhelias),
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou),
Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel),
M. DREUIL Jean (pouvoir à Mme Laurent),
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Borderie),
Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet),
Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos),
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos).

Arrêt de la séance à 13 h 00.

Reprise de la séance à 14 h 35

Étaient présents: Mme BESSON Séverine, MM. BOCQUET Christophe, BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence, M. CAMANI Pierre, Mme CAMBOURNAC Louise, MM. CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, DELBREL Christian, DÉZALOS Christian, Mmes DHELIAS Danièle, DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, JOFFROY Catherine, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, M. MASSET Michel, Mmes PAILLARES Marylène, SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés : M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme Dhelias)

M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à Mme Maillou), Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. Delbrel),

M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à Mme Gonzato-Roques)

M. COSTES Pierre (a donné pouvoir à M. Borie)

M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à Mme Laurent puis M. Lacombe),

M. GIRARDI Raymond (a donné pouvoir à Mme Vidal)
M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Borderie),
Mme KHERKHACH Baya (a donné pouvoir à M. Chollet),
Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à M. Dézalos),
M. MERLY Alain (a donné pouvoir à Mme Ducos).
M. MOGA Jean-Pierre (a donné pouvoir à Mme Lalaurie)

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme JOFFROY. – Monsieur le Président, mes chers collègues, en cette DM1 deux rapports sont soumis à votre approbation, ils ont pour objet de faire évoluer notre politique culturelle. Ils ont donné lieu à un long travail de concertation depuis plus de six mois avec les équipes, les techniciens des archives, de la médiathèque départementale, de l'ensemble des écoles de musique et de danse du département, qui font partie du schéma d'enseignement, dont nous vous proposons une évolution. Je tiens aussi à préciser que la concertation s'est déroulée avec l'ensemble des élus de notre hémicycle, puisqu'à la demande notamment des conseillers de l'opposition, des réunions de concertation ont eu lieu afin que les projets leur soient présentés de manière précise. Cela a été le cas avec Mme Suppi s'agissant de la lecture publique et avec M. Constans s'agissant des archives départementales.

Le premier rapport qui vous est présenté concerne nos compétences obligatoires, que l'on essaie de faire évoluer pour répondre au mieux aux besoins de notre territoire. Concernant la lecture publique, qui est notre premier domaine d'intervention, les grands axes que nous avons définis sont l'arrêt progressif des tournées de Bibliobus, qui s'avèrent très onéreuses pour notre Département, avec une efficacité de moins en moins importante, pour privilégier et renforcer des tournées navettes de livres, avec des systèmes de réservation par Internet, mais également de « boîtes à lire » qui seraient déposées dans les différentes bibliothèques départementales.

S'agissant de l'acquisition de la lecture publique, l'axe défini est une politique d'achat de documents plus limitée mais mieux ciblée, tout en développant les sources numériques, qui sont en progression constante, avec un travail de mutualisation avec les autres collectivités, pour un budget total d'acquisition de 165 000 €.

Le troisième axe concernant la lecture publique est de maintenir les services que nous pouvons offrir aux différentes collectivités et que ces dernières ne pourraient pas assumer toutes seules.

C'est le cas de la formation, des services Exposition, du conseil dans le développement des bibliothèques... Il nous semblait important de conserver ce service que nous offrons aux différentes collectivités de notre territoire, notamment dans les petites communes qui ne pourraient pas l'assumer elles-mêmes.

Ces propositions impliquent bien évidemment une phase de concertation avec nos partenaires. Un planning a d'ores et déjà été établi pour programmer des réunions avec l'ensemble des intervenants dans le courant du mois de novembre mais également du mois de janvier, afin que cette évolution se fasse en parfaite concertation avec nos interlocuteurs.

S'agissant de la question des archives, la question centrale qui se posait pour notre département était celle de leur conservation : elle posait une réelle difficulté à cause d'un problème de place qu'il fallait régler de façon urgente, tout en sachant que cela faisait des années que la problématique se posait et qu'aucune solution n'avait pu être proposée. Nous proposons la création d'un troisième site d'archivage, qui se situera à Sainte-Colombe-en-Bruilhois, à Pomaret. Ce site a l'avantage de proposer plusieurs particularités. Ce bâtiment est la propriété du Département, donc aucun financement n'est à prévoir quant à son acquisition. Il est à proximité d'Agen, il est adapté à la conservation des documents patrimoniaux, c'est-à-dire qu'il est sain et qu'il n'y aura pas de problème de conservation de nos archives, et il a une capacité pour absorber toutes nos entrées jusqu'en 2021, et surtout, chose importante pour notre Département, il demande un coût de travaux d'appropriation et d'équipement qui est inférieur à 100 000 €.

Pour répondre aux questions posées par Mme Suppi dans le cadre de la commission Culture, nous ayant demandé à juste titre des précisions quant au financement de cette opération, en tout cas pour les prochaines années, sachez qu'en 2017 la création de ce troisième site va nous coûter 26 000 €, pour la mise en place d'un système de détection d'intrusion et d'incendie, pour la mise en sécurité du site et pour la fourniture d'étagères et de chariots élévateurs. Ces travaux qui seront réalisés en 2017 nous rendront opérationnels pour deux années. Il faudra ensuite envisager un budget supplémentaire pour une deuxième salle à partir de 2019 : ce coût sera d'environ 20 000 €. Le budget pour la création de ce site est donc très raisonnable et il nous permettra d'assurer au mieux notre mission de conservation des archives départementales.

La troisième matière obligatoire est le nouveau schéma d'enseignement. On vous a fourni le projet, particulièrement détaillé, qui a été élaboré par les services, là aussi en parfaite concertation avec les différents établissements. L'idée est de créer une nouvelle dynamique au sein du réseau des établissements d'enseignement artistique, tout en essayant de contraindre ce poste de dépenses. L'idée est celle d'une nouvelle approche au plus près des habitants et du territoire, afin de bénéficier d'un enseignement de qualité, avec comme élément moteur l'idée que tous les diplômes des écoles de musique du territoire seront reconnus par l'État, ce qui n'est actuellement pas le cas, puisque seuls les diplômes délivrés par les écoles d'Agen, de Marmande et de Villeneuve sont reconnus par l'État. Avec ce nouveau schéma d'enseignement, tous les élèves de ces écoles, de la plus petite à la plus grande, verront leurs diplômes reconnus par l'État.

L'idée est aussi de mutualiser au maximum les moyens, notamment en essayant de favoriser les regroupements d'employeurs pour que les professeurs sollicités dans ces écoles puissent être mutualisés par différentes structures. L'idée est également d'affirmer et de reconnaître une politique de service à destination des habitants d'un territoire, en soutenant de manière très claire et adaptée un système de subvention et d'aide. Il s'agit de sortir de la course à la subvention par élève, qui n'est pas forcément utile et adaptée, puisqu'on voyait notamment des écoles de musique ouvrir des classes de danse pour avoir plus d'élèves mineurs et obtenir des subventions plus importantes. Le système prévoit une bonification lorsque les écoles de musique se mettent en réseau et mutualisent leurs moyens.

L'idée est enfin d'avoir un budget départemental fermé, avec une enveloppe budgétaire parfaitement connue de la part de tous les intervenants. Cela nous permettra de ne pas nous laisser déborder par ce budget.

Une commission pédagogique est prévue le 17 novembre, dans laquelle ce nouveau schéma sera présenté de manière très précise auprès des différents établissements d'enseignement artistique.

Voilà pour ce premier rapport concernant nos compétences obligatoires. Vous est également présenté un second rapport concernant l'évolution de nos régimes d'aide. En réalité, il s'agit là plus d'une clarification de ces régimes que d'une véritable révolution, l'idée étant d'assurer à tous une meilleure lisibilité et compréhension. Désormais, les régimes sont classés par filière (livres, archives, enseignement artistique, etc.). La lisibilité vaudra aussi pour les élus départementaux et les élus de l'ensemble du territoire, mais également pour tous les acteurs qui seraient amenés à solliciter des aides auprès de notre Département. Là encore, nous essayons d'intervenir dans le cadre d'une enveloppe à budget fermé.

L'objectif est bien de proposer à notre territoire une politique culturelle qui soit adaptée et qui corresponde au mieux aux besoins de nos concitoyens. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des interventions ?

Mme SUPPI. – D'abord, je voudrais remercier les services et Mme la présidente d'avoir associé mon collègue Rémi Constans et moi-même aux réunions sur les archives et la lecture publique, ce qui nous a permis de voir quelles économies pouvaient être réalisées. Je vous remercie pour le bilan financier sur les archives.

Mme JOFFROY. – Si vous voulez, on pourra vous transmettre le détail précis.

Mme SUPPI. – Très bien. Je vous remercie. Je voudrais revenir à la lecture publique parce que j'avais demandé des chiffres par rapport au budget 2017, qui a été amputé : il était de 190 000 € si je ne m'abuse, il est passé à 140 000 €, soit 50 000 de rabot. J'avais demandé quel serait le budget 2018, et M. Durupt m'avait répondu 165 000 €. Cela veut dire que ce budget serait revalorisé, ce qui serait une bonne chose.

M. le PRÉSIDENT. – Ce sont des propositions pour l'instant.

Mme SUPPI. – Ce n'est pas acté, bien sûr, mais ce serait une bonne chose notamment par rapport au Centre national du livre. Le Conseil départemental reçoit une subvention au titre des livres pour le renforcement des bibliothèques. Le seuil est de 0,50 euro par habitant. Comme nous sommes à peu près 333 000 habitants, cela correspond à un peu plus de 166 000 €. Il serait bien que le Département puisse prétendre à la subvention du CNL (Centre National du Livre). Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – D'autres interventions ?

M. CONSTANS. – Monsieur le Président, Madame la Présidente, chers collègues, je vais d'abord vous manifester mon inquiétude, mais je risque de n'être qu'un de plus à dire que nous sommes inquiets pour les budgets futurs. À titre personnel, je partage par ailleurs votre analyse sur la nécessité d'adapter les finances à nos besoins, tant que cela sera possible au niveau où cela est et sans utiliser un levier fiscal quelconque car, comme vous le savez, personne ne l'acceptera.

Je voudrais aussi vous demander une vigilance particulière sur un domaine qui me paraît essentiel, même si nous avons une politique d'austérité et d'économie, qui est la conservation de notre patrimoine architectural, qu'il soit petit ou pas, classé ou pas, inscrit ou pas.

Je crois qu'une mission essentielle du Département est de valoriser ou conserver ce patrimoine. Bien évidemment, on comprend qu'on ne puisse pas servir tout le monde en même temps. Mais je crois qu'il faut avoir cette conservation à l'esprit, sans quoi cela aurait des conséquences pour l'avenir, pour l'image, pour l'attractivité de ce département.

Je lisais l'autre jour un supplément de *Sud-Ouest* où il était question de l'art roman dans la grande Aquitaine et qui mettait en lumière un certain nombre d'éléments architecturaux, dans les églises romanes et ailleurs, qui méritaient le déplacement. J'espère que vous êtes imprégnés de cette notion et que vous pourrez agir à ce niveau.

L'autre point qui me paraît important au niveau culturel est le devoir de transmission de notre mémoire à travers la conservation de nos archives. J'ai bien pris connaissance de votre projet, j'ai eu l'occasion d'insister au niveau de la commission, et je remercie Madame la Présidente de nous avoir précisé les investissements, mais là aussi je pense qu'il faut être vigilants sur la nature des documents que nous conservons et leur accessibilité au public. Très gentiment, M. Durupt et M. Anglade ont proposé que nous visitions ensemble ce site sur le plan architectural. Je crois qu'il est très important qu'on permette une accessibilité correcte au niveau de la lecture et de l'utilisation, que ce soit pour des travaux de recherche universitaire ou autres, comme le travail de mémoire sur le plan de la généalogie. Je crois qu'il sera utile de réfléchir à cela parce que je vois mal qu'on crée une nouvelle salle de lecture, un troisième lieu en périphérie d'Agen.

Mme JOFFROY. – Non, le projet n'est pas de faire une salle de lecture à Pomaret. Ce sera vraiment un lieu de conservation des archives.

M. CONSTANS. – On est bien d'accord, il ne faut pas qu'il y en ait. Ceci étant, il faut une solution de remplacement qui permette cette consultation. Voilà, j'ai résumé les souhaits que quelqu'un de sensé peut formuler aujourd'hui. Je suis certain que vous êtes conscients de l'importance de cela et que nous pourrons agir tous ensemble dans ce sens. Je vous remercie.

Mme JOFFROY. – Comme cela a été évoqué en commission, il vous a été précisé qu'il y aurait un vrai travail avec le directeur des archives départementales, M. Capot, pour réfléchir au type d'archives qui seront conservées à Pomaret, probablement celles qui sont les moins consultées, de façon à garder sur le site de Verdun les archives qui sont les plus demandées par le public. Ensuite, je partage tout à fait votre amour du petit patrimoine ; c'est la raison pour laquelle nous nous sommes battus déjà l'année dernière pour pouvoir conserver un régime d'aide pour le patrimoine non protégé. Même si c'est une petite enveloppe budgétaire, cela va nous permettre d'aider des projets qui sont porteurs de symboles pour notre département.

M. le PRÉSIDENT. – Pas d'autres interventions? Merci, Madame la Présidente. Je remercie aussi le service Culture, qui a mené un projet exemplaire. Vous avez revu de fond en comble le fonctionnement, les domaines d'action; vous avez refondu les régimes d'aide en faisant des économies en termes de personnel, planifiées sur la durée, c'est-à-dire que des non-remplacements de départs à la retraite sont programmés jusqu'en 2022, en se focalisant sur les services essentiels. Vous avez modifié des services, comme le bus: le service de lecture n'est pas extrêmement affecté, il en devient plus efficient et moins onéreux, en s'inscrivant dans le sens de l'histoire et des contraintes dans lesquelles nous sommes aujourd'hui.

Je vous félicite aujourd'hui pour le travail avec l'opposition. Vous voyez qu'on peut y arriver, Madame Suppi! Je ne comprends pas votre algarade de ce matin. Quand vous le souhaitez, vous pouvez travailler avec nous au fond des dossiers. Donc je félicite aussi l'opposition pour sa volonté de partenariat dans le travail avec les présidents de commission.

Concernant le patrimoine, le sujet est extrêmement important parce que cela fait la richesse de notre département, comme on le voit dans le développement de l'attractivité touristique, mais aussi avec la qualité de vie parce que nous profitons aussi de ce petit patrimoine protégé ou inscrit aux monuments historiques. Vous avez constaté que nous avons préservé cette ligne budgétaire en 2017. Dans la suspension des régimes d'aide aux bâtiments communaux, nous avons mis à part les bâtiments historiques, le patrimoine inscrit communal, pour les raisons que vous avez évoquées : la conservation du patrimoine, mais aussi parce qu'une commune qui a la chance de bénéficier de ces structures mais la malchance financière de les avoir, car c'est une plaie budgétairement, si on lui supprimait cette aide,

ce serait la double peine. Nous avons donc isolé et maintenu ce volet. Nous avions envisagé de supprimer l'aide au petit patrimoine une année, mais nous l'avons conservée. Quelques pépites sont parfois mises en valeur par le privé : accessoirement, nous pouvons apporter cette aide. Nous essayons donc de maintenir les enveloppes budgétaires.

Je vous remercie d'avoir évoqué le dossier des archives, parce que nous avons un vrai problème, qui est la saturation physique. Un projet très onéreux était envisagé, à plus de 10 millions d'euros, avec une acquisition sur Foulayronnes. Pour tout vous dire, nous essayons de vendre ce bâtiment depuis pas mal de temps, parce que nous avons trouvé une solution alternative, qui vous a été proposée et qui nous permettra d'archiver dans des normes très strictes et à moindre coût d'investissement, dans des bâtiments dont nous sommes propriétaires, sans accroître le coût de fonctionnement et en maintenant le service ici à Agen. Les Lot-et-Garonnais sont habitués à aller consulter ce service des archives départementales. Je rappelle que ce que nous envisageons comme investissement n'a rien à voir avec ce qui était envisagé initialement et qui ne peut plus rentrer dans les possibilités du Département. Nous sommes bien sûr tout à fait prêts à vous faire partager ces projets.

Les deux projets sont mis au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité. Je vous remercie. Nous passons à la commission Sport et je donne la parole à M. Borie.

M. BORIE. – Monsieur le Président, chers collègues, je l'ai maintes fois souligné dans cet hémicycle, mais j'ai plaisir à rappeler la place et le rôle éminents du mouvement sportif dans notre département. Avec 84 000 licenciés, présents dans 1 100 clubs, soit près d'un habitant sur quatre pratiquant régulièrement une activité sportive, le sport lot-et-garonnais est une force vive, un remarquable contributeur à l'animation de nos territoires, et un lien social incontestable. Ce dynamisme repose sur l'action permanente et un ensemble de milliers de bénévoles. Il faut ici féliciter à sa juste valeur l'implication des intéressés et passionnés, contribuant à l'éducation et à l'épanouissement de milliers de jeunes.

Cet engagement est aujourd'hui pourtant fragilisé. Le bénévolat connaît un essoufflement réel. Le poids des responsabilités, la charge administrative, la raréfaction des ressources financières sont autant de freins à l'émergence d'une nouvelle génération dirigeante. De plus, la réduction progressive du dispositif des contrats aidés assombrit l'avenir des associations sportives les plus fragiles sur le plan financier ; ici, on en connaît tous.

De surcroît, la situation financière de notre collectivité, aussi exceptionnelle qu'inédite, a imposé à l'Assemblée départementale de revoir l'ensemble des aides accordées au monde sportif. Compétence facultative de notre collectivité, le soutien départemental en faveur du sport a été ainsi amputé en 2017 de 642 000 €, soit une réduction de 30 % en moyenne des aides accordées aux associations sportives.

En cette période instable et incertaine, le Département reste malgré tout particulièrement mobilisé. Le soutien à l'emploi sportif est préservé en l'état, et les crédits consacrés reconduits. Cet accompagnement permet aujourd'hui à 45 clubs et 15 comités de pérenniser autant d'emplois d'éducateurs. Nous maintenons par ailleurs notre soutien à l'ensemble du monde sportif. L'enveloppe globale dédiée au sport concerne encore 600 clubs et 40 comités sportifs départementaux.

Ce moment difficile ne doit pas être une fatalité et doit permettre de préparer l'avenir en faveur du sport de demain. Cet objectif se traduit dans un premier temps par un ajustement transitoire des régimes d'aide en 2018, qui implique un volume d'aide en fonctionnement et en investissement identique à celui de 2017 ; un volume d'aide pour les emplois sportifs des clubs et des comités à l'identique (il n'avait pas été impacté en 2017) ; le maintien des subventions accordées en 2017 par application d'un forfait minoré de 33 % dans le cadre du dispositif suivant : fonctionnement des clubs, des comités et des clubs élites.

Nous proposons le rétablissement d'aides aux associations de sport scolaire : l'USEP (Union sportive de l'enseignement primaire) et l'UGSEL (Union générale du sport de l'enseignement libre). Nous rétablissons les aides en faveur des jeunes sportifs de haut niveau et des manifestations sportives nationales, par la création d'un forfait de 2 000 € au niveau national et de 4 000 € au niveau international.

L'ensemble de ces points est intégré au projet de budget 2018 qui vous est soumis aujourd'hui. Dans un second temps, une large concertation sera menée en 2018, en collaboration avec le mouvement sportif lot-et-garonnais. Son ambition sera de proposer une évolution pérenne, avec une rénovation des aides départementales, afin de les concilier avec les aspirations et les attentes des acteurs du sport.

Pour terminer mon propos, je vous rappelle que la loi accorde tout de même aux Départements une compétence spécifique en matière sportive : le développement maîtrisé des sports de nature. En ce sens, notre collectivité est depuis longtemps engagée dans la valorisation et l'entretien des chemins de randonnée, atout indispensable pour l'attractivité de notre territoire et le développement touristique.

D'ailleurs, pour prolonger et renforcer cette action, le Département a récemment installé une commission départementale des espaces, sites et itinéraires, qui se réunira le jeudi 16 novembre dans sa forme de comité de pilotage. Sa mission est principalement d'identifier, de développer et de valoriser ensemble les espaces, sites et itinéraires propices à une pratique pleine des sports de nature. Son action devrait contribuer ainsi à valoriser l'identité de notre territoire.

Enfin, je vous invite le vendredi 8 décembre à vous rendre à Meilhan-sur-Garonne afin de célébrer la performance sportive à l'occasion de la traditionnelle soirée des Trophées des champions. Près de 150 trophées seront décernés pour récompenser les résultats nationaux et internationaux de nos sportifs.

Deux rapports vous sont soumis : un en relation avec notre soutien en faveur du sport, tel que je l'ai décliné, la commission ayant émis un avis favorable unanime ; et un deuxième en relation avec le rapport annuel de la SEM du Temple-sur-Lot, avec un avis favorable de la majorité et de la Dynamique citoyenne et un avis réservé de l'Avenir ensemble.

M. le PRÉSIDENT. – Des interventions ?

M. BORDERIE. – Je voudrais dire qu'on se félicite de la réactivation dans trois domaines qui avaient été abandonnés, ce qui avait été mal compris par les intéressés et le tissu départemental. Ce que je peux dire du sujet, que je connais un peu, c'est que le milieu associatif est en grande partie issu de bénévoles, aussi dévoués que compétents, mais il a aussi besoin de stabilité et de la clarté quant aux aides que nous proposons et dont les associations avaient eu la chance de pouvoir bénéficier. Des états généraux, pourquoi pas ? Mais surtout, comment comptez-vous vous y prendre ? Notre demande est d'y être associés pleinement, puisque nous reconnaissons aussi tout l'intérêt et l'enjeu des aides départementales dans ce domaine. Deuxièmement, en ce qui concerne les trois domaines qui ont été réactivés, avec justesse d'ailleurs, je voudrais savoir quel était le budget que vous aviez calculé pour pouvoir le faire.

M. BORIE. – Il est vrai que l'an dernier nous avons été obligés de trancher un peu dans le vif et très rapidement. On s'est consacré à ce qui faisait partie des compétences du Département et on a supprimé par choix et par nécessité le soutien sportif en lien avec les écoles primaires, qui relèvent de la compétence communale, donc l'USEP (Union sportive de l'enseignement du 1er degré) et l'UGSEL (Union générale sportive de l'enseignement libre) au niveau de l'enseignement privé. Ensuite, pour ce qui est de la réactivation, nous allons redonner des subventions, qui sont quand même amoindries de 33 % par rapport à ce que les associations recevaient en 2016. Lors d'une rencontre avec le président Camani, elles nous ont fait part de leurs remontées de terrain et de leurs difficultés financières ; nous

l'avons entendu et je pense que, lorsque ce sera voté, elles en seront très reconnaissantes. Ensuite, nous sommes revenus sur les emplois sportifs et les manifestations nationales et internationales. Nous avons exclu du champ des subventions tout ce qui avait une vocation départementale et régionale, parce que l'enveloppe est identique et que nous maintenons la réduction de 33 % de l'an dernier.

Quant à vous associer à ce qu'on appellera des assises du sport ou les états généraux du sport, bien évidemment vous le serez : nous en ferons état à la commission Sport, à laquelle siègent Mme Suppi et M. Constans, et vous-même y êtes présent en tant que membre associé. Nous avons déjà fait deux réunions préparatoires avec le mouvement sportif issu du comité départemental olympique et sportif justement pour travailler en ce sens, pour toiletter et dépoussiérer certains critères, qui datent d'il y a une quinzaine d'années et qu'il y a lieu d'adapter à la pratique sportive de maintenant, puisqu'il y a quinze ou vingt ans certains sports n'étaient pas pratiqués dans notre département. Des sports émergents ne sont pas réellement pris compte dans nos critères d'attribution. L'idée est de se rencontrer pendant le premier semestre 2018, avec le CDOS (Comité départemental olympique et sportif) et si possible les comités départementaux sportifs, parce que tous ne sont pas affiliés au mouvement olympique. Si le CDOS est un partenaire privilégié du Département, plusieurs disciplines échappent au cadre olympique et nous voulons les associer à la réflexion pour savoir comment nous pouvons mieux les accompagner en fonction de leur avis sur le sport de demain. La volonté du Département est aussi de favoriser les sports de nature, qui apportent au Lot-et-Garonne une notoriété et une économie réelle en lien avec le tourisme, grâce à des sites dédiés et appropriés.

- **M. BORDERIE. –** Très bien. Et pouvez-vous m'indiquer le montant des aides que vous avez budgétées pour la réactivation ?
- M. BORIE. De mémoire, l'USEP c'était 20 000 €, donc amputés de 33 % cela fait 13 000 €, et je crois que l'UGSEL passe de 10 000 à 7 000 €. Mais excusez ma mémoire si elle est défaillante sur ces chiffres.
- M. le PRÉSIDENT. Les 20 000 € et 10 000 € étaient en 2016. En 2017, elles n'ont rien obtenu.
 - M. BORDERIE. D'accord. Et concernant les manifestations nationales et internationales ?
- **M. BORIE. –** Globalement, le budget est identifié à hauteur de 40 000 €, en fonction des épreuves signalées par les comités organisateurs.

Mme DUCOS - La clarification est importante. Effectivement, dans le fonctionnement d'une association, la capacité à se projeter est importante. J'espère que ces états généraux permettront de mettre en place un travail et une lisibilité dans le futur pour que les clubs sachent comment avancer dans leur budget. Je vais revenir un peu sur la complication de cette année. Il a fallu amputer le budget très rapidement, dans la précipitation, au vu de la situation budgétaire qu'il a fallu revoter. Au mois de juin, quand ont commencé les Assemblées générales des clubs, les choses n'étaient pas encore forcément très claires, même si les clubs savaient que leur subvention serait à la baisse. On a pu les rassurer sur le fait que les aides pour les emplois sportifs seraient maintenues, mais il est vrai qu'ils étaient un peu dans le flou quant à la subvention de fonctionnement. Quand tous ont été informés, vous avez très largement expliqué que les clubs ont eu une baisse de subvention équivalente à 33 %. Là j'avoue que je ne suis pas tellement d'accord, et je pense que la communication n'a pas été menée jusqu'au bout. J'ai été interpellée sur le territoire par des présidents de club qui m'ont dit que leur amputation était supérieure à 33 %. Certains ont été amputés de près de 40 %. Une part allouée de 1,75 euro concernait l'aide pour les jeunes sur les communes de moins de 2 000 habitants, de sorte que les clubs de ces petites communes ont vu leur subvention amputée plus fortement. Or, cela n'a pas été communiqué ; c'est un choix que vous avez appliqué, mais il aurait fallu le dire parce que dans certains clubs ce n'est pas 33 %.

Je peux quand même regretter qu'un défenseur des territoires ruraux ait appliqué une espèce de double peine aux clubs de petites communes, qui ne pourront combler cette baisse même si la somme n'est pas forcément importante. Le fait est que la communication n'a pas été juste, et c'est dommage.

M. BORIE. – Quand j'ai parlé de 33 %, c'était sur l'enveloppe globale bien évidemment. Effectivement, au cas par cas, il a pu y avoir -40 % et -20 %. Je pense que ceux qui ont été amputés de 20 % ne sont pas venus se plaindre par rapport à ceux qui ont été amputés de 40 %. Ensuite, un calcul mathématique se fait en fonction du nombre de licenciés. Certaines associatives sportives ont déclaré beaucoup moins de licenciés que la saison précédente.

Mme DUCOS. – Je répète que 1,75 euro était attribué par licence jeune pour les communes de moins de 2 000 habitants et que cela a été supprimé entièrement.

M. BORIE. – Tout à fait. On a enlevé cette clause parce qu'il fallait que j'entre dans la feuille de route. Mais il faut savoir que tous les clubs ont été avertis de ce qui allait malheureusement advenir en raison des difficultés du Département. On se retrouve aussi avec beaucoup d'associations qui n'ont rien eu en 2017 comme en 2016 et qui n'auront rien en 2018 parce qu'elles ne remplissent pas les demandes de subventionnement, et elles viennent voir ensuite les élus en disant que ce n'est pas normal. À un certain moment, il faudra que le bénévolat se prenne en charge, pour que tout le monde remplisse les dossiers en temps et en heure ; j'en parlerai lors des assises du sport.

Actuellement, une dizaine d'associations vont se trouver pénalisées parce qu'elles n'ont pas rempli leur dossier qu'elles étaient censées déposer en décembre 2016.

Mme DUCOS. – Vous avez entièrement raison. Mais justement, le calcul était simple : la subvention dépendait du nombre de licences. Il aurait fallu que cela soit dit.

- M. le PRÉSIDENT. On a compris, Mme Ducos. Si cela a été oublié, ce sera fait pour l'avenir. Mais à la demande du mouvement sportif, il faut tout remettre à plat à un moment donné. Le système est très bien, il avait été mis en place à l'unanimité à l'époque, il y a presque vingt ans. Il faut revoir cela pour lui donner plus de souplesse et d'efficacité. Vous parlez de pourcentage, mais 1,75 euro par licence aboutit en moyenne à 175 € dans les petites communes, voire beaucoup moins. Je connais bien le milieu associatif en territoire rural et peux vous dire que les associations qui ont plus de cent licenciés jeunes y sont malheureusement trop rares. Veillons à mettre les choses à leur juste valeur. Effectivement, ce sont 175 € pour une association avec cent licenciés, qui est une grosse association...
- **M. DELBREL. –** Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Daniel Borie, je l'avais évoqué lors de la dernière commission des finances : je pense qu'il serait opportun, pour les élus de terrain que nous sommes, que nous puissions avoir en notre possession la liste des clubs qui sont hors délai. Ils viennent nous voir, et nous relançons la démarche, mais s'ils sont hors délai, il faut le savoir.
- M. le PRÉSIDENT. Cela a été évoqué en commission des finances et cela sera donné aux élus concernés.
- **M. BORDERIE. –** J'aimerais que vous nous donniez un état de ce que représenterait le budget pour réactiver le 1,75 euro auprès des associations sportives rurales. Si c'est un budget très important et insurmontable, on le comprendra aisément. Si ce n'est pas le cas, je crois que ce serait très profitable pour ces petits clubs.
- M. BORIE. Vous aurez une réponse lors de la prochaine commission. Ensuite, je me suis un peu trompé dans les chiffres que j'ai annoncés, donc je vais vous donner les vrais chiffres. L'USEP avait 18 000 € en 2016, n'a rien eu cette année, elle aura 10 000 € en 2018. L'UGSEL avait 20 000 € en 2016, zéro cette année, et elle aura 7 000 € en 2018. Il faut savoir que l'UNSS percevait 80 000 € et aura 55 000 €. Le budget des manifestations s'élève non pas à 40 000 €, mais, après recalcul en

fonction des données qui nous ont été communiquées, à 32 000 €. On remettra les critères à plat avec le mouvement sportif, mais à ce jour j'ai pour mission de toiletter ces critères avec la même enveloppe, donc, selon les choix qui seront faits, il y aura des « gagnants » et des « perdants », mais après tout on sait bien que le monde sportif est fair-play.

- **M. BORDERIE. –** Ayant connaissance de tous ces budgets et de l'enveloppe globale, si le choix est effectué en commission avec tous les groupes représentés, ce sera tout à fait démocratique et vous aurez beaucoup moins de critiques.
- **M. BORIE. –** Vous avez bien entendu ce que j'ai dit : autant nous avons un partenaire privilégié qui est le CDOS, nous avons quand même 600 clubs et pas loin de 80 disciplines différentes, et donc il sera assez compliqué de mettre tout le monde autour de la table et de trouver un accord global pour chaque discipline, puisqu'évidemment chacun a la meilleure des disciplines, qu'elle soit confidentielle ou populaire.
- M. le PRÉSIDENT. Ne rêvons pas : quand on modifie les choses, il y a des gagnants et des perdants, et il y a des mécontents tout le temps. Mais l'important est d'aboutir à un cadre qui soit globalement plus efficient pour tout le monde. Je vous remercie et mets le rapport au vote. Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Mme GARGOWITSCH. – Je devais intervenir sur la vie associative à la place de Laurence Lamy, aujourd'hui absente. Mes chers collègues, l'engagement associatif est un projet éthique, qui est solidaire, qui est citoyen et qui est essentiel dans notre société actuelle. En effet, nous ne pouvons que constater que celle-ci est mise à mal, comme notre planète d'ailleurs, et que des attitudes égoïstes gagnent du terrain, mais ne gagneront pas. Une association, ce n'est pas qu'un mot, mais une attitude, un état d'esprit ; c'est accepter d'échanger, de s'enrichir humainement, par des actions, par des convictions ; c'est s'engager pour diverses causes, qu'elles soient environnementales, sociales, économiques, sportives, culturelles ou festives. Mais cet engagement est un véritable choix, c'est une certaine conception de ce que doit être sa propre vie et comment cette vie peut s'articuler avec celle d'autrui.

En tant qu'élus de terrain, nous pouvons tous affirmer que les actions sont nécessaires et indispensables à la vie de nos villages, de nos villes et de notre département. Je ne dirai jamais assez la reconnaissance que doit être celle de tous nos concitoyens et de nos institutions à l'égard du secteur associatif, qui incontestablement contribue, jour après jour, à faire que nous restions tous soudés grâce à ce faire-ensemble.

En cela, l'engagement associatif est un projet démocratique, au service de la nation, mais malheureusement l'État n'a su remercier comme il se devait le secteur associatif, récemment mis à mal. L'arrêt annoncé des emplois aidés, par delà les motions et les commentaires politiques, relève deux enjeux associatifs de fond.

En premier lieu, les modèles socio-économiques des associations, en mutation profonde, sont fragilisés dans leurs ressources financières et humaines. En second lieu, l'État reste sur une vision binaire de l'emploi associatif, qu'il peine à considérer et à intégrer dans une stratégie stabilisée, tel que l'emploi du secteur privé. Pourtant, je crois que nous avons besoin, aujourd'hui plus qu'hier, d'une société civile dynamique. Les associations seront notre force, notre richesse, et se doivent d'être traitées comme des partenaires.

En Lot-et-Garonne, nous avons tout fait cette année pour garantir ce partenariat avec les associations locales, et nous ferons tout également les années prochaines pour préserver ce même cap, en soutenant l'emploi associatif grâce à nos dispositifs locaux, en conservant un niveau d'accompagnement financier similaire et enfin en faisant notre maximum pour susciter l'engagement chez les jeunes générations.

En complément de cet accompagnement associatif, je veux souligner le travail du service Vie citoyenne et associative, qui accompagne chaque année près de 400 responsables associatifs au travers de conseils personnalisés, mais aussi de formations toujours renouvelées. Le catalogue 2018 est disponible, il vous est distribué. Je vous invite à faire le lien sur le terrain avec toutes vos associations.

Outre cela, je veux revenir sur l'actualité citoyenne locale par le biais de deux dispositifs départementaux : le Conseil départemental des jeunes et le label Villages, Villes et Écluses fleuris. Le 18 octobre dernier, se réunissaient en plénière nos 68 jeunes homologues dans ce même hémicycle. Ils ont pu présenter aux élus présents l'avancée de leurs projets, après un an de travail, et le prochain rendez-vous se tiendra le 6 décembre. Le 25 octobre, vous avez pu honorer, sous l'égide du Président Pierre Camani et de Mme Françoise Laurent, présidente du jury, dont nous saluons le grand travail, 45 communes et 234 particuliers qui œuvrent jour après jour à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement urbain, par l'embellissement et le fleurissement de leurs balcons, jardins et parcs. Trois jardiniers communaux ont également été félicités pour leur pratique exemplaire.

Une nouvelle fois, j'adresse un grand bravo à chacun d'entre eux et je rends hommage à toutes ces associations et tous ces bénévoles qui sont actifs sur notre département. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Pas d'interventions?

RAPPORT N° 6003

ÉVOLUTION DES COMPETENCES OBLIGATOIRES DU DEPARTEMENT DANS LE DOMAINE CULTUREL

Rapporteur : Mme JOFFROY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6004

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE : EVOLUTION DES REGIMES D'AIDE

Rapporteur : Mme JOFFROY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 6003 et 6004 :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Dhelias)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou),
Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel),
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Borie)
M. DREUIL Jean (pouvoir à Mme Laurent),
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme Vidal)

M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Borderie), Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet), Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos), M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos). M. MOGA Jean-Pierre (pouvoir à Mme Lalaurie)

RAPPORT N° 6005

SOUTIEN DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DU SPORT

Rapporteur: M. BORIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Dhelias)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou),
Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel),
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Borie)
M. DREUIL Jean (pouvoir à Mme Laurent),
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme Vidal)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Borderie),
Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet),
Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos),
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos).
M. MOGA Jean-Pierre (pouvoir à Mme Lalaurie)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme Tonin)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme Salles)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. le PRÉSIDENT. – Jacques Bilirit étant absent, je vais le suppléer dans la présentation de cette commission. Je ne ferai pas de présentation générale, mais mentionnerai deux dossiers importants : l'aménagement numérique, qui nous intéresse tous, et la convention territoriale d'exercice concerté des compétences entre le Département et la Région Nouvelle-Aquitaine, qui est aussi un dossier important et qui va nous permettre aussi sans doute de faire évoluer nos relations dans leurs composantes essentielles avec les communes et les intercommunalités, les collectivités infradépartementales

Vous avez tous lu le rapport sur le numérique. Le message important est le début des travaux. Cela met toujours du temps... Nous avons élaboré un schéma directeur d'aménagement numérique en 2011, nous avons déposé les dossiers de financement en 2013 ou 2014, nous avons obtenu les accords, les engagements financiers de l'État fin 2016. Je vous rappelle que le déploiement de la fibre correspond à un budget de 130 millions d'euros sur dix ans, la volonté étant de couvrir tout le département dans cette période, ce qui semble long à beaucoup, mais ce qui est énorme en termes d'infrastructures à réaliser. Je veux encore vous rappeler que la prise de fibre optique est la prise de téléphone de l'avenir, et que les premières prises en cuivre de téléphone ont été installées à Paris en 1900 et qu'elles sont arrivées dans les campagnes profondes du Lot-et-Garonne dans les années 70.

Les temps sont différents, la vitesse est un élément de notre vie : il faut aller vite et c'est pour cela que nous avons construit ce dossier à 130 millions. Nous engageons 13 millions d'euros sur l'année 2018 et je vous rappelle que la part du Département se limite à 2,5-3 millions : nous étions sur 2,5 millions, mais si nous voulons accélérer il faudra peut-être mettre un peu plus en investissement, parce que plus notre part départementale est élevée et plus la part régionale augmente. Si nous mettons 2 millions par an, cela donne 4 millions de subventionnement avec la Région, et si nous en mettons 3, cela fera 6 millions au total.

Donc si nous voulons aller vite, il faudra sans doute faire des efforts d'investissement, au détriment des petits projets communaux, il faut le dire : ce sera plus difficile d'intervenir à la fois pour le mur du cimetière et la salle des fêtes et le déploiement de la fibre dans ces mêmes communes, à un coût pour les intercommunalités qui défie toute concurrence. En effet, nous avons fait le choix de faire payer les intercommunalités parce que celles-ci participent dans le modèle national, avec les Régions, les Départements (qui sont porteurs par le biais du syndicat départemental), l'État et l'Europe. Les collectivités sont participantes. Je vous rappelle que le coût de la prise est de 45 euros en Lot-et-Garonne pour les collectivités territoriales et qu'il est en moyenne de 400 euros. On m'oppose parfois des Départements qui ont fait des projets à cinq ans au lieu de dix ans, mais je rétorque, comme je vais l'expliquer aux collectivités infradépartementales, communautés de communes et communautés d'agglomération, que l'on peut faire cela en cinq ans, comme en Charente, où les intercommunalités financent plus que le Département et la Région, pour un coût de 400 euros la prise. Multipliez cela par le nombre de foyers de vos communautés et vous allez voir le coût. En Lot-et-Garonne, nous avons fait un choix différent, un choix de solidarité territoriale, dans lequel le Département joue un rôle important. Sans ce choix, cela aurait été impossible pour les communautés de communes rurales, qui auraient été les dernières servies, voire n'auraient pas été servies du tout. Je m'attarde un peu sur ce sujet important parce qu'aujourd'hui, pour reprendre une formule triviale, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Ce n'est malheureusement plus d'époque, c'est l'un ou l'autre.

Les premières armoires, c'est-à-dire les nœuds de raccordement optique, vont être posées. Vous savez que le déploiement de la fibre optique se fait par plaque. Le point central, qui était l'armoire téléphonique autrefois, est l'armoire aujourd'hui optique, à partir de laquelle on dessert une plaque qui regroupe en général entre 400 et 900 foyers. Les premières armoires vont être posées à Sérignac et Sainte-Colombe, viendront ensuite, en début d'année prochaine, Verteuil-d'Agenais et Prayssas. Les travaux démarrent en novembre. Pour rappel, les marchés ont été signés en avril 2017. Les entreprises se sont mises au travail tout de suite, mais c'est une technologie très précise, demandant des études très précises. Les marchés ont été établis sur des pré-études, qui doivent être validées par les entreprises, et tout cela prend un certain temps, mais enfin nous y sommes. Les entreprises ont commandé de la fibre optique pour avoir de l'avance sur un an ou deux de travaux, ce que tous les départements n'ont pas fait, de sorte qu'il y aura des ruptures de fournitures à un moment donné. Je veux dire par là que tout est bien organisé pour que le déploiement se déroule bien.

Pour que cela se fasse sereinement, je rappelle encore une fois que nous avons déployé la technologie WiFi haut débit, qui est une solution à laquelle je suis abonné et qui fonctionne bien normalement en dépit de quelques difficultés parfois, liées au captage du signal. Mais globalement, à travers cette technologie, nous arrivons à résoudre des problèmes là où les autres opérateurs n'y arrivaient pas. Vous constatez qu'Orange continue de fibrer des répartiteurs téléphoniques, dans le rural aussi, et chaque fois qu'un répartiteur téléphonique est fibré, le débit augmente sur le périmètre du village et de la commune. Ainsi, nous avançons en termes de capacité à fournir du haut débit. Si des personnes dans vos territoires souffrent d'un défaut de ce service, faites-le-nous remonter et nous essaierons de trouver des solutions.

Voilà pour l'aménagement numérique du territoire. À partir des plans de déploiement, vous avez pu constater que nous allons modifier un peu le calendrier tout simplement parce que nous allons essayer de déployer les plaques en fonction des réseaux de collecte, pour ne pas avoir à assumer un double investissement avec la collecte.

Concernant le contrat d'affermage de l'Agropole, vous avez tous lu avec attention le rapport annuel du délégataire. Ce document récurrent n'appelle pas d'observations particulières.

Enfin, je veux vous parler de la convention territoriale d'exercice concerté des compétences (la CTEC) entre le Département de Lot-et-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine. Vous avez bien compris que cela résulte des lois MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et NOTRe, qui ont affirmé l'objectif d'accroître l'efficacité de l'action publique locale et de clarifier les compétences et les financements. Il convient d'identifier clairement les compétences collectivité par collectivité. Mais pour des raisons pratiques, la loi a permis que des compétences soient financées par d'autres collectivités, dans la mesure où cela s'inscrit dans un cadre organisé, celui des CTEC. En l'absence de CTEC, aucun projet ne peut être financé par les deux collectivités. Ces conventions consistent essentiellement à établir une liste de compétences d'intervention territoriale de la Région, de même pour le Département, de manière à lister les sujets sur lesquels il pourrait y avoir un financement du Département sur un projet régional et un financement régional sur un projet du Département ou d'une collectivité infradépartementale. Je vous passe la liste des projets.

Ce qui est important, c'est également notre volonté de contractualisation avec les intercommunalités et les communes. La territorialisation consiste à faire en sorte que, comme avec la Région, nous dégagions des priorités avec les territoires infradépartementaux, des priorités sur lesquelles nous nous engagerions, des priorités partagées par le Département et les intercommunalités ou les communes ou des priorités locales sur des sujets beaucoup moins structurants, mais sur lesquels nous pourrions éventuellement apporter notre soutien. Tout cela est à travailler de concert, lors de réunions de concertation avec les élus locaux. La semaine prochaine, je vais présenter devant les élus la situation du Département et cette démarche dans les grandes lignes, parce que cette proposition de travail doit recevoir l'assentiment des territoires et elle doit nous permettre de mettre en place un cadre de financement qui soit pérenne et planifié sur la durée, avec des contrats de trois à quatre ans. Globalement, le budget que nous accordons aux communes et intercommunalités pour des projets qui intéressent le territoire, comme l'aménagement de bourg, l'assainissement et les monuments historiques, est de 10 à 13 millions par an. Nous pouvons planifier des soutiens aux projets locaux sur une période de quatre ans, 2018 à 2021, avec des engagements partagés.

L'adoption du rapport sur la CTEC est une nécessité pour nous. Il nous faut rapidement faire part des domaines d'action du Département dans lesquels nous souhaitons obtenir un soutien de la Région, et nous devons lister les domaines d'action de la Région dans lesquels nous pourrions éventuellement soutenir les projets régionaux – ce sont souvent des sujets sur lesquels nous sommes déjà investis.

Voilà, mes chers collègues, rapidement présentés les dossiers de la commission Économie. Y'a-t-il des interventions ?

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Sur le rapport 3010, rapport d'information sur le Lot-et-Garonne numérique, la dernière commission de déploiement a beaucoup parlé d'adressage, des maires étant très inquiets de cette problématique. Je voudrais savoir si le syndicat réfléchissait à un quelconque accompagnement des communes à cet égard, parce qu'il serait dommage qu'elles ne puissent pas obtenir la fibre à cause de ces problèmes. Deuxièmement, lors de la conférence de l'ADCF des intercommunalités, le ministre de la Cohésion des territoires s'est engagé à ce que le territoire soit intégralement desservi en très haut débit d'ici 2022. Or, nous visons plutôt 2025. Est-ce que l'on réfléchit pour se coordonner avec les politiques de l'État ? Quelle est votre stratégie ?

M. CHOLLET. - Le Président Macron a dit 2020.

M. le PRÉSIDENT. – Il devrait être prudent. Tout le monde fait de la surenchère. Mais pardon, vous n'avez peut-être pas terminé.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Je voulais intervenir sur le rapport 3012, mais vous voulez peut-être me répondre avant.

M. le PRÉSIDENT. - Allez-y.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Le rapport 3012 me permet de revenir sur l'aéroport et la ligne Agen-Paris. Je comprends bien que la loi NOTRe exclut le financement par le Département de la ligne aérienne, mais par contre la loi dit bien également que tous les engagements qui ont été pris avant la loi s'exécutent jusqu'à leur terme. Or la DSP prend fin au début janvier 2019. Quelle est votre position pour l'année 2018 ? C'est ma première question. Deuxièmement, comment voyez-vous les choses par rapport à cette zone aéroportuaire ? Seriez-vous enclin à travailler avec les autres acteurs pour essayer d'inventer un nouveau modèle économique pour que le Département, l'Agglomération et la Région puissent maintenir cette ligne, au moins en attendant les résultats de l'enquête menée par la Région par rapport à la concurrence avec la LGV ?

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour toutes ces questions très pertinentes, Mme Brandolin-Robert. D'abord, concernant l'adressage, je compte en parler la semaine prochaine devant les élus, parce que cette question est posée avec le déploiement de la fibre. Les opérateurs ont besoin d'avoir une adresse universelle, qui est un code Hexaclé en fait. C'est un sujet que nous avons découvert avec la signature du marché, qui n'est pas urgent à trois mois, qui va être urgent dès que la fibre sera commercialisée, les opérateurs ayant besoin d'un adressage précis pour être efficaces. Il s'agit d'identifier les prises optiques, mais pas seulement : c'est aussi un sujet de sécurité majeure pour tous les territoires. D'après certains chiffres, seuls 30 % de nos adresses sont codés en Hexaclé ; selon d'autres, ce serait 40 à 50 %, et tant mieux car plus ce sera élevé et moins le travail sera important. Nous sommes au début du travail sur le sujet. J'ai mis en place un groupe de travail, qui ne s'est pas encore réuni. Le deuxième sujet est celui de la sécurité, du secours incendie et du secours à la personne. Il arrive que des ambulances se perdent dans les campagnes, ce qui est extrêmement grave en termes de sécurité. Le troisième sujet est celui du commerce électronique, qui se développe : des transporteurs ne vous trouvent pas en l'absence d'adresse précise. Je connais bien tous ces problèmes de la ruralité : pas de débit, pas de GPS... Ce sont donc trois sujets majeurs.

Nous allons proposer que le groupe de travail définisse une action rapide si possible, pour accompagner le déploiement numérique, et nous allons essayer de mutualiser avec La Poste, le Centre de gestion s'il le faut, enfin tous les organismes concernés peu ou prou. Cet adressage a un coût conséquent et supplémentaire pour les communes après ce qu'on leur demande notamment sur la défense incendie (par exemple, dans ma commune, je viens de découvrir qu'il faut implanter des bornes incendie autour des lotissements et des maisons isolées quand elles sont un certain nombre). J'ai déjà dit à Mme le préfet que cela avait un coût, et j'ai saisi la commission DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Je n'ai pas de chiffre, mais l'idéal serait que l'État, la DETR et le Département puissent aider, par le biais d'une aide spécifique, les communes qui s'engagent sur ce sujet d'absolue nécessité, sur cette politique d'adressage. Cela peut aller de 5 000 € dans un village à 25 000 ou 50 000 € dans les communes plus importantes. Il faut trouver des solutions pour aider les communes sur ce sujet qui forcément inquiète les élus, puisque c'est encore une charge supplémentaire, mais c'est aussi un service majeur aux populations.

Concernant le très haut débit « en 2022 », je connais très bien le sujet et tout cela me fait un peu sourire, même si cela se rapproche de la réalité. En fait, le très haut débit correspond à 30 mégabits. Je pense que le Président de la République a été un peu sensible aux sirènes des opérateurs qui disent que la 4G fixe pourra être installée dans quelques années, c'est-à-dire que vous mettez une antenne sur votre maison, une box à l'intérieur, et vous avez du très haut débit. Sauf que cela ne fonctionne pas aussi bien que cela, parce que le débit baisse dès qu'il y a de nombreux utilisateurs des technologies hertziennes. Mais l'idée est d'afficher la volonté d'aller de l'avant, de poursuivre le plan France Très Haut Débit, et de mettre les financements à la clé (nous les avons pour cinq ans, mais nous n'avons aucune assurance sur les cinq prochaines années). L'engagement des pouvoirs publics me convient parce qu'il veut dire que le Gouvernement va suivre en termes de

financements. Sachez cependant que si des méthodes et des moyens nous permettent d'aller plus vite, je les prendrai. Je regarde toutes les propositions, de façon très empirique. Des opérateurs font des promesses... Mais pour l'instant je n'ai rien de concret.

Concernant l'aéroport, nous sommes dans une situation qui fait que nous gardons la participation au SMAD, que nous pouvons y rester pour gérer cette plateforme. En revanche, comme cela a été confirmé par la Chambre régionale des comptes malheureusement, la loi stipule que nous n'avons plus la compétence de financement de la ligne aérienne Agen-Paris, et je crois que plus personne ne conteste cet état de fait juridique. Il me semble que deux sujets se posent. Comment fait-on pour maintenir le service, le temps de vérifier que la fréquentation ne s'effondre pas totalement ? Si elle ne s'effondre pas totalement, cela signifie qu'il existe une demande et un intérêt économique. Si c'est le cas, il faudra trouver les moyens, avec une convention et un opérateur certainement différent, car la conservation de la ligne telle qu'elle est aujourd'hui imposerait un engagement énorme de l'Agglomération et de la Région.

Je voudrais rappeler que nous avons financé cette ligne au-delà peut-être de ce que nous aurions dû faire, mais nous l'avons fait parce que nous sommes persuadés qu'elle est un atout et un enjeu économiques. En 2008, nous participions à hauteur de 500 000 €; en 2010, nous sommes passés à un million d'euros ; en 2015, nous sommes passés à deux millions pour compenser d'une part la défaillance de l'État, dans un partage avec l'Agglomération, et d'autre part la défaillance de la Chambre de commerce et d'industrie, que nous avons prise totalement à notre compte. Nous avons là donné un signal fort, dans une période financière difficile. Nous avons engagé un million supplémentaire.

Je m'attarde sur ce point-là parce que je ne supporterais pas qu'aujourd'hui on nous fasse un procès politique en disant que la fermeture serait de notre faute. En 2015, je suis à peu près sûr que certains de mes prédécesseurs n'auraient pas bougé sur ce dossier, surtout pour mettre un million supplémentaire. Nous l'avons fait avec les risques que cela comporte. Nous avons fait tout ce que nous devions et pouvions faire. Nous continuerons à le faire, mais dans le cadre juridique.

Aujourd'hui, nous travaillons avec le SMAD à une solution transitoire qui nous permettrait, sur 2018, de continuer le financement. Dans tous les cas, nous avions envisagé de continuer à financer la plateforme. Si les autres collectivités participent de la même manière (2,8 millions sont à partager), nous pourrions garder ce fonctionnement pour aller jusqu'au terme de la convention avec Hop, qui se termine en janvier 2019. Si l'on veut être honnête jusqu'au bout, il faut se poser les bonnes questions et réfléchir à ce que peut et doit être ce service, et à quel coût les collectivités sont capables de l'assumer.

Pour terminer, en 2008 nous avions fait un pari sur le financement de la LGV, sachant que l'engagement date de 2005. Je me souviens très bien du débat dans lequel nous disions à l'époque que l'engagement de 34 millions d'euros était énorme, nous obligeant d'ailleurs à accroître notre endettement de 20 millions d'euros cette année, car il reste encore 4 millions à payer, parce que nous en avions payé 10 précédemment. Cette somme énorme correspond à une déviation entière de Marmande ou de Villeneuve. À l'époque, une majorité avait dit que lorsque nous aurons la LGV, mettant Paris à 3 h 04 pour les lignes directes (comme je le fais systématiquement), l'aéroport sera beaucoup moins nécessaire. Nous avons voté sur ces bases-là, et je vois que l'on oublie les choses et qu'on essaie de faire de la polémique sur le sujet. Je ne l'accepterai pas, parce que le Département a fait plus qu'il ne devait faire. Pour rappel, l'engagement combiné du Département et de l'Agglomération sur la LGV atteignait 46 millions d'euros, et maintenant on nous dit que le service n'est pas suffisant, qu'il ne permet pas de faire une journée de travail sur Paris avec un aller-retour. J'aimerais qu'une étude nous démontre qui va sur Paris pour faire une journée de travail. J'utilise la LGV très souvent parce que j'ai de nombreuses réunions, et je fais l'aller-retour dans la journée sans aucun problème.

Le contribuable lot-et-garonnais a payé 46 millions pour la LGV, on ne va pas lui demander en plus de payer 2,8 millions tous les ans pour un service qui est assuré par ailleurs. Je pense qu'il doit y avoir un débat là-dessus pour voir comment tout cela peut évoluer, sachant que la plateforme aéroportuaire d'Agen est un élément économique essentiel et que, garder un minimum de service est important pour la dynamique de cette plateforme.

M. DEZALOS. – L'essentiel, si ce n'est la totalité, a été exposé par le Président du Département. Deux questions importantes se posent au niveau du SMAD. La question première est de savoir comment on va boucler l'exercice 2018. Je remercie le Département d'apporter une réponse constructive. On sait aujourd'hui, dans le cadre nouveau de la loi NOTRe, à quelle hauteur et dans quelles conditions le Département va intervenir. Un point d'interrogation demeure quant à la contribution de la Région, puisque celle-ci, au titre de sa compétence en aménagement et transport, est qualifiée pour intervenir. Si elle intervient à la même hauteur, importante, que le Département, le problème serait résolu. Mais ce ne sera pas le cas. Aujourd'hui, même si le principe de l'intervention est acquis, on ne sait pas exactement à quel niveau. J'ai bon espoir que les choses avancent. Quant aux conséquences de la LGV et à la question de la rapidité avec laquelle on peut rallier la capitale, il faudra mesurer en 2018 si cela a des conséquences sur la fréquentation de la ligne aérienne. Chacun est convaincu que cette ligne est utile, un atout pour le territoire, qui plus est avec l'extension de l'ENAP. Mais cela a un coût, et là est tout le problème.

Au-delà de cela, je crois que c'est une chance d'avoir une plateforme aéroportuaire qui possède un intérêt sur le court terme et à plus long terme, parce qu'on ne sait pas si la chance d'avoir une piste de deux kilomètres et d'un certain nombre d'infrastructures ne servira pas à attirer des activités économiques. Il faut donc garder cet atout. Pour les membres du SMAD, dont le Département, il sera important de définir le projet économique futur de ce site aéroportuaire. Nous avons aujourd'hui quelques sollicitations, entre autres d'un entrepreneur de Fumel qui voudrait s'installer près du site. Mais aujourd'hui il n'y a pas de locaux ni d'entrepôts permettant d'accueillir des activités. Il va falloir s'interroger là-dessus. Je pense que l'on peut agir sur ce site économique, bien que l'année 2018 s'annonce un peu délicate.

- **M. CHOLLET. –** Nous sommes beaucoup à penser que l'Agglomération et le Département doivent jouer ensemble sur ce dossier. Nous ferons attention à ce qu'il n'y ait pas de polémique. Je connais un peu le tempérament un peu sanguin et épidermique des deux présidents... C'est vraiment le dossier typique de la fracture entre le monde périphérique et le monde métropolitain. Si nous ne sommes pas ensemble là-dessus, nous aurons beaucoup de difficultés. Les Bordelais regardent cet aéroport avec un regard condescendant, catastrophique et humiliant ; il faut montrer que notre territoire a sa dynamique et sa dignité au sein de la Nouvelle-Aquitaine.
- **M. LEPERS.** Je pense qu'une synthèse de la fréquentation sera effectuée dans les mois à venir. Nous aimerions bien l'avoir. Serait-il possible aussi en parallèle de suivre le taux de service de la ligne Hop? On sent un petit flottement, je vois beaucoup de gens arriver en retard ou dire que le vol a été annulé. Je ne voudrais pas que ce service qui se dégrade fausse les résultats de la fréquentation de la LGV.
- M. DEZALOS. Je crois que ce n'est pas calculé, mais c'est très malvenu en effet. Nous allons rencontrer le président de Hop cette semaine pour faire le point sur cette dégradation de service. Ceci étant, en dépit des annulations fréquentes qui sont intervenues notamment depuis la rentrée, la fréquentation est toujours en croissance en 2017, de 4 ou 5 %. Il faut observer cela sur toute l'année 2018.
- M. le PRÉSIDENT. Je vous remercie. Puisque Mme Brandolin-Robert m'avait posé une question ce matin sur le projet de loi de programmation des finances publiques, et comme je viens d'avoir l'information, j'en profite pour dire qu'il est examiné au Sénat cette nuit. Voyez, il faut toujours espérer, les sénateurs ont modifié ce projet pour la période 2018-2022, en remontant le plafond des dépenses de fonctionnement de 1,2 à 1,9 %. C'est important non pas parce que les Départements

veulent dépenser beaucoup, mais simplement parce que ce serait un verrou, aboutissant à une sanction selon le nouveau Gouvernement, c'est-à-dire une baisse des dotations. Nous allons faire en sorte d'être bien en dessous de ce 1,9 %. En séance publique, les sénateurs ont exclu des objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement, celles des Conseils départementaux liées au fonctionnement des allocations individuelles de solidarité et à l'accueil des mineurs non accompagnés. Donc, nous sommes tout à fait capables d'être bien en dessous de la barre du 1,9 % à partir du moment où les dépenses que nous ne maîtrisons pas ne sont pas incluses.

Je dois mettre au vote le rapport 3012. Il est adopté à l'unanimité. Pour les rapports 3010 et 3011, l'Assemblée doit en prendre acte.

RAPPORT N° 3010

AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 3011

CONTRAT D'AFFERMAGE AGROPOLE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2016

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 3012

CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTE DES COMPETENCES (CTEC) ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors de ces votes :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Dhelias)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou),
Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel),
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Borie)

M. DREUIL Jean (pouvoir à M. Lacombe),
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Borderie),
Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet),
Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos),
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos).
M. MOGA Jean-Pierre (pouvoir à Mme Lalaurie)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme Tonin)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme Salles)
Mme LAURENT Françoise (pouvoir à Mme Paillares)

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. CASSANY. – Monsieur le Président, mes chers collègues, après les échanges aériens sur l'aéroport je vous propose de redescendre sur les routes, en vous présentant les quatre rapports de la commission, qui ont donné lieu à des avis favorables, sans observations particulières.

Le premier est un rapport d'information pour vous tenir au courant des actions qui ont été réalisées jusqu'à la fin du mois de septembre 2017. Le BP rectifié a permis d'inscrire 21,6 M€ pour les infrastructures et les transports. Au 30 septembre, le taux d'exécution du budget était de 50 %, contre 46 % en 2016 à la même date, et il devrait être proche de 90 % à la fin de l'année 2017. 8,6 M€ ont permis de renouveler 225 kilomètres de couche de roulement, soit un renouvellement moyen tous les treize ans, la norme étant entre dix et quinze ans. 3,9 M€ ont été consacrés aux travaux neufs sur le réseau départemental, dont le giratoire de Fauillet, le tourne-à-gauche de Coussan et la première tranche de la rénovation du Pont de Pierre à Agen. À noter également que le Département a participé à des projets avec ses partenaires à hauteur de 3,3 M€ : 1,5 M€ pour les projets de traverses d'agglomération et 1,8 M€ sur les grands projets de l'État (la RN21 et le tronçon de la rocade sud-ouest d'Agen).

Le rapport financier comporte des ajustements très mineurs, puisqu'ils consistent à rajouter 150 000 € de dépenses de fonctionnement des infrastructures et ainsi anticiper certaines dépenses sur 2018. Il s'agit aussi de redéployer certaines dépenses d'investissement pour des projets qui subissent des retards, par exemple sur le chemin de Carabelle à Bias à cause de problèmes d'acquisition foncière. Les crédits sont orientés vers des projets qui connaissent un bon avancement, notamment pour des renouvellements de couche de roulement, la rénovation de la voie verte et la sécurisation d'itinéraires. Il s'agit aussi de rembourser à la Région un trop-perçu de 390 000 € lié à la compensation pour le transfert de la compétence transport, mais nous avons par ailleurs une recette de 390 000 € qui n'était pas inscrite au BP.

Le rapport 2009 concerne la rénovation d'une ligne de frêt entre Agen et Auch, dont l'objectif est de permettre aux céréaliers de vider leurs silos de grains par train vers le grand port de Bordeaux, qui est d'ailleurs l'initiateur de ce projet. L'exploitation de la ligne de frêt Agen-Auch a été suspendue en 2015 en raison du vieillissement de la voie. Un programme de rénovation d'un montant de 6,4 M€ est conduit par SNCF Réseau, et les principaux financeurs sont le grand port de Bordeaux (pour 1,9 M€), l'État (1,9 M€), la Région Occitanie (1,3 M€) et la Région Aquitaine (0,6 M€). Il est proposé que le Département ait une participation symbolique de 50 000 €, une participation forfaitaire, de la même façon que le Département du Gers. L'Agglomération d'Agen participera à hauteur de 250 000 €. Je vous précise que le Département ne participera pas à un éventuel déficit du fonctionnement de la ligne, et notre engagement ne sera valable que si tous les autres partenaires confirment leur accord (des communautés de communes du Gers sont aussi participantes).

Le dernier rapport est un rapport d'exécution 2016 de la DSP (délégation de service public) concernant l'exploitation du réseau départemental Tidéo. La compétence transport interurbain a été transférée à la Région au 1^{er} janvier 2017 ; 2016 était donc la dernière année d'exercice pour le Département. En 2015, nous avions remis en concurrence le réseau Tidéo, en passant d'un régime de marché public à un régime de DSP, avec un intéressement du délégataire. En 2016, le Département a versé à celui-ci une contribution de 768 000 €, dont 63 000 € d'intéressement. Les usagers ont payé 128 000 € de titres de transport. Le coût total du service était donc de 896 000 €, contre 1,040 M€ en 2014 sous le régime du marché public. Le gain du passage en DSP a donc été de 14 %. À noter que ce gain est définitivement acquis au Département, parce que la charge transférée à la Région a été calculée sur la base du compte administratif 2016. Enfin, il faut noter que la fréquentation a crû de 25 % entre 2014 et 2016, pour atteindre un total de 178 000 voyageurs par an.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

- M. BORDERIE. En commission, nous avions rappelé notre inquiétude quant au budget réservé à l'entretien de notre voirie, notamment au regard du plan de modernisation des routes 2010-2025, qui prévoyait un montant de 46,5 M€ d'investissement par an. On comprend très bien qu'aujourd'hui il n'en est pas question. Mais est toujours d'actualité ce que nous avions convenu ensemble en commission plusieurs fois : c'est le montant net pour l'entretien de notre réseau, que nous avions estimé à 18 M€. Le budget alloué en 2017 sera d'un peu plus de 8 millions. Je demande un éclaircissement sur cette année 2017 et sur les années à venir concernant ce budget, alors que notre voirie représente un atout économique et que s'il se dégrade, ce sera regrettable pour tout le monde.
- M. CASSANY. C'est un sentiment qui est bien sûr partagé. Sur 2017, vous voyez tous les chantiers qui ont été conduits, dans l'enveloppe de 21,6 M€ qui a été allouée à la suite du BP rectifié suite à l'intervention de la Chambre régionale. Pour 2018, je crois que l'objectif est d'essayer de maintenir ce volume. Je vous ai dit qu'une durée de treize ans était dans la moyenne normale de l'entretien. Évidemment, je souhaiterais en faire plus, mais il faut raisonner dans le cadre de l'enveloppe globale.
 - M. BORDERIE. Et quelle sera l'enveloppe prévue pour Center Parcs en 2018 ?
 - M. CASSANY. Il n'est pas prévu de travaux en 2018, mais en 2019.
- M. le PRÉSIDENT. Heureusement qu'il n'est pas prévu de faire 8 M€ de travaux d'entretien! Même si nous diminuons chaque fois que nous le pouvons, nous restons dans le cadre imparti, qui est de renouveler 10 % du réseau chaque année. Si vous regardez le kilométrage, nous n'en sommes pas très loin. Nous avons 3 000 kilomètres de voies, et, chaque année, nous traitons entre 250 et 300 kilomètres.

Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons passer au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT N° 2007

ACTION DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES ET DE TRANSPORT - BILAN 2017

Rapporteur : M. CASSANY

L'Assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 2008

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT

Rapporteur: M. CASSANY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2009

RENOVATION DE LA LIGNE DE FRET AGEN-AUCH

Rapporteur: M. CASSANY

VOTE: Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 2008 et 2009 :

:

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Dhelias)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou),
Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel),
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Borie)
M. DREUIL Jean (pouvoir à M. Lacombe),
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Borderie),
Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet),
Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos),
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos).
M. MOGA Jean-Pierre (pouvoir à Mme Lalaurie)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme Tonin)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme Salles)
Mme LAURENT Françoise (pouvoir à Mme Paillares)

RAPPORT N° 2010

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DEPARTEMENTAL DE TRANSPORT INTERURBAIN TIDEO

Rapporteur : M. CASSANY

L'Assemblée prend acte.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – Monsieur le Président, mes chers collègues, notre commission présente trois dossiers lors de cette DM1 : le rapport des sociétés d'économie mixte dont nous sommes actionnaires, le remplacement de Mme Labit par Mme Besson à la commission consultative de services publics locaux, et le tableau des effectifs.

Ce tableau des effectifs présente les mouvements de personnel entre nos deux sessions : les transformations, les transferts de poste, les suppressions et les créations. La comparaison entre ces deux dernières fait apparaître un solde positif de trois emplois statutaires, correspondant à des postes déprécarisés dans le cadre de la prolongation du dispositif dit Sauvadet, après sélection professionnelle d'agents contractuels recrutés avant le 11 mars 2011. Ces créations n'ont aucun effet sur la masse salariale ou sur les effectifs réels, car certains de ces agents étaient présents dans notre collectivité depuis plus de sept ans.

Dans la même démarche d'amélioration du service en maîtrisant la masse salariale, je voudrais vous donner un exemple qui concerne les adjoints techniques des établissements d'enseignement. L'an passé, ils étaient 208, dont 29 en longue maladie ou ayant des restrictions. Les besoins de remplacement sont nombreux dans ces équipes d'adjoints techniques. Une équipe mobile de sept emplois a été créée pour répondre à ce besoin. Aucun des postes n'a été réellement créé puisqu'il s'agit de reprises de postes vacants suite à des départs en retraite, des mutations ou des mobilités internes. L'intérêt est que le recours aux emplois temporaires du fait de la création de cette équipe mobile se limiterait à 30 ETP (Equivalent temps plein), contre 46 pendant l'année scolaire précédente, soit une réduction des dépenses de personnel d'environ 270 000 €. La mise en place de cette équipe permet à la fois d'avoir une meilleure réponse face aux absences, notamment celles de cuisiniers, postes stratégiquement importants, et d'envisager une baisse de la masse salariale.

Je voudrais revenir très brièvement sur les chiffres qui ont été cités ce matin. Dans sa présentation, la Cour des comptes nous indique quelle est l'évolution de la masse salariale globale entre les Départements, et je trouve regrettable qu'elle n'y ajoute pas la présentation d'un certain nombre de ratios, évoqués ce matin, qui permettent de faire une véritable comparaison entre collectivités sur la charge que représente la masse salariale. Sans vous noyer de chiffres, je voudrais juste vous indiquer deux choses. Là où notre dépense de personnel par habitant est de 174 €, il faut voir que l'Allier a une dépense de 228 €, les Ardennes de 232 € et le Cher de 238 €. Le nombre d'agents titulaires pour mille habitants est de 3,6 en Lot-et-Garonne, 4,7 pour l'Allier, 4,9 pour le Cher, 5,5 pour les Ardennes. Il me semble que ce sont ces chiffres-là qui devraient servir de base pour la comparaison de la masse salariale entre collectivités. Ne nous trompons pas de chiffres, mais présentons ceux qui doivent vraiment servir de bases de référence pour mesurer l'évolution de la dépense dans le temps entre Départements de la même strate. Lorsque je regarde ces chiffres, je peux vous assurer que la maîtrise de la masse salariale est une démarche que nous avons depuis plusieurs années et que nous allons poursuivre, avec une condition qui est le maintien de la qualité du service public.

- M. le PRÉSIDENT. Je vous remercie. Des interventions ?
- M. LEPERS. Cela représente quand même 25 agents de plus!

Mme SALLES. – Non, non! En 2016, nous avions moins d'agents qu'en 2015, et nous poursuivons cette démarche de diminution. Nous aurons des agents en moins parce que le service Transport a été transféré à la Région, et vous avez vu que les postes ont été supprimés dans le tableau des effectifs, par application de la loi. Nous poursuivons la démarche de réduction en ne renouvelant pas tous les départs en retraite ou suite à des mobilités.

M. LEPERS. – Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit ce matin, parce que notre intervention n'était pas focalisée sur le personnel. On se doit d'être vigilant sur la masse salariale, sur le suivi de l'absentéisme... Nous ne sommes là en aucun cas pour dévaloriser les services. Nous connaissons très bien le travail des services, et c'est important de le rappeler en fin de séance.

M. le PRÉSIDENT. – Je pense que les mises au point étaient nécessaires, parce que certains sont des artistes en matière de polémique. Il n'y a pas de malentendu : il n'y a pas 25 emplois en plus! Vous aurez le bilan en fin d'année et vous verrez que nous tenons nos engagements.

Le tableau des effectifs est-il adopté ? Oui, à l'unanimité. Je vous remercie.

Le rapport 8016 ne suscite pas de débats particuliers. Les présidents (MM Dezalos et Borie) ne participent pas aux débats et au vote.

M. LEPERS. – Je veux juste dire que lorsque je parlais de 25 agents en plus, je parlais de 2015 à 2016.

M. le PRÉSIDENT. – On fera un tableau avec des éléments précis sur la durée.

Le rapport 8017 n'appelle pas de débats. Il est adopté.

RAPPORT N° 8015

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017

Rapporteur : Mme SALLES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8016-6006

RAPPORT ANNUEL 2016 DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTES LOCALES DONT IL EST ACTIONNAIRE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté.

Pour: 40 (MM. DEZALOS et BORIE ne participent pas au vote).

RAPPORT N° 8017

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 8015, 8016 et 8017 :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Dhelias)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou),
Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel),
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Borie)
M. DREUIL Jean (pouvoir à M. Lacombe),
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Borderie),
Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet),
Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos),
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos).
M. MOGA Jean-Pierre (pouvoir à Mme Lalaurie)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme Tonin)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme Salles)
Mme LAURENT Françoise (pouvoir à Mme Paillares)

COMMISSION FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DEZALOS. – Ce sera rapide, chers collègues. Le rapport 9011 porte sur la décision de la Chambre régionale des comptes de constater que les mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire que nous avons prises le 6 juillet 2017 sont suffisantes. Par conséquent, il n'y a pas lieu de modifier cette délibération. La Chambre régionale des comptes a donc pris acte de ce que nous avons voté le 6 juillet.

Le rapport 9013 porte sur les travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux. Elle a pris connaissance des rapports établis par les délégataires de service public que sont Technopole Agropole, Société 47 sans fil, Laboratoires des Pyrénées et le groupement Citram-Beyris-Delbos. Tous ces délégataires de service public ont transmis leur rapport à la commission, qui en a pris acte, et il s'agit à notre tour de prendre acte du rapport de cette commission.

Le rapport 9014 est le traditionnel rapport sur les pertes et créances irrécouvrables. Les propositions qui vous sont faites sont d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 70 952,18 €, d'enregistrer les pertes sur les créances éteintes pour un montant de 107 636,99 €, de reprendre également des provisions pour différentes sommes que je peux vous préciser si vous le souhaitez.

Le rapport 9015 concerne l'affectation du résultat 2016 du budget annexe du foyer départemental de l'enfance de Balade. Il s'agit de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de la façon suivante : en inscrivant en résultat de fonctionnement reporté une somme de 28 758,40 €, en investissement une réserve de plus-value nette pour 11 599,50 €, et en reportant en recettes d'investissement le solde d'exécution excédentaire à hauteur de 77 798,36 €.

Le rapport 9016 concerne notre budget principal et le budget annexe du foyer départemental de l'enfance Balade. Cette délibération acte cette décision modificative numéro 1. Comme nous l'avons vu ce matin, s'agissant du budget principal du Département, les inscriptions en dépenses sont à hauteur de 3,6 M€, avec une somme équivalente en recettes et une décomposition en fonctionnement et en investissement telle que vue ce matin. S'agissant du budget annexe du foyer départemental de l'enfance Balade, en dépenses l'inscription en fonctionnement et en investissement est de 78 000 €, avec des recettes de même niveau.

Traditionnellement, cette délibération comporte aussi la validation des modifications intervenues sur les autorisations d'engagement existantes au budget principal, ainsi que la validation de l'ouverture au budget principal des autorisations de programme nouvelles 2017 à la faible hauteur de 50 000 €, et la validation de la modification des autorisations de programme existantes au budget principal (à la baisse de 915 251 €). Elle nous demande aussi de prendre acte du montant total des autorisations d'engagement non soldées au 1er janvier 2017 et du montant total des autorisations de programmes non soldés à la même date. C'est la délibération principale.

L'avant-dernier rapport, le 9017, est traditionnel lui aussi : il autorise le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2018, des dépenses en section d'investissement à la hauteur du quart des dépenses engagées au précédent budget.

Enfin, la délibération 9018 vous propose de fixer à 20 000 € le seuil en dessous duquel le rattachement des charges des produits à l'exercice ne sera pas effectué. Là aussi, c'est traditionnel. Il s'agit des opérations qui sont à cheval sur deux exercices, quand elles sont payées à l'exercice suivant. La bonne orthodoxie budgétaire impose de rattacher à un même exercice ces opérations, sauf à fixer un seuil en dessous duquel cela ne doit pas intervenir, et nous vous proposons de le fixer à 20 000 €.

- M. le PRÉSIDENT. Je vous remercie. S'il n'y a pas d'interventions, nous allons procéder au vote de la DM1.
- **M. CHOLLET. –** Nous n'avons pas d'intervention. Tout cela a été vu en commission des finances. Nous voterons cette DM1, qui est un ajustement à la marge du budget de l'exercice.
 - M. le PRÉSIDENT. Parfait. Je vous remercie. Tous les dossiers sont votés à l'unanimité.

RAPPORT N° 9011

AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE RELATIF AU DEFAUT D'EQUILIBRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2017 DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Rapporteur : M. DEZALOS

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9012

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2016

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9013

RAPPORT SUR LES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU COURS DE L'ANNEE 2016

Rapporteur : M. DEZALOS

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9014

PERTES ET CREANCES IRRECOUVRABLES - PROVISIONS

Rapporteur : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9015

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

Rapporteur : M. DEZALOS

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9016

DECISION MODIFICATIVE N° 1 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DE L'ENFANCE BALADE

Rapporteur : M. DEZALOS

Vote : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9017

EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur: M. DEZALOS

VOTE: Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9018

LE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE

Rapporteur : M. DEZALOS

VOTE: Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote des rapports 9014, 9015, 9016, 9017 et 9018 :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Dhelias)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Maillou),
Mme BRICARD Nathalie (pouvoir à M. Delbrel),
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à Mme Gonzato-Roques)
M. COSTES Pierre (pouvoir à M. Borie)
M. DREUIL Jean (pouvoir à M. Lacombe),
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Borderie),
Mme KHERKHACH Baya (pouvoir à M. Chollet),
Mme LAMY Laurence (pouvoir à M. Dézalos),
M. MERLY Alain (pouvoir à Mme Ducos).
M. MOGA Jean-Pierre (pouvoir à Mme Lalaurie)
M. MASSET Michel (pouvoir à Mme Tonin)
Mme HAURE-TROCHON Caroline (pouvoir à Mme Salles)
Mme LAURENT Françoise (pouvoir à Mme Paillares)

M. le PRÉSIDENT. – Il nous reste à examiner les motions. Cinq motions ont été déposées, dont deux par la majorité départementale et trois par l'opposition.

La majorité départementale fait des propositions de modifications à la motion relative à la politique du Gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales, mais ce sont des modifications à la marge, ainsi que pour celle relative au maintien et au développement des services publics en Lot-et-Garonne. Je pense que ces deux motions peuvent recevoir un accord unanime. Nous sommes simplement un peu plus précis sur les demandes concernant les trois AIS; nous tenons le même discours, avec une présentation peut-être un peu plus technique dans les propositions qui sont faites, en insistant sur le besoin d'un mécanisme financier de péréquation horizontale et verticale. Il est moins difficile à l'État d'imposer à d'autres de faire de la solidarité que de lui-même participer à cette solidarité qui s'appelle la péréquation verticale. N'oublions pas le fonds d'urgence, parce que, pour le budget 2017, s'il n'y a pas de fonds d'urgence, ce serait vraiment gênant. Les fonds d'urgence dont nous avons disposé jusqu'à maintenant ont concerné 2015 et 2016. Voulez-vous une interruption de séance de trois minutes ? (Suspension de séance).

- **M. LEPERS. –** La prochaine fois, il faudrait que nous ayons un peu plus rapidement vos propositions de modifications.
- **M. le PRÉSIDENT. –** Je suis d'accord avec vous. Je pense que la motion n° 1 fait l'unanimité... Je vous remercie. Concernant la motion n° 2, il faut en effet arrêter de sanctionner nos productions. Sommes-nous tous d'accord ? Elle est adoptée à l'unanimité. Sur la motion n° 3, relative à la politique du Gouvernement en matière de simplification du droit du travail, M. Girardi a une observation.
- **M. GIRARDI. –** Le groupe de la majorité votera contre cette motion dans la mesure où la modification du Code du travail, qui est déjà effective et qui est proposée au travers de la présentation de cette motion, va bien au-delà de ce qu'on pourrait trouver naturel pour tous les salariés et travailleurs de ce pays. En gros, l'américanisation du Code du travail en France n'est pas la bienvenue en ce qui me concerne. Je propose donc que le groupe de la majorité vote contre.
- M. le PRÉSIDENT. La motion est rejetée avec l'abstention de Mmes Salles et Joffroy et le vote pour des groupes de « l'Avenir ensemble » et de « la Dynamique citoyenne ».

Sur la motion n° 4, relative à la politique du Gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales, la majorité a fait des propositions de modification. Sont-elles partagées ?

M. LEPERS. - Oui.

M. le PRÉSIDENT. – Elle est globalement adoptée, je vous remercie. La dernière motion, relative à la sauvegarde des services publics, a recueilli de légères modifications, qui sont des précisions par rapport à ce que nous avons dit sur le SMAD entre autres. Sommes-nous d'accord ? Parfait! Elle est adoptée à l'unanimité.

Quatre sur cinq, c'est pas mal, Monsieur Lepers ! Merci, bonne fin de journée, bon weekend et bon travail !

Je remercie Sylvie Malarme, qui nous quitte malheureusement, peut-être pas pour toujours, parce qu'elle part en détachement à la Préfecture. Je voulais saluer son travail et son action. (Applaudissements)

La séance est levée à 16 h 50.

Motion déposée par le groupe de la majorité départementale, relative aux mesures Gouvernementales sur le logement social

En annonçant une baisse de 1,7 Milliards d'Euros du budget logement dans le Projet de loi de finance 2018 (PLF 2018), le Gouvernement a fait le choix de porter un coup aux politiques locales de l'habitat mises en œuvre par l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements, intercommunalités, régions).

La première proposition du Gouvernement, articulée autour d'une baisse de 60 euros en moyenne des APL avec l'obligation de compensation par une remise sur loyer, d'effet nul pour les locataires, a pendant deux mois fait l'objet d'une mobilisation des bailleurs sociaux, des locataires, ainsi que des élus.

En Lot-et-Garonne, avec 80% des ménages éligibles au logement social, les élus de tous bords politiques se sont mobilisés pour défendre un juste financement des politiques de logement social et notamment des Offices publics de l'habitat.

A l'Assemblée nationale, en première lecture du PLF 2018, des parlementaires d'une grande diversité politique ont défendu des solutions alternatives pour préserver ce pilier essentiel de notre République qu'est le logement social.

Si le Gouvernement a semblé un temps rechercher un accord qui satisfasse les acteurs du logement social, l'amendement à l'article 52 du PLF 2018 adopté à son initiative en première lecture par l'Assemblée nationale n'a finalement apporté aucune avancée.

En effet, l'étalement de la Réduction du Loyer de Solidarité (RLS) sur trois ans, dès lors que la baisse de 1,7 milliard d'euros du financement des APL par l'État dès 2018 est maintenue par un prélèvement supplémentaire sur les organismes HLM, ne changera rien aux effets dramatiques de ces mesures pour la production, la rénovation, la qualité de vie des habitants.

En nouvelle Aquitaine, l'Union Régionale HLM considère que dès 2018, 950 millions de travaux seront annulés et 20 000 emplois menacés. En Lot-et-Garonne, de nombreux projets de rénovation ou de constructions portés par l'OPH départemental Habitalys, sont aujourd'hui incertains faute de capacité de financement suffisante :

- Suspension du démarrage des travaux : Marmande, Pont du Casse
- Report des appels d'offres pour 6 nouveaux projets de constructions neuves : Foulayronnes, le Passage, Bon Encontre, Villeneuve-sur-Lot
- Report du démarrage des travaux de réhabilitation : Tonneins, Aiguillon, Fumel
- Suspension des études de rénovation de la Gravette à Marmande

Face aux conséquences désastreuses de ces mesures, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne demandent au Gouvernement :

- l'arrêt immédiat des mesures annoncées pour engager un dialogue approfondi et concerté;
- qu'il fasse du logement social et de la lutte contre le mal logement une priorité de sa politique sociale.

Adoptée à l'unanimité

Motion déposée par le groupe de la majorité départementale, relative au dumping sanitaire en matière de productions agricoles

L'Accord de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (accord SPS), en vigueur depuis 1995, définit les contraintes des états membres sur leurs réglementations relatives à l'innocuité des produits alimentaires, ainsi qu'à la protection de la santé animale et la préservation des végétaux. En vertu des dispositions de cet accord, les Etats sont libres d'établir leurs propres normes dès lors que celles-ci relèvent d'un véritable fondement scientifique et qu'elles ont pour objet de protéger la santé et la vie des personnes et des animaux, ou de protéger les végétaux.

Pour autant, l'interdiction de l'utilisation de certains produits phytosanitaires dans un pays n'entraine pas mécaniquement l'interdiction de l'importation de productions agricoles depuis des Etats où ceux-ci restent autorisés. Ainsi, l'ensemble des produits importés, notamment des fruits et légumes, se retrouvent en vente sur le marché français alors que des produits phytosanitaires interdits depuis plus de 30 ans en France ont été utilisés pour leur culture ou leur conditionnement. Il en va de même en agriculture biologique puisque les produits importés, en vertu de la règlementation européenne dite du « bio par équivalence », sont considérés comme bio dès lors qu'ils respectent le cahier des charges bio du pays de production, même si celui-ci est moins contraignant.

Cette situation aberrante pose de graves questions en matière de santé publique, d'environnement et de loyauté dans les relations commerciales entre les pays producteurs. A une distorsion de concurrence liée au coût du travail, s'ajoute pour nos agriculteurs la concurrence déloyale de pays pratiquant un véritable « dumping sanitaire ».

En Lot-et-Garonne, département reconnu pour la qualité de ses productions agricoles, les producteurs et les filières doivent faire face à cette concurrence toujours plus agressive. Années après années, le nombre d'agriculteurs diminue et en conséquence, certaines productions chutent de manière alarmante. Ce phénomène qui touche l'ensemble de notre pays menace à terme sa souveraineté alimentaire. Dans le même temps, les grands groupes transformateurs ainsi que la grande distribution sont amenés à toujours plus d'importations, pour des marges toujours plus abusives réalisées sur le dos des producteurs et des consommateurs.

Aussi, alors que la réglementation internationale autorise les Etats à protéger leurs populations, notamment en interdisant l'entrée sur leur territoire de produits de consommation contenant des molécules dont la dangerosité pour la santé humaine ou l'environnement est avérée, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne demandent au Gouvernement :

- l'interdiction de la mise sur le marché français de produits agricoles dont la production ou le conditionnement ont recours à des produits phytosanitaires interdits sur notre territoire ;
- que soit exigé aux produits d'importation le respect du cahier des charges imposé aux producteurs et transformateurs français.

Adoptée à l'unanimité

Motion déposée par les Conseillers départementaux du groupe « L'Avenir Ensemble » relative à la politique du Gouvernement en matière de simplification du droit au travail

Le 22 septembre 2017, suite au vote de la loi d'habilitation par l'Assemblée Nationale, le Président de la République a signé cinq ordonnances visant à réformer le droit du travail. Dans ces ordonnances, un certain nombre de points viennent simplifier et faciliter la vie des chefs de très petites, petites et moyennes entreprises.

Négociation directe avec les salariés dans les TPE, possibilité de négociations simplifiées, plafonnement des indemnités prud'homales, mise en place d'un « droit à l'erreur » dans les procédures de licenciement,... Ce sont autant de mesures qui libèrent et donnent davantage de souplesse aux TPE et PME dans notre pays.

Par ces dispositions permettent de renforcer le dialogue social, de restaurer la confiance des chefs d'entreprises et de leur redonner les moyens de travailler, de se développer et de renforcer l'activité économique.

Avec près de 30% des entreprises employant entre 1 et 9 salariés, le Lot-et-Garonne va directement profiter de ces mesures de simplification à l'attention des petites structures. Les TPE et PME constituent l'essentiel du tissu économique local et sont le moteur de la vie économique du département.

Il est indispensable de continuer ce travail de simplification et même essentiel d'assouplir les règles et les normes qui, malheureusement, freinent encore trop souvent le développement économique sur nos territoires.

Aussi, les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- ESTIMENT que la politique de simplification du droit du travail, menée par le Gouvernement ces derniers mois, va dans le bon sens et permet d'accroître la compétitivité et le développement des entreprises locales ;
- CONSIDERENT que les TPE et PME, qui forment le tissu économique local du Lot-et-Garonne, sont la force des territoires ruraux et doivent être encouragées ;
- DEMANDENT au Gouvernement de poursuivre ses efforts d'assouplissement et de simplification du droit du travail afin de favoriser le développement économique des TPE et PME.

Rejetée

Contre : 24 (groupe « Majorité départementale)

Pour: 16 (groupes « L'Avenir ensemble » et « La Dynamique citoyenne »)

Abstention : 2 (Mme Joffroy et Mme Salles)

Motion Déposée par les Conseillers départementaux du groupe « L'Avenir Ensemble » relative à la politique du Gouvernement vis-à-vis des Collectivités territoriales

Lors de la Conférence des Territoires le 17 juillet dernier, le Président de la République a exprimé sa volonté de développer les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, et notamment de mettre en place un Pacte de Confiance. Il a également présenté son souhait de voir les collectivités territoriales contribuer à l'effort budgétaire à hauteur de 13 milliards d'économies sur 5 ans.

S'il est évident que la bonne gestion doit primer et que les efforts doivent être assumés par tous, s'il est évident que les relations entre l'Etat et les collectivités doivent être solides, de telles annonces semblent particulièrement inquiétantes.

Les collectivités locales évoluent depuis plusieurs années dans un environnement institutionnel et financier particulièrement contraint. Baisse des dotations, désengagements de l'Etat, transferts de compétences, etc. les collectivités sont sous pression, à l'image des Départements - échelon pourtant essentiel au maillage territorial – asphyxiés par la baisse des dotations et la croissance non-compensée des dépenses sociales.

La confiance voulue par le chef de l'Etat ne pourra exister que si le Gouvernement formule des engagements clairs et que l'Etat prend enfin ses responsabilités. Il doit notamment le faire en matière de politique sociale car il est inconcevable que les Départements continuent d'assumer seuls le financement des principales politiques sociales de notre pays, en-dehors de toute logique de solidarité nationale.

Ainsi, il appartient au Gouvernement d'accompagner les collectivités et non les mépriser. Le Pacte de Confiance ne se fera que dans le cadre d'une réciprocité d'engagements.

Aussi les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- ESTIMENT qu'il incombe à l'Etat de prendre ses responsabilités concernant le financement des prestations sociales relevant de la solidarité nationale (RSA, APA, PCH notamment) et la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA);
- CONSIDERENT que, plus que des aides exceptionnelles, le Gouvernement doit mettre en place des solutions pérennes et proposer des perspectives claires aux collectivités territoriales, notamment les Départements, afin de leur permettre de retrouver des marges de manœuvres financières :
- DEMANDENT au Gouvernement de prendre la mesure de la fracture territoriale dans notre pays et de corriger les iniquités flagrantes qui s'accroissent entre les territoires.

Version initiale. (a fait l'objet d'un amendement – cf. page suivante)

N°4 (amendée)

Motion relative à la politique du Gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales

Lors de la Conférence des Territoires le 17 juillet dernier, le Président de la République a exprimé sa volonté de refonder les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, et notamment de mettre en place un Pacte de Confiance. Il a également présenté son souhait de voir les collectivités territoriales contribuer à l'effort budgétaire de la Nation à hauteur de 13 milliards d'économie sur 5 ans.

S'il est évident que la bonne gestion doit constituer un critère déterminant et que les efforts doivent être assumés par tous, s'il est évident que les relations entre l'Etat et les collectivités doivent être confortées, de telles annonces ne répondent pas précisément aux attentes des collectivités.

Les collectivités locales évoluent depuis plusieurs années dans un environnement institutionnel et financier particulièrement contraint. Baisse des dotations, désengagements de l'Etat, transferts de compétences, etc. Les collectivités sont sous pression, à l'image des Départements – échelon pourtant essentiel au maillage territorial - asphyxiés par la baisse des dotations et la croissance insuffisamment compensée des dépenses sociales.

La confiance que le chef de l'Etat appelle de ses vœux n'existera que si le Gouvernement formule des engagements clairs et que l'Etat prend enfin ses responsabilités. Il doit notamment le faire pour les allocations de solidarité nationale car il est inconcevable que les Départements continuent d'assumer, seuls, le financement des principales politiques sociales de notre pays, en dehors de toute logique de solidarité nationale.

Le Pacte de confiance ne sera recevable que dans le cadre d'une réciprocité d'engagements.

Aussi les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- ESTIMENT qu'il incombe à l'Etat de mettre en place des mesures pérennes comprenant des mécanismes financiers de péréquation horizontale et verticale prenant spécifiquement en compte les situations objectives des départements ruraux ou en difficulté.
- 2. DEMANDENT que le projet de loi de Finances rectificative annoncé pour la fin de l'année soit abondé suffisamment sur le volet du fonds d'urgence et que les modalités d'attribution de ce fonds correspondent à des critères différenciés ciblant un nombre restreint de Départements.
- 3. DEMANDENT au Gouvernent de prendre la mesure de la fracture territoriale dans notre pays et de corriger les iniquités flagrantes qui s'accroissent entre les territoires.

Version amendée. Adoptée à l'unanimité

Motion déposée par les Conseillers départementaux du groupe « L'Avenir Ensemble » relative à la sauvegarde des services publics en Lot-et-Garonne

Depuis plusieurs semaines, les inquiétudes grandissent concernant l'avenir de plusieurs services publics en Lot-et-Garonne. C'est le cas notamment de la Cour d'Appel d'Agen et de l'aéroport départemental, qui sont pourtant des services indispensables au fonctionnement et au développement du territoire.

En effet, avec deux à trois liaisons journalières entre Paris et Agen, l'aéroport est un atout essentiel à l'attractivité du territoire et au désenclavement économique du Lot-et-Garonne. La disparition de ce service viendrait porter un coup très dur à l'activité économique du département. La LGV, pour l'instant déployée entre Paris et Bordeaux, ne permet pas un service aussi rapide et efficace que l'avion.

La Cour d'Appel d'Agen, quant à elle représente un échelon judiciaire de proximité qu'il faut impérativement préserver au nom d'une justice rapide, efficace et accessible. La suppression de la Cour d'Appel d'Agen rallongerait sans nul doute les délais de jugement au regard de l'encombrement de la Cour d'Appel de Bordeaux mais surtout contribuerait, une nouvelle fois, à accroître une fracture territoriale devenue insupportable.

Ces deux services publics sont essentiels pour le Lot-et-Garonne et doivent impérativement être préservés.

Aussi les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- REAFFIRMENT l'importance de la Cour d'Appel et de l'aéroport départemental pour le développement, le désenclavement et le bon fonctionnement du territoire ;
- DEMANDENT à la Région de contribuer au financement de l'aéroport départemental au même titre que les autres aéroports régionaux ;
- DEMANDENT à l'Etat le maintien de la Cour d'Appel d'Agen afin de garantir une justice efficace et de proximité ;
- REAFFIRMENT, plus généralement, leur engagement pour la défense des services publics dans le département.

Version initiale. (a fait l'objet d'un amendement – cf. page suivante)

N° 5 (amendée)

Motion relative au maintien et au développement des services publics en Lot-et-Garonne

Depuis plusieurs semaines, les inquiétudes grandissent concernant l'avenir de plusieurs services publics en Lot-et-Garonne. C'est le cas notamment de la cour d'Appel d'Agen et de l'aéroport départemental, qui sont pourtant des services indispensables au fonctionnement et au développement du territoire.

En effet, avec deux ou trois liaisons journalières entre Paris et Agen, l'aéroport est un atout essentiel à l'activité du territoire et au désenclavement économique du Lot-et-Garonne. La disparition brutale de ce service, sans alternative, pénalisera de nombreux acteurs économiques du département.

La Cour d'Appel d'Agen, représente, quant à elle, un échelon judiciaire de proximité qu'il faut impérativement préserver au nom d'une justice rapide, efficace et accessible. La suppression de la Cour d'Appel d'Agen rallongerait sans nul doute les délais de jugement au regard de l'encombrement de la Cour d'Appel de Bordeaux mais surtout contribuerait, une nouvelle fois, à accroître une fracture territoriale devenue insupportable.

C'est pourquoi, le Conseil départemental a d'ores et déjà pris l'initiative de fédérer, avec l'agglomération d'Agen, tous les acteurs de ce dossier afin qu'une solution qui préserve l'intérêt du Lot-et-Garonne soit recherchée et trouvée. Ainsi, une étude cofinancée par l'agglomération et le Département est en cours de réalisation. Elle aboutira à des propositions concrètes qui seront présentées en décembre prochain.

S'agissant de la Cour d'Appel ou du SMAD, il est primordial que tous les partenaires locaux avancent ensemble et de concert. Ces deux services publics sont effectivement essentiels pour le Lot-et-Garonne et doivent impérativement être préservés.

Aussi les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

- 1. Réaffirment l'importance de la Cour d'Appel et de l'aéroport départemental pour le développement, le désenclavement et le bon fonctionnement du territoire ;
- 2. Demandent à la Région de contribuer au financement de l'aéroport départemental au même titre que les autres aéroports régionaux ;
- 3. Demandent à l'Etat le maintien de la Cour d'Appel d'Agen afin de garantir une justice efficace et de proximité
- 4. Réaffirment, plus généralement, leur engagement pour la défense des services publics.

Version amendée Adoptée à l'unanimité



Masse salariale

Pour atteindre le niveau de dépenses de personnel par habitant du Département de Lot-et-Garonne, les départements de la strate devraient réduire les budgets qu'ils y consacrent de :

Département	Taux
Deux Sèvres	-16,1%
Charente	-29,4%
Allier	-23,5%
Yonne	-21%
Loir et Cher	-14,5%
Ardèche	-25,1%
Cher	-26,7%
Mayenne	-15,4%
Aube	-5,7%
Ardennes	-24,8%

www.lotetgaronne.fr



Masse salariale

Comparatif avec les Départements de la strate

Départements de la strate	Dépenses de personnel par habitant
Deux Sèvres	208
Charente	247
Allier	228
Yonne	221
Lot-et-Garonne	174
Loir et Cher	204
Ardèche	233
Cher	238
Mayenne	206
Aube	185
Ardennes	232

Evolution du taux d'encadrement

	2008	2013	2015	2016
Effectifs du Conseil départemental *	870	1326	1343	1292
Catégorie A (hors infirmières)	118	170	179	176
Taux d'encadrement	13,6%	12,8%	13,3%	13,6%
to the state of the section to the state of the section to the state of the section of the secti	I amount of the same			

^{2 *} Evolution liée principalement aux intégrations des agents des routes et du parc routier

- Diaporama n° 2



Présentation Décision modificative n°1 2017

K/direction/directeus/dm/dml 2017 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE



Décision modificative n°1 2017 – Quatre mois après le vote du budget : Des propositions volontairement contenues.

Des prévisions budgétaires ajustées à la marge :

Le budget progresse de 2,4 M€ soit une variation de 0,55 % par rapport au BP 2017 (mouvements réels)

Dépenses		Recettes
	Fonctionnement	

+ 2,4 M€

+ 2,4 M€

Investissement

- + 1,4 M€ inscriptions nouvelles - 1,050 M€ redéploiement de crédits
- 0,350 M€ dépenses imprévues
- + 1 M€ recettes nouvelles
- 1 M€ diminution de l'emprunt d'équilibre



Recettes: + 2,4 M€

- > Développement social :
 - + 0,363 M€ recouvrement des indus (insertion)
 - + 0,314 M€ conférence des financeurs (dépense équivalente)
 - + 0,250 M€ fonds d'appui aux politiques d'insertion (dépense équivalente)
 - + 0,180 M€ fonds d'appui aux bonnes pratiques dans le champs de l'aide à domicile (convention CNSA/Dépt. 47)
 - + 0,495 M€ FSL (dont 0,200 M€ de régularisation entre sections d'investissement et de fonctionnement)
- > Infrastructures, réseaux et mobilité :
 - + 0,390 M€ écriture de régularisation liée à la compétence transport (dépense équivalente)
- > Autres politiques :
 - + 0,408 M€ recettes diverses

www.lotetgaronne.fr



Décision modificative nº1 2017 -

Les principaux mouvements : section de fonctionnement

Dépenses : + 2,4 M€

- Développement social :
 - √ Ajustement des allocations individuelles de solidarité

✓ Frais de séjour en établissements médico-sociaux et autres lieux d'accueil

+ 0,728 M€ PA/PH établissements + 0,483 M€
Placement familial + 0,100 M€
Foyer de l'enfance + 0,145 M€



> Autres dépenses :

✓ subventions

+ 0,220 M€ dont Chambre d'agriculture + 0,085 M€

Promotion fruits et légumes + 0,015 M€

Campus numérique + 0,085 M€

Groupement d'entreprises + 0,070 M€

(Clusters)

✓ Participations (hors social)

+ 0,246 M€ SMEAG + 0,087 M€ Epidropt + 0,037 M€ IUT + 0,052 M€ Autres (dont ADIL) + 0,070 M€

- ✓ Charges à caractère général : + 0,109 M€
- ✓ Provisions pour intérêts moratoires : + 0,187 M€
- ✓ Un solde compensé par des recettes d'un montant équivalent (conférence des financeurs, créances éteintes et admission en non-valeur, FAPI, compétence transport)

www.lotetgaronne.fr



> Les dépenses d'investissement

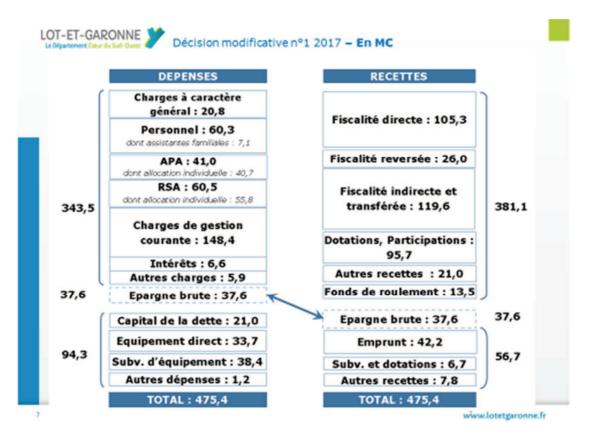
financées par redéploiements de crédits = 1,012 M€ et par prélèvement sur les dépenses imprévues = 0,350 M€

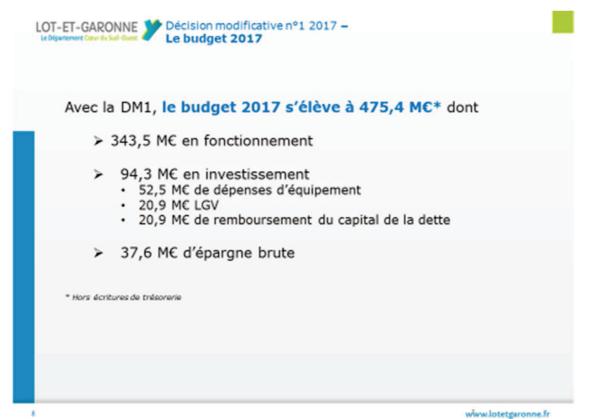


= + 1,362 M€

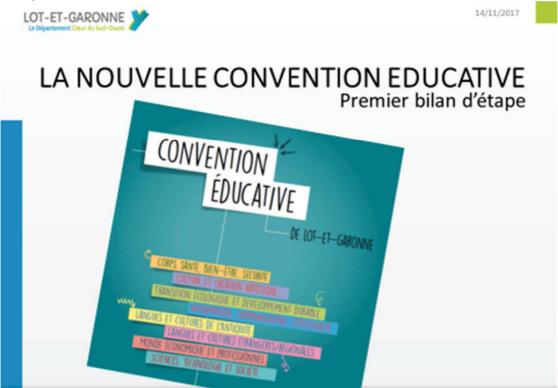
Aucun impact sur le volume budgétaire

 Les recettes d'investissement sont affectées à la réduction de l'emprunt d'équilibre











14/11/2017

ww.lotetgaronne.fr



..... moovly



LES OBJECTIFS

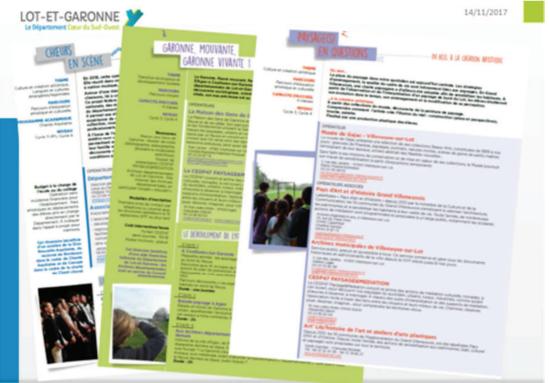
Recentrer la convention éducative sur le collège (cycle 3 et cycle 4)

Prendre en compte de l'évolution de l'école

Une meilleure lisibilité et adaptabilité de l'offre éducative

Simplifier la procédure administrative

www.lotetgaronne.fr



ufina lotetstaronne



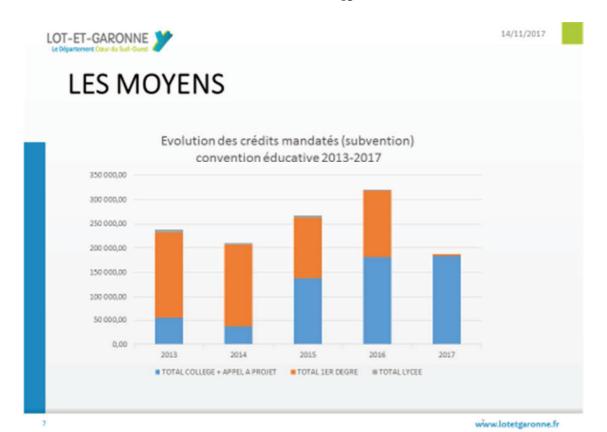
LES OUTILS

Adoption d'un nouveau règlement financier en 2016

Constitution du dossier final de candidature

Adoption d'une procédure d'examen

Adoption d'un calendrier



LES PARCOURS ÉLÈVES DANS LA CONVENTION EDUCATIVE

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - de 1000 elément
18 900 €

COLLÈGE UBBAIN - d

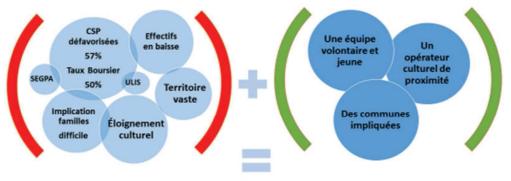


Effets de la Convention Éducative sur le collège de Lavardac



Conseil Départemental 10 novembre 2017

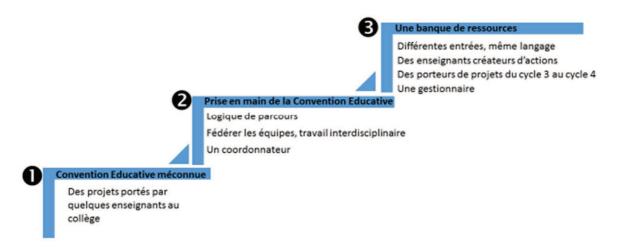
Pourquoi utilisons-nous la Convention Éducative ?



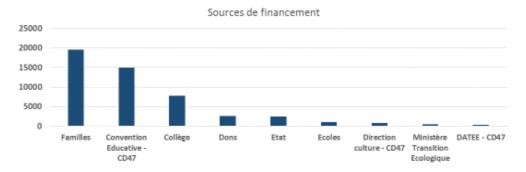
Réduire les inégalités et favoriser la réussite des élèves Accéder à une pratique

Rechercher des financements et massifier les actions Utiliser les ressources locales

Quelles évolutions dans le temps?



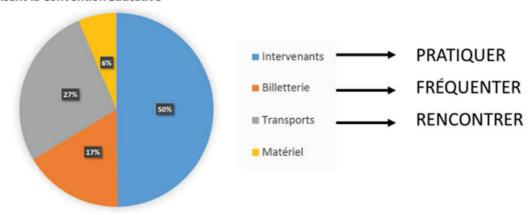
La Convention Educative: n°1 des financeurs

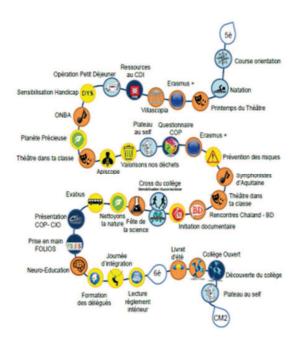


- 24 actions financées par le CD47
- + 37 actions avec d'autres financements
- = 4 parcours diversifiés

Quels impacts sur les élèves ?

Répartition du coût des actions utilisant la Convention Educative



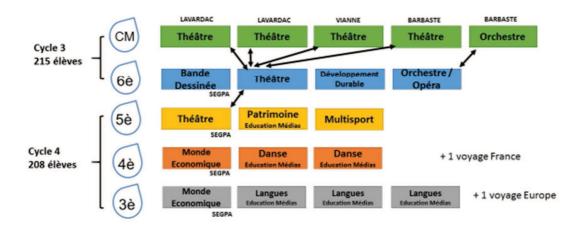


Quels impacts sur les élèves ?

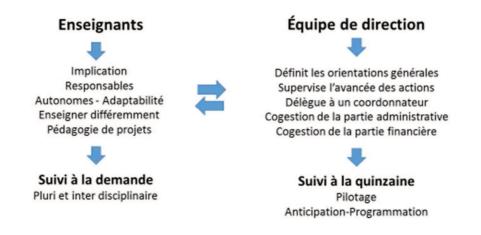
- Contextualise les apprentissages : liens
- Favorise l'acquisition des connaissances : ancrage et mémorisation
- Permet le partage des expertises
- Améliore le comportement

Quels impacts sur les élèves ?

Une coloration des classes selon les niveaux



Quels impacts sur la communauté éducative?



ARRETE - SIGNATURES

Décision modificative n°1 2017

A Agen, le 10 movembre 2017 Le Président, Présenté par le Président,

REFECTARE DELOTE FAMONNA D'DEL TORINGE SERVICE Recond le Programme Se

CONTRACTOR DESIGNATIONS 2 7 NOV. 2017

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session A Agen, le 20 novembre 2017

VOTES: Pour 72

Abstentions......Q...... Date de convocation: 20 octobre 2017

Contre.......

Les membres du Conseil départemental,

M. BORIE Daniel	M. CHOLLET	Mme DUCOS Laurence
Mme BORDERIE Sophie	M. CASSANY Patrick	M. DREUIL Jean Poutoia A A. LACAMBE
M. BORDERIE Jacques	Mme CAMBOURNAC Louise	Mme DHELIAS Danièle
M. BOCQUET Christophe	M. CAMANI Pierre	M. DEZALOS Christian
M. BILIRIT Jacques Rouseir A Rouseir A	M. CALMETTE Marcel Poutoia A Toutoia A The Gonzato-Roade	M. DELBREL Christian
Mme BESSON Séverine Ponnth	Mme BRICARD Nathalie Rev Joir A R. DELBREL	M. COSTES Pierre Pouvoir A 9. Dorie
M. BARRAL Bernard Rousoik A	Mme BRANDOLIN- ROBERT Clémence	M. CONSTANS Rémi

Мте КНЕККНАСН Вауа	Pousoir A 9. exollet	Mme MAILLOU Emilie		Mme TONIN	
Mme JOFFROY Catherine	X	M. LEPERS Guillaume	M.	Mme SUPPI Patricia	- The state of the
M. HOCQUELET Joël	Pouloir A THE BORDERIE	Mme LAURENT Françoise	Pouvoir a Time Paillares	Mme SALLES Marie-France	ARC .
Mme HAURE- TROCHON Caroline	Pouvoid A	Mme VIDAL Hélène		Mme PAILLARES Marylène.	
Mme GONZATO- ROQUES Christine		Mme LAMY Laurence	Pouvoir A M. DEZALOS	M. MOGA Jean-Pierre	Pousoia a pre Lalaurie
M. GIRARDI Raymond		Mme LALAURIE Italina	John Sold of the S	M. MERLY Alain	Roudoin A The Ducos
Mme GARGOWITSCH Sophie		M. LACOMBE (Nicolas	7	M. MASSET Michel	POULOIR A

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 20 Novembre 2017 et de la publication le 20 Novembre 2017

A AGEN, le



Fait le 2 6 FEV. 2018

Le Président du Conseil départemental

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Imprimé en Mars 2018 Dépôt légal – Mars 2018

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI